LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

35 CENTS

Vol. LXXV — No 73 | Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 4 **(détail en page 18)** | Montréal, mardi 27 mars 1984 | Côte-Nord - Abitibi - Gaspésie **45 cents**; Nouveau-Brunswick, **50 cents**; Iles-de-la-Madeleine, **90 cents**

LE RESTAURANT NICKYS EST À MONTRÉAL



Nickys

est ouvert du lun. au sam. de midi à 23h.

Dîner d'affaires et à la carte

1236 rue Mackay *(bas de Ste-Catherine)*

Rés.: 932-5685

Un second tour nécessaire au Salvador

Duarte se déclare vainqueur, ratant de peu la majorité absolue

SAN SALVADOR (AFP) — L'incertitude et le mécontentement croissaient hier soir au Salvador en l'absence des premiers résultats officiels des élections de dimanche, attendus pourtant dès le soir-même du scrutin.

Le démocrate chrétien Jose Napoleon Duarte était le seul à avoir proclamé hier en fin de matinée la victoire de son parti, qui n'a cependant pas réussi à obtenir la majorité des voix. En soirée, ses partisans affirmaient que sur 80 % des bulletins de votes dépouillés jusqu'alors, M. Duarte recueillait 459,197 voix (44.53 % des suffrages), suivi par le major Roberto d'Aubuisson (ARENA extrême droite) avec 302,474 voix (29.33 %).

Selon le Parti démocrate chrétien, M. Francisco Guerrero, candidat du Parti de conciliation nationale (PCN - droite) obtient 194,233 voix (18.8 % des suffrages), tandis que M. René Fortin (Action démocratique-centriste) arrive en quatrième position avec 35,376 voix (3.43 %)

La déclaration de Napoleon Duarte a pris de vitesse les autres formations politiques et le comité central des élections.

Il s'est dit persuadé de remporter plus de 60 % des voix face au candidat de l'extrême-droite, M. Roberto d'Aubuisson.

Le représentant de la DC, sous les cris de « Duarte président » de ses supporters, s'en est pris très violemment à « l'inefficacité » et à « l'incapacité » du conseil central des élections chargé de l'organisation du scrutin. Il l'a mis en demeure d'enquêter sur « le sabotage de certains secteurs » politiques où les présidents désignés de bureaux de vote ne se sont pas rendus à leurs postes dimanche matin, en gardant par devers eux les bulletins de vote qui leur avaient été remis, et ont empêché la tenue du scrutin.

« Sans tous ces phénomènes, nous aurions gagné » la présidence dès le premier tour, a ajouté M. Duarte, en soulignant que les problèmes se sont précisément produits dans la capitale, dont il a été maire de 1964 à 1970, et où il pouvait faire la plus grosse différence sur ses adversaires.

Le candidat de la Démocratie-chrétienne a par ailleurs condamné les demandes d'annulation du scrutin que deux petites formations politiques ont annoncé qu'elles présenteraient.

Annuler ce scrutin, a estimé Napoleon Duarte serait aller contre la volonté du peuple « qui est sorti dans la rue, pour voter ».

Pour M. Duarte, les résultats montrent que « les Salvadoriens ont voté contre les extrémistes communistes et fascistes ».

Seul parmi les huit candidats, M. d'Aubuisson s'est engagé à mettre fin à la guerre civile, en écrasant la guérilla menée par le Front de libération nationale Farabundo Marti.

Voir page 10: Duarte



Le candidat démocrate-chrétien Napoleon Duarte, tout sourire, annonce sa victoire aux élections présidentielles de dimanche selon le décompte des voix effectué par son parti. Mais un second tour sera nécessaire. (Photolaser AP)

Le mandat de Francine Fournier ne sera pas renouvelé

par Rodolphe Morissette

Le gouvernement a décidé de ne pas renouveler le mandat de la présidente de la Commission des droits de la personne, Mme Francine Fournier.

Le moment de cette décision ne manque pas de soulever de nombreuses questions. Le (premier) mandat de Mme Fournier à la tête de la Commission se terminait en décembre dernier. Le gouvernement l'a cependant laissé filer durant quelques mois depuis lors.

Mme Fournier avait piloté le volumineux dossier des amendements apportés à la Charte des droits et libertés, qui furent adoptés par l'Assemblée nationale en décembre 1982 et dont une portion importante est en vigueur depuis l'automne dernier seulement.

De plus, la Commission a vu son budget et son personnel augmenter considérablement cette année, notamment en raison du travail additionnel que comman-

Voir page 10:: Le mandat

Chrétien croit qu'on le sous-estime encore

par Bernard Descôteaux

OTTAWA — Partout où il est passé, Jean Chrétien est habitué à ce qu'on sous-estime sa valeur...jusqu'au moment où, à la surprise de tous, il se révèle l'homme de la situation. Ce fut le cas à sa première élection en 1963, et ce sera le cas encore une fois le 16 juin prochain au congrès pour le choix d'un nouveau chef libéral, estime-t-il.

« Vous me sous-estimez tout le temps. Laissez-moi faire, on a deux mois. (...) On prend ça une journée à la fois, un délégué à la fois », expliquait le ministre de l'Énergie, hier, à la sortie des Communes, ajoutant qu'il ne s'inquiète nullement des multiples réserves que tous font à propos de sa candidature.

« Je suis habitué, c'est tout à fait normal pour moi que les gens disent que je ne suis pas l'homme de la situation jusqu'au jour final », dit-il. En 1963, lors de sa première élection dans Saint-Maurice, il a renversé une majorité de 10,000 voix obtenue neuf mois plus tôt par le député créditiste. «Ce fut pareil lors du référendum, où on a dit que je n'étais pas l'homme de la situation», rappelle-t-il.

Selon M. Chrétien, c'est encore ce phénomène qui a joué à Toronto le week-end dernier où, malgré toutes les prédictions, il a enregistré un important succès d'estime chjez les militants libéraux ontariens, sur un terrain supposé difficile, rappelle-t-il.

« On a démontré que tout est possible maintenant dans ce congrès (...) Les militants ont dit que dans leur jugement ils étaient à l'aise avec moi », conclut-il de sa performance du week-end. Selon lui, il avait la meilleure organisation au congrès même et il dit avoir été particulièrement efficace avec les petits groupes de sept ou huit militants.

De la même façon, M. Chrétien a l'intention de rencontrer tous les délégués au congrès de juin qui seront au nombre de 3,400. Pour gagner, « ça en prend seulement 1,700. Je les connais à part ça. Ils m'ont tous vu au cours des 20 dernières années ». En attendant que les délégués élus soient choisis, il dit se consacrer à des rencontres avec les délégués d'office. Il cite en exemple le succès qu'il a eu auprès des députés, jugeant par contre peu important le fait d'avoir eu peu de succès auprès des ministres.

Pour l'immédiat, M. Chrétien ne veut pas dévoiler ses projets de tournée. Il devra cependant bientôt prendre la route pour rencontrer les militants et éviter de laisser son adversaire principal, M. John Turner, occuper tout le terrain. Celui-ci commence mercredi une tournée d'une semaine dans l'ouest à compter de demain. Il ira d'abord à Edmonton, Calgary et Vancouver où il participera en fin de semaine au congrès du Parti libéral de Colombie-Britannique. Puis au début de la semaine prochaine, il sera à Régina, Saskatoon et Winnipeg. M. Turner ne viendra au Québec que le 12 avril, à l'occasion d'une grande soirée « des amis de John Turner » qui sera préparée par le ministre Jacques Olivier.



Jean Chrétien

Soulignons que le ministre de l'Énergie a indiqué hier que s'il était choisi chef du Parti libéral, il n'hésiterait pas à tenir des élections en été en dépit de la visite de la reine Eli-

Voir page 10: Chrétien

Mme LeBlanc-Bantey:

Le CSF doit donner une voix à la majorité silencieuse

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le Conseil du statut de la femme (CSF) doit désormais donner une voix à la majorité silencieuse et emprunter le ton de la négociation plutôt que celui de la dénonciation.

Tel est l'avis exprimé par le ministre délégué à la Condition féminine, dans un texte que Mme Denise LeBlanc-Bantey a diffusé hier et que LE DEVOIR publie aujourd'hui et demain (voir page 9). Cette prise de position survient au moment où le conseil des ministres s'apprête à nommer la nouvelle présidente du CSF, qui prendra la relève de Mme Claire Bonenfant.

Selon certaines informations, le choix se ferait entre Mmes Michèle Jean, Francine Harel-Giasson et Francine McKenzie. La rumeur voulant que cette dernière ait été recommandée par le ministre a soulevé des protestations parmi des groupes féministes qui appuient plutôt Mme Jean et accusent le ministre de ne pas tenir compte de la consultation publique des récents mois. Mme LeBlanc-Bantey rappelle à cet égard que consultation n'est pas synonyme de plébiscite et «implique que les groupes de pression proposent et que, par la force des choses et compte tenu de leur rôle, les gouvernements décident.»

Tout en faisant grand cas des Québécoises qui sont organisées et arti-

Voir page 10: Le CSF

Un unilingue anglais peut légalement être congédié... en anglais

par Rodolphe Morissette

Même depuis la Charte du français, un employeur peut, validement, congédier en anglais un unilingue anglophone, a tranché hier la Cour d'appel du Québec.

Mme Vivian Bromfield, une employée du Centre d'accueil Miriam pour enfants inadaptés, à Laval, se fait prendre en flagrant délit de vol: elle emportait hors de l'établissement des biens appartenant à son employeur. C'était le 1er août 1980.

Le chef du personnel, M. John Wojnas, la congédie sur-le-champ. Et il le fait en s'exprimant en anglais. Il confirme le congédiement par un avis daté du 4 août, rédigé en anglais.

Mme Bromfield ne parle et ne comprend que l'anglais. Avec le Syndicat canadien de la fonction publique, dont elle est membre, la dame congédiée formule un grief, rédigé en anglais aussi. On allègue le congédiement injustifié.

L'arbitre invité à trancher le litige, M. Emile Moelli, donne raison à l'employée au début de 1982. Il explique que l'avis de congédiement, donné en anglais (seulement) ne respecte pas l'article 41 de la loi 101 ou Charte du français. Cette disposition de loi prévoit en effet que « l'employeur rédige dans la langue officielle (française) les communications qu'il adresse à son personnel ».

Le Centre d'accueil Miriam doit, conclut l'arbitre Moelli, réintégrer Mme Bromfield dans ses fonctions et ce, sans perte de traitement.

Le plus drôle dans cette affaire, c'est que l'arbitre a entendu tous les arguments des parties le 11 septembre 1981; ce n'est cependant que dix jours plus tard, qu'un représentant syndical a soumis par lettre à l'arbitre, et pour la première fois, l'argument que l'employeur avait violé la Charte du français dans son avis de congédiement.

Voir page 10: Unilingue

À False Creek, les ouvriers non-syndiqués ont rouvert le chantier

VANCOUVER (d'après CP) — La Colombie-Britannique a connu hier une diminution de la tension sur le chantier controversé de False Creek, où l'entrepreneur Kerhoff a repris des travaux de construction de $17 millions effectués par une main-d'oeuvre non syndiquée. On s'attend toutefois à ce que, sur un autre front, le gouvernement créditiste de M. Bennett se prépare à intervenir, forçant vraisemblablement le retour au travail de 12 700 lock-outés de l'industrie du papier.

False Creek avait un chantier de construction important paralysé depuis trois semaines par le piquetage de membres du Conseil des syndicats de la construction du Yukon et de la Colombie-Britannique; vendredi dernier, cet organisme a été reconnu coupable d'outrage au tribunal par la Cour suprême de Colombie-Britannique et les protestations de quelque 75 de ses membres, hier, ne se sont faites qu'à une distance raisonnable et en présence d'un détachement de quelque 50 policiers. Roy Gautier, président de ce regroupement de syndicats, annonce toutefois son intention de lutter ferme pour éviter que des chantiers importants ne soient confiés à des entrepreneurs embauchant de la main-d'oeuvre non syndiquée (l'écart de traitement peut aller jusqu'à 42%).

Le dossier le plus chaud qu'avait à compulser hier le caucus des créditistes de M. Bennett, a toutefois trait à une industrie vitale pour la province. Depuis sept semaines, un lock-out a été décrété dans l'industrie des pâtes et papier (20 usines). Plusieurs villes vivant uniquement de cette industrie connaissent des situations qui jouxtent la crise. Les mises à pied dans des industries connexes se poursuivent et certaines compagnies risqent la perte de transactions importantes à l'étranger. Hydro B.C. perdrait environ $500 000 par jour en raison de ces lock-outs ou mises à pied. Selon des calculs officieux, l'industrie perdrait autant que $10 millions par jour.

Les négotiations dans le secteur du papier ont été rompues mardi dernier et le ministre du Travail, Bob McLelland, envisage d'intervenir dans le conflit. Le maire de Power River, Colin Palmer, dont la ville est fortement dépendante de

Voir page 10: Ouvriers



Un cordon de policiers de Vancouver empêche un groupe de syndiqués de s'approcher du chantier de False Creek qui a repris hier ses activités avec des ouvriers non-syndiqués.

LES CLEFS DE LA RÉUSSITE

André Lafrance

UN ÉVENTAIL DE BEST-SELLERS

PRIMEUR

5253, avenue du Parc
Suite 530, Montréal, QC
H2V 4P2 Tél.: 270-8401



Voici un ouvrage qui rassemble des graines de sagesse à l'intention de tous les ambitieux. Qu'il s'agisse de santé ou de leadership, de productivité ou de planification, des concurrents ou des syndicats, nous retrouvons les conseils de Rockefeller, de Carl Rogers, de Machiavel, de J. Paul Getty et d'une foule d'autres « penseurs » de la réussite.
Un livre de chevet pour ceux qui veulent aller loin dans la vie.

Pour plus de détails, lisez Le magazine **AFFAIRES** le mensuel des décideurs d'aujourd'hui

COLLECTION AFFAIRES
144 pages 12,95 $

Important oubli dans la réforme parlementaire

Le rapport Vaugeois-French relégué aux oubliettes?

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le contrôle parlementaire de la législation déléguée a-t-il été ajourné indéfiniment, sinon relégué aux oubliettes, en dépit de la mise en vigueur récente de nouvelles règles du jeu parlementaire à l'Assemblée nationale?

À toutes fins utiles, les recommandations de la commission d'étude Vaugeois-French sur le sujet n'ont pas été retenues lors de la rédaction des nouvelles règles de procédure, et le gouvernement ne semble pas pressé non plus d'y donner suite.

Rendu public en août dernier, le rapport de la commission, dirigée par MM. Denis Vaugeois, député péquiste de Trois-Rivières, et Richard French, député libéral de Westmount, recommandait, d'une part, une loi-cadre sur l'élaboration et l'adoption des règlements; d'autre part, une commission de l'Assemblée nationale vouée exclusivement au contrôle de la législation déléguée. Pour l'heure, ni l'une ni l'autre de ces recommandations n'a été mise en oeuvre. Promis depuis longtemps par l'ancien ministre de la Justice,



Denis Vaugeois

un projet de loi serait prêt, mais on ne sait quand il sera présenté aux députés par le nouveau leader parlementaire du gouvernement, M. Marc-André Bédard.

Quant à la commission parlementaire spécialisée, elle n'a pas été créée. Les nouvelles règles de procédure laissent plutôt à l'initiative de chacune des huit commissions sectorielles l'étude des projets de règlement et les règlements. C'est la seule mention qui est faite de la législation déléguée dans tout le texte qui régit désormais les travaux de l'Assemblée. Avec d'autres sujets, parmi les plus importants, le problème de la réglementation a été confié à une sous-commission de la grande commission, celle de l'Assemblée elle-même.

Cet oubli magistral a été relevé par MM. Vaugeois et French, lors de l'adoption du nouveau règlement sessionnel, le mardi 13 mars. «Je ne peux m'empêcher de regretter qu'au coeur de cette réforme, on ne trouve pas le contrôle parlementaire de la législation déléguée, note M. Vaugeois. Cependant, je dois reconnaître que les outils sont là, que les moyens sont là et qu'il appartiendra, dans les prochains jours, aux présidents, aux vice-présidents et aux membres des commissions de décider si le contrôle parlementaire de la réglementation les intéresse.»

D'accord avec M. Vaugeois, M. French ajoute: «Le ministre de la



Richard French

Justice se doit de présenter dans les plus brefs délais le projet de loi que le leader parlementaire nous a promis il y a déjà neuf ou dix mois. Il est non seulement très important d'avoir des mécanismes parlementaires pour contrôler la législation déléguée, mais il faut également encadrer tout le processus réglementaire, du début à la fin, par un projet de loi.»

Interrogé par LE DEVOIR, M. Vaugeois se montre optimiste. Président de la commission des institutions (conseil exécutif, justice, relations intergouvernementales et constitution), il a des projets en tête dont il veut discuter avec les autres membres, de façon à susciter l'intérêt pour la réglementation. Par exemple, chaque commission pourra étudier l'opportunité d'un règlement relevant de son champ de compétence, ce qui peut être motivant et valorisant pour les députés. Une commission spécialisée, en revanche, risquerait de se perdre dans l'étude de la légalité, hautement technique et peu intéressante pour les députés. Quant à la loi-cadre, il appartient aux commissions de la réclamer et d'en prouver la nécessité.

«Nous avons un coffre d'outils, à nous de nous en servir, dit M. Vaugeois. À nous de susciter de l'intérêt et de créer des modèles de contrôle parlementaire. Étant membres de la grande commission, celle de l'Assemblée, les huit présidents de commissions sectorielles pourront mousser leurs projets et les faire progresser, s'ils en ont. La porte est ouverte.»

De son côté, M. French, qui est président de la commission de la culture (culture, communications, communautés culturelles et immigration), déplore les retards du gouvernement dans ce domaine névralgique. Les membres de la commission d'étude n'ont nullement été consultés et les règles retenues pour l'instant sont plus complexes et difficiles. Il estime que la balle est dans le camp de M. Bédard et qu'il appartient au gouvernement de bouger.

Depuis des années, on réclame — notamment le Barreau — que la réglementation fasse l'objet d'un examen permanent et d'un contrôle parlementairee rigoureux. Depuiis des années, le gouvernement promet d'agir en ce sens. Mais l'initiative relève maintenant des députés, selon le règlement à l'essai pour la session en cours. À eux de faire la preuve de l'utilité, de la nécessité d'un contrôle parlementaire de la législation déléguée.

Les libéraux se penchent sur les pouvoirs et excès de l'administration publique

30 % de la réglementation québécoise est inutile (Marx)

par Maurice Girard
de la Presse canadienne

Une partie de la réglementation québécoise est caduque parce qu'elle décrète des interdits violés quotidiennement ou encore qu'elle commande, dans certaines circonstances, des comportements patents, estime le Parti libéral du Québec (PLQ).

Par exemple, dans le passé, le pouvoir législatif québécois a jugé bon d'interdire par règlement de photographier un cadavre (ce que font quotidiennement les photographes des quotidiens) ou de fumer en transportant de la dynamite (mesure de sécurité pour le moins évidente).

De la même façon, on oblige les coiffeurs à se laver les mains avant de couper les cheveux d'un client, les fermiers à avoir les mains propres avant de traire les vaches ou encore à accompagner leur taureau à l'extérieur de la ferme.

«Ces règlements sont farfelus, inutiles, inapplicables et inappliqués et il faut nettoyer tout ça», soutient le porte-parole du PLQ en matière de justice, M. Herbert Marx, qui estime à plus de 30 % la proportion des règlements inutiles actuellement en vigueur au Québec.

Dans une *Étude des pouvoirs de l'administration publique du Québec, leurs contrôles et leurs effets sur le coût de la justice*, rendue publique, hier, en conférence de presse, le député de Darcy-McGee recommande au premier ministre René Lévesque de nommer un membre de son cabinet ministre délégué à la déréglementation et d'adopter une loi-cadre sur les textes réglementaires afin de leur assurer un encadrement plus rigoureux.

Selon le député libéral, le Québec est en train de crouler sous le poids d'une réglementation excessive et tatillonne: «Le Québec a connu, depuis quelques années, une période non seulement d'inflation législative, mais aussi d'incohérence législative», souligne-t-il dans le document d'une quarantaine de pages.

Cette avalanche de règlements de toutes sortes provoque la confusion chez les citoyens, à qui il coûte de plus en plus cher en frais juridiques pour faire valoir leurs droits. C'est pourquoi le PLQ propose au gouvernement de permettre aux tribunaux de fixer les frais juridiques «pour les dépenses encourues pour poursuivre l'administration publique ou se défendre contre elle».

Contrairement à l'Ontario et aux États-Unis où l'on s'efforce de réduire le volume de la paperasserie, «l'administration publique québécoise intervient de plus en plus, au nom de l'intérêt collectif, dans la vie des personnes physiques et morales», soutient le porte-parole du PLQ. La preuve? De 1972 à 1981, le gouvernement, ses 25 ministères et quelque 200 organismes publics ont porté de 952 à 1,881 le nombre de règlements régissant l'application des lois, soit plus du double de l'Ontario, où on en dénombrait 952 en 1980.

«L'administration publique ne pose pas seulement des actes de gestionnaire, mais elle consacre une grande partie de son temps à mettre en place ce que l'on pourrait appeler 'la coercition étatique' par l'adoption d'un très grand nombre de normes législatives.»

En plus de ne pas être en mesure de connaître tous les règlements en vigueur, le citoyen fera parfois les frais d'une poursuite intentée par un organisme public pour connaître la portée de certains règlements.

De plus, ajoute M. Marx, l'État promulgue de nouveaux règlements avant même leur parution dans la Gazette officielle, et parfois on profite de «l'ignorance» des lois et des règlements pour émettre des directives illégales, «sachant fort bien que le citoyen préférera, en règle générale, payer une amende plutôt que de la contester devant les tribunaux».

«Nous croyons qu'il est devenu urgent de renforcer les moyens de contrôle de l'administration publique, étant donné le nombre d'autorités administratives qui existent au Québec et l'importance de leurs attributions», conclut le porte-parole du PLQ en matière de justice.



Herbert Marx

RECTIFICATIF

La proposition anti-anglophone du PQ Rive-Sud a été défaite

Le congrès régional du Parti québécois de la rive Sud a défait en fin de semaine par deux voix (130 à 128) une proposition qui visait à rayer de la déclaration fondamentale de ce parti «le droit de la minorité anglophone à ses établissements essentiels, scolaires et autres».

Le DEVOIR a écrit, hier, par erreur que cette proposition avait été «adoptée» alors qu'il aurait fallu lire «rejetée».

D'autres propositions, qui visaient à remettre en question divers éléments du programme du Parti québécois relatifs aux droits et aux institutions anglophones, ont aussi été débattues au cours du même congrès régional. Mais toutes ces propositions ont été battues. Et avec des majorités relativement confortables, a expliqué au DEVOIR M. François Juteau, vice-président du PQ de la rive Sud.

De plus, contrairement à ce que nous écrivions, le premier ministre René Lévesque n'assistait pas au congrès régional.

Les chômeurs ont eu leur congrès à Québec

QUEBEC (PC) — L'économie recommence à avoir le vent dans le dos, disent les dernières nouvelles. Mais pas pour les chômeurs et chômeuses du Québec, ont pu constater, ce week-end, les 70 d'entre eux qui ont participé à un colloque sur l'économie et l'emploi et tenté d'apporter des débuts de solution à une situation de chômage qui perdure malgré les bonnes intentions.

Les résultats des discussions tenues dans les différents ateliers (plein emploi, femme et emploi, revenu minimum garanti, nouvelles technologies et développement régional versus création d'emploi) seront approfondis à nouveau dans chacune des régions où oeuvrent les membres du Regroupement des chômeurs et chômeuses (RCCQ).

Il faudrait qu'il sorte de tout ce brassage d'idée et de mots des propositions concrètes pour le prochain colloque sur l'économie et l'emploi, prévu à Québec à la fin du printemps, ont souligné les organisateurs de ces rencontres.

Ce week-end, les solutions proposées avaient toutefois du mal à demeurer au niveau de la réalisation concrète tandis que les discussions du genre «il faut changer le monde» allaient bon train.

guérin
l'éditeur qui édite

PRATIQUE DU VOCABULAIRE
Par un groupe d'enseignants

En vente dans toutes les librairies



guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514)842-3481

Cahier A
(corrigé) (ISBN-2-7601-1100-8)
154 pages **4,50 $**

Cahier B
(corrigé) (ISBN-2-7601-1101-6)
126 pages **4,50 $**

Cahier C
(corrigé) (ISBN-2-7601-1102-4)
140 pages **4,50 $**

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525	168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

HÔTEL

LE CENTRE D'AFFAIRES DE TORONTO

à nul autre pareil!

The Sheraton Centre of Toronto
HÔTELS ET AUBERGES SHERATON INTERNATIONAUX
123, RUE QUEEN OUEST, TORONTO, ONTARIO M5H 2M9 **(416) 361-1000**
EST DU CANADA **(800) 268-9393** OUEST DU CANADA ET T.-N. **(800) 268-9330**

en bref...

■ La MIUF devant le BREF

Le Bureau de révision de l'évaluation foncière a commencé hier à entendre les trois causes types de propriétaires de maisons isolées à la MIUF, qui demandent une revision à la baisse de leur évaluation foncière. Le BREF a été saisi de 6,000 à 7,000 demandes de revision similaire et des villes comme Montréal ont commencé à réduire le compte de taxe des propriétaires aux prises avec cet isolant retiré du marché par le gouvernement fédéral. La preuve des plaignants ne portera pas sur les dommages à la santé imputables à cet isolant, comme c'est le cas au procès intenté par des consommateurs contre les entrepreneurs et les fabricants devant la Cour supérieure du Québec, mais seulement sur la perte de valeur des propriétés.

■ Faune et pluies acides

« Si nous ne les combattons pas, les précipitations acides risquent de devenir l'une des plus grandes menaces à la faune en Amérique du Nord », a déclaré hier à Boston le ministre canadien de l'Environnement, M. Charles Caccia, devant la 49e Conférence nord-américaine sur la faune. M. Caccia a passé en revue les effets du mal acide sur les rivières à saumon, sur les frayères de truites susceptibles d'être carrément exterminées par ce fléau, etc. Les oiseaux sont aussi victimes des pluies acides qui modifient la qualité de leur nourriture et sa disponibilité, a dit le ministre

■ Bell Helicopters devant la CPTA

(PC) La multinationale Bell Helicopters a déposé sa demande de révision à la Commission de protection du territoire agricole. Le responsable de ce dossier à la Commission, Me Serge Cardinal, a indiqué que l'étude pourrait se faire rapidement. Mais il ne pouvait préciser à quel moment la compagnie sera entendue. La demande de 'Bell' est semblable à celle présentée au début du mois mais l'entreprise fera valoir de nouveaux arguments. La Commission avait refusé une partie du territoire convoité par la firme parce qu'il empiétait sur des terres arables. Si sa requête est encore rejetée, le Conseil des ministres pourrait se mêler de l'affaire et renverser la décision.

■ Raymond Beauchemin décédé

(PC) M. Raymond Beauchemin, secrétaire-trésorier de l'Association canadienne de langue française (ACELF), est décédé dans la nuit de dimanche à lundi. M. Beauchemin, qui était âgé de 53 ans, est mort des suites de troubles cardiaques et d'un oedème pulmonaire. Il avait également présidé l'Association d'Education du Québec, et occupé le poste de directeur général de la gestion scolaire de la Fédération des Commissions scolaires du Québec.

■ Hausse des pensions

(PC) Le gouvernement fédéral augmentera de quelques dollars les pensions de vieillesse, de même que le supplément de revenu garanti et les allocations aux épouses, à compter du mois prochain, afin d'ajuster ceux-ci à la hausse du coût de la vie. Le chèque de pension de vieillesse passera ainsi de $263.78 à $266.28 par mois, en avril, mai et juin. Le supplément de revenu maximal accordé aux retraités nécessiteux, vivant seuls, sera haussé de $265.60 à $267.33. Le supplément maximal pour les gens mariés, passera de $204.86 à $206.11 pour chacun des époux. L'alloction maximale pour les épouses sera portée de $468.64 à $472.39. Elle va aux personnes âgées de 60 à 65 ans vivant dans le besoin, mariées à des pensionnés, ou leur ayant survécu.

■ Relations bilatérales

(AFP) Le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, aura la semaine prochaine, à Washington, une série d'entretiens avec le secrétaire d'Etat américain George Shultz, a annoncé lundi le département d'Etat. M. MacEachen s'entretiendra avec son homologue américain de la situation internationale et de questions d'intérêt bilatéral, a précisé le département d'Etat.

■ Congés de paternité

(PC) Selon l'économiste Albert Breton, l'égalité des sexes sur le marché du travail serait facilitée par un accès égal de l'homme et de la femme aux « congés de naissance » et par une nouvelle emphase sur les emplois à temps partiel. M. Breton, qui est professeur à l'université de Toronto, a préparé une étude sur le sujet, dans laquelle il affirme que les traditions matrimoniales s'ajoutent à la discrimination pour empêcher les femmes de faire aussi bien que les hommes sur le marché du travail. « Mais la complication, au point de vue du marché du travail, n'est pas le mariage lui-même, mais les enfants », a-t-il dit dans une interview, après que l'étude eut été rendue publique par le Conseil économique du Canada.

■ Cotisations au régime de rentes

(PC) Le premier ministre René Lévesque a déclaré hier qu'une augmentation des contributions au Régime des rentes du Québec s'impose pour ne pas mettre à sec les réserves de la Caisse de dépot et de placement. De passage à Verdun, M. Lévesque a souligné que les autres provinces et le fédéral faisaient face à une situation semblable et qu'il fallait prendre des mesures pour éviter que l'actif de la Caisse de dépôt ne soit grugé trop vite par le RRQ. Le gouvernement verra aussi à améliorer la transférabilité des régimes privés de pension.

■ Constition et droit de grève

(PC) En concluant vendredi que le gouvernement n'avait nullement violé la nouvelle constitution canadienne en imposant le contrôle unilatéral des salaires et des prix, la Cour fédérale a non seulement débouté l'Alliance de la fonction publique. mais lui a réservé une surprise de taille. Le tribunal a en effet noté dans son verdict que, même si la Constitution garantissait le droit d'association, elle ne garantissait en rien le droit de grève. Le syndicat a réagi vivement lundi à la déclaration du juge. Un jugement pour le moins inquiétant, a pour sa part noté M. Albert Burke, un vice-président de l'Alliance. Aussi bien dire que la Constitution démolit les lois adoptées pour garantir le droit de grève, a-t-il dit. Il est presque assuré que l'Alliance portera sa cause en appel.

Défense agressive du procureur de Robert Harrison

L'enquête de R. Harrison et de J. Bruyère a commencé d'un bien mauvais pied

par Rodolphe Morissette

L'enquête préliminaire de MM. Robert Harrison, l'ex-président du *Board of Trade* de Montréal, et Jean Bruyère, deux hommes d'affaires de Montréal sur qui pèsent des dénonciations de fraude, de vol et de parjure, a commencé hier d'un bien mauvais pied.

« Comme on est parti, a lancé le juge D'Arcy Asselin de la Cour des sessions, ça va durer deux ans! » Quelques minutes plus tard, il reprenait son pronostic, mais en misant sur trois ans. Au fait, cette enquête doit durer normalement cinq semaines et la Couronne prévoit amener à la barre une soixantaine de témoins.

Le procureur de M. Bruyère, Me Jean Bruneau, qui se tenait à l'écart avec son client, n'était manifestement pas en accord avec la manière, très agressive, dont l'avocat de M. Harrison, Me Joe Silver, entendait conduire la défense.

En décembre, le ministère public formulait une douzaine de dénonciations contre les deux hommes en rapport avec leur action, en 1981 et 1982, dans l'affaire de la faillite des Ateliers d'usinage Hall Ltée de Lachine en 1982.

Il était question de six cas de complot, cinq de fraude, d'un cas de vol et d'un cas de parjure devant la division des faillites de la Cour supérieure. L'enquête menée par la GRC avait duré quelque 18 mois.

Comme il en va toujours dans ce genre de dénonciations, qui forment la première procédure judiciaire contre quelqu'un, le texte mentionne la ville où l'offense a eu lieu présumément, la date ou l'époque, les articles du code pénal contre lesquels il y a des infractions présumées et, naturellement, le nom des personnes dénoncées.

Au moment de la comparution des deux hommes, en début de février, Me Joe Silver avait plaidé que les dénonciations étaient trop vagues. Il invoquait la Charte canadienne des droits pour réclamer des accusations « spécifiques ».

Le juge Jean Longtin, de la Cour des sessions, avait rejeté cette requête et commandé l'enquête préliminaire. Hier, Me Silver revient donc à la charge dès le départ. N'a-t-il pas envoyé récemment au procureur de la Couronne, Me Michel Saint-Cyr, une demande de précisions quant aux dénonciations ?

Le juge Asselin n'a pas reçu copie de cette requête, que Me Silver tient néanmoins à plaider. Me Saint-Cyr la juge irrecevable à cette étape des procédures. Il estime qu'elle aura sa place au moment du procès, si l'enquête préliminaire conclut que procès il y a lieu d'avoir.

Toujours est-il que le juge décide d'entendre Me Silver. Celui-ci s'engage dans un long « historique » du cas Harrison, qui est « très complexe », avance-t-il. Il commence à traiter des dénonciations de corruption qui visaient M. Harrison l'an dernier dans l'affaire dite « Mackasey »: au terme de l'enquête préliminaire à ce propos, M. Harrison (comme M. Mackasey) n'avait-il pas été « blanchi » par le juge ?

Me Saint-Cyr l'interrompt fréquemment: ce n'est pas de cela qu'il s'agit aujourd'hui. Voici de nouvelles accusations... Me Silver, qui pirouette de plus en plus devant le tribunal et parle de plus en plus fort, prie Me Saint-Cyr de se taire. Le juge Asselin avertit Me Silver qu'il ne tolérera pas ce langage en cour. Il ajoute que c'est vraiment mal parti.

Le juge précise qu'il ne souffira pas non plus que la défense donne à penser, au sujet de la précision des dénonciations, que la Couronne ne fait pas son travail d'une manière professionnelle. Il en conclut que telles que formulées, les dénonciations sont d'une précision suffisante.

Me Silver revient à la charge: « Nous n'avons aucune idée de quoi on accuse notre client. Nous sommes complètement dans le noir. » Il ajoute que tout cela cause préjudice à M. Harrison.

Le juge n'est de cet avis: une enquête préliminaire n'est pas un procès. C'est, pour la défense, un lieu excellent pour obtenir toutes les précisions sur les chefs d'accusation éventuels. Bref, la requête de Me Silver est rejetée.

Alors, Me Silver réclame l'exclusion de tous les témoins, y compris les deux enquêteurs de la GRC, les agents Emond et Gosselin, qui aident le procureur de la Couronne. Le juge rejette cette nouvelle demande.

Il consent par ailleurs à formuler une ordonnance de non-publication (ce qui explique que LE DEVOIR se taira sur cette affaire pour les cinq prochaines semaines).

Enfin, l'enquête commence, mais elle est de nouveau interrompue pour un bon moment, le temps que la défense consulte les documents volumineux au sujet desquels la Couronne va interroger les enquêteurs de la GRC. La procédure menace d'être longue.

Le temps est revenu de parler de souveraineté — Lévesque

par Lia Lévesque
de la Presse canadienne

Le temps est revenu de parler souveraineté; les Québécois sont à nouveau réceptifs à l'idée. Si le Parti québécois s'était présenté «comme un vendeur d'options» au coeur de la crise, «les gens l'auraient jeté par la fenêtre». Mais maintenant, les esprits sont détendus et il faut en profiter, croit M. René Lévesque.

Les Québécois sont mûrs pour la souveraineté. «Il faut donc se grouiller pour refaire le contenu de notre proposition et travailler comme des chiens, encore plus fort qu'avant», croit le premier ministre, qui était l'invité, hier, d'une station radiophonique montréalaise. Il y a traité de la question nationale et du dernier remaniement ministériel.

Le premier ministre a été appelé à se prononcer sur ce qu'il adviendrait du parti s'il était réélu (majorité des députés) mais n'avait pas la moitié des votes de la population.

M. Lévesque s'est borné à un seul commentaire: «Si la population porte au pouvoir un parti dont elle connaît clairement l'option, mais qu'on n'a pas la majorité pour faire la souveraineté, ça nous ébranlera. Mais je ne peux évaluer l'impact des secousses à l'édifice.» Il s'est refusé à pousser son raisonnement, soulignant que «si Dieu nous prête vie, on verra».

Mais si le PQ rejoint son objectif d'appui majoritaire de la population (50 % en plus d'être le parti élu), «c'est clair qu'on s'en va vers la souveraineté, qu'on appelle ça comme on voudra. Nous y serons légitimement autorisés».

Et si jamais le PQ perdait les prochaines élections? «Il ramasserait ses morceaux et repartirait», a simplement répliqué M. Lévesque. «Je ne connais pas un seul peuple qui ait sa langue et sa culture, même chez les plus démunis, chez qui l'idée de s'appartenir a été déracinée à jamais. Il (le nationalisme) prendrait d'autres formes.»

Le premier ministre prévoit que la décision du gouvernement concernant la question, la pertinence du double bulletin et les autres «détails» se réglera seulement «quelques mois avant l'élection».

Sur la question du remaniement ministériel, le premier ministre n'exclut pas l'idée de déplacer à nouveau certains ministres et d'injecter du sang neuf, comme il l'a fait récemment avec M. Robert Dean. «Le remaniement, c'était la première étape pour détendre le climat. Dans quelques mois, bien sûr, il peut y avoir des additions au gouvernement. Il y a toujours une mouvance potentielle.»

Le chef du PQ a aussi justifié ce jeu de chaises musicales en rappelant que le dialogue «était devenu difficile dans certains secteurs», qu'il fallait en conséquence «décontracter». Il a cité, entre autres, le projet de loi sur la restructuration scolaire de l'ex-ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, qui a suivi «un cheminement trop long, et où le dialogue n'était plus possible».

Le nouveau ministre de l'Education, M. Yves Bérubé, «qui n'a pas subi ce braquage-là, reprendra sa propre réflexion. Après Pâques, on saura ce qui va rester de la loi 40». M. Lévesque est toutefois déterminé à voir le projet de loi adopté avant la fin de la session, à la fin de juin.

L'émission de MM. Mathias Rioux et Jean Cournoyer a été interrompue quelques instants par une autre animatrice de la station radio, qui tenait à annoncer ses invités pour son *talk-show* de l'après-midi. Or, l'animatrice n'est nulle autre que Mme Corinne Côté-Lévesque, l'épouse du premier ministre. «Je ne parlerai pas longtemps, pour laisser la place à mon mari.»

Laval: L'opposition propose d'étaler sur trois ans la hausse d'évaluation

Pour soulager les contribuables lavallois des effets d'une hausse importante et brusque de l'évaluation, un conseiller municipal, M. Gilles Vaillancourt, porte-parole de l'opposition, a proposé d'étaler sur trois ans une partie de l'accroissement des valeurs imposables.

M. Vaillancourt formule cette proposition au moment où le Service d'évaluation de Laval entreprend cette semaine une série de séances d'information au sujet du nouveau rôle d'évaluation, déposé en septembre dernier et en vigueur depuis le début de l'année. Ce nouveau rôle comportait, outre sa confection réalisée selon les normes nouvelles, un effet de rattrapage provenant de la mise à jour systématique de toutes les propriétés imposables.

Dans les quartiers Vimont et Auteuil, l'évaluation a grimpé d'un pourcentage variant entre 27 % et 33 %. Pour l'ensemble de la ville, l'évaluation des propriétés résidentielles s'est appréciée de 23 %. Malgré une diminution du taux d'imposition, de $2.53 à $2.20 le $100 d'évaluation imposable, le fardeau fiscal des Lavallois s'est accru.

L'administration municipale devrait cependant obtenir de l'Assemblée nationale un amendement à sa charte pour étaler l'excédent de la hausse d'évaluation. Elle aura l'occasion de le faire au moment où elle proposera un bill privé dans le but d'assujettir la Commission de transport de Laval à un contrôle direct des élus municipaux.

Les DSC exigent le retrait du dibromure d'éthylène

Les 32 départements de santé communautaires (DSC) du Québec exigent le retrait immédiat du dibromure d'éthylène (DBÉ) au Canada, ainsi que des autres pesticides et additifs alimentaires susceptibles ou reconnus comme pouvant causer des cancers, des mutilations, des malformations congénitales ou toute autre atteinte à la santé de gravité similaire.

Le 9 mars dernier, le ministère canadien de la Santé nationale et du Bien-Être social informait le public de la contamination excessive par le DBÉ de certains mélanges à gâteaux. Les DSC s'interrogent sur l'efficacité des moyens de contrôle qui, pendant plus de 30 ans, n'ont pas permis de déceler la contamination par le DBÉ chez l'être humain. «Si cette contamination n'a été découverte que récemment, soutiennent les DSC, c'est qu'elle n'avait pas fait jusqu'à maintenant l'objet d'une surveillance adéquate.»

Une telle situation est anormale, déclarent les DSC dans un communiqué adressé hier à la presse. Ils estiment que des mesures préventives doivent être prises rapidement pour garantir au public un approvisionnement en aliments non contaminés par des produits suscepts.

Les DSC ajoutent que les procédures d'homologation de ces produits doivent être révisées en profondeur à la lumière des récents développements de la recherche scientifique, et que les investissement nécessaires pour établir un système adéquat de surveillance soient consentis.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE de Montréal

SIXIÈME CONFÉRENCE AUGUSTIN-FRIGON



LA RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE À L'ÉCHELLE MONDIALE: ENJEUX, DÉFIS ET CONSÉQUENCES SOCIALES

PAR

KIMON VALASKAKIS

Président de l'Institut Gamma

Le mardi 27 mars 1984 à 11 heures 30
Amphithéâtre C-631
ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Entrée libre
Renseignements: (514) 344-4915

Accès: Métro Laurier, autobus 51
Métro Snowdon, autobus 51, 62, 61

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

DERNIER RAPPEL

Date limite d'admission et d'inscription

le 30 mars

Renseignements:
3335, chemin Queen Mary, rez-de-chaussée
Tél.: 343-6090

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
286-1200



MONSIEUR LAMARRE POURQUOI LAISSEZ-VOUS COULER LE ROBINET?

Est-il vrai qu'une conduite d'eau potable de la rue Sherbrooke perd le quart de son débit et coûte aux payeurs de taxe ***plus de 100,000.$ par année?***

POURQUOI ALORS AVOIR REPORTÉ SON REMPLACEMENT?

S.P.I.V.M. & C.U.M. Syndicat Professionnel des Ingénieurs de la Ville de Montréal et de la Communauté Urbaine de Montréal
C.P. 457, Station C Montréal, Québec H2L 4K4

ASSEMBLÉE NATIONALE

1884 · 1984

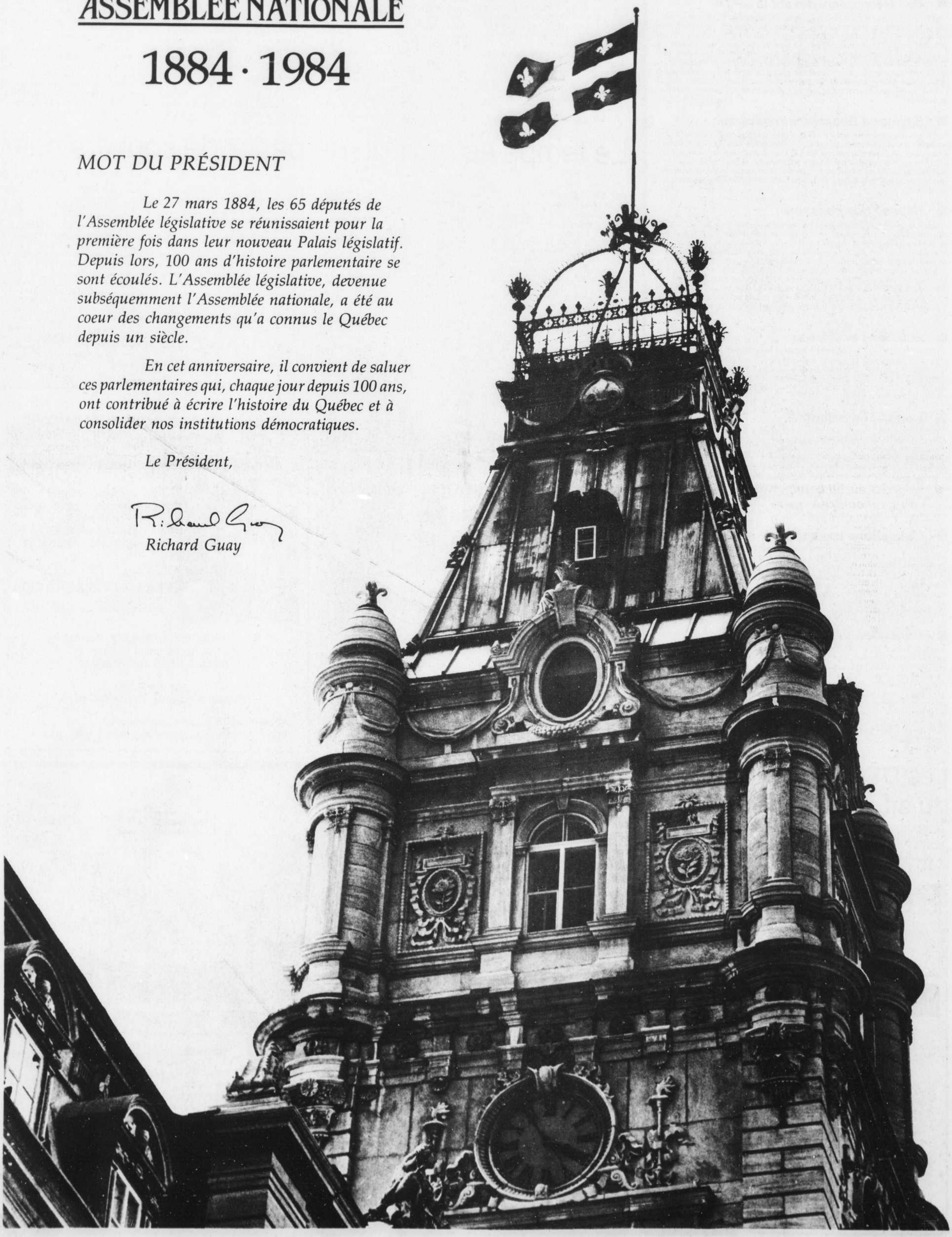
MOT DU PRÉSIDENT

Le 27 mars 1884, les 65 députés de l'Assemblée législative se réunissaient pour la première fois dans leur nouveau Palais législatif. Depuis lors, 100 ans d'histoire parlementaire se sont écoulés. L'Assemblée législative, devenue subséquemment l'Assemblée nationale, a été au coeur des changements qu'a connus le Québec depuis un siècle.

En cet anniversaire, il convient de saluer ces parlementaires qui, chaque jour depuis 100 ans, ont contribué à écrire l'histoire du Québec et à consolider nos institutions démocratiques.

Le Président,

Richard Guay



La paix est toujours « froide » entre Israéliens et Égyptiens

LE CAIRE (AFP) — Les relations entre Le Caire et Tel Aviv restent placées sous le signe de la « paix froide », cinq ans après la signature du traité de paix égypto-israélien, estiment les observateurs.

Le 26 mars 1979, l'Egypte d'Anouar Sadate devenait le premier pays arabe à signer un traité de paix avec Israël, mettant ainsi fin à un état de guerre qui avait duré 31 ans. Ce jour-là, le raïs et le premier ministre Menahem Begin signaient sur les pelouses de la Maison-Blanche, en présence du président Jimmy Carter et d'environ 2,000 personnalités venues du monde entier, un document qualifié d'historique.

Le traité prévoyait le retrait définitif, en avril 1982, des forces israéliennes installées dans le Sinai, la normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays, le rétablissement de la liberté de navigation dans le canal de Suez, la levée du boycottage économique d'Israël par l'Égypte et l'ouverture de négociations sur l'autonomie palestinienne.

Plus le temps passe, plus l'Égypte normalise ses relations avec les pays arabes qui avaient rompu avec Le Caire après Camp David et la conclusion de l'accord de paix, sans pour autant améliorer ses liens avec Israël.

Le contact n'est pas rompu entre Le Caire et Tel Aviv mais les relations sont au point mort. Le gouvernement égyptien n'a toujours pas désigné un diplomate pour remplacer son ambassadeur à Tel Aviv, rappelé en septemnre 1982 à la suite de l'invasion israélienne au Liban et qui a pris sa retraite en juillet 1983.

Dans une interview au quotidien israélien *Maariv*, M. Kamal Hassan Ali, vice-premier ministre et ministre égyptien des Affaires étrangères, rappelait le mois dernier que son pays se considérait toujours lié par les accords de Camp David et le traité de paix conclu avec Israël.

Toutefois, l'intransigeance d'Israël dans les négociations sur l'enclave de Taba, revendiquée par l'Égypte, la poursuite de l'implantation de colonies israéliennes en Cisjordanie, l'occupation par Israël d'une partie du Liban, ne font qu'encourager les dirigeants égyptiens à s'en tenir au statu quo actuel.

Le traité de paix devait marquer le début d'un processus menant à la paix globale au Proche-Orient, mais cet objectif demeure encore très lointain, reconnaît-on à Washington.

Les efforts américains pour parvenir à un règlement du problème palestinien sont désormais au point mort. Le récent refus du roi Hussein de Jordanie d'envisager des négociations avec Israel sur l'avenir des Palestiniens de Cisjordanie a porté un coup peut-être fatal au plan de paix formulé le 1er septembre 1982 par le président Ronald Reagan.

Les Etats-Unis sont en effet placés dans le rôle de spectateur impuissant au Proche-Orient. Leur soutien militaire, économique et politique à Israël a, de l'avis de nombreux dirigeants arabes, totalement compromis les capacités de Washington de jouer une rôle de médiateur dans la région.

Face à la paralysie de l'action diplomatique américaine, le gouvernement Reagan paraît avoir mis en veilleuse sa stratégie au Proche-Orient, et personne à Washington n'envisage de nouvelle initiative américaine.

À Jérusalem, aucun commentateur israélien ne prévoit un réchauffement de la « paix froide » qui règne entre les deux pays depuis l'entrée des troupes israéliennes au Liban. « Seule la partie des accords qui concerne la fin de l'état de guerre a été appliquée », note M. Aaron Yariv, directeur du centre d'études stratégiques de l'université de Tel-Aviv. « La réalisation de toutes les autres dispositions est paralysée en raison de la paralysie des relations israélo-palestiniennes ».

Les diplomates égyptiens sont convaincus que le statu quo est payant. La disparition tragique du président Anouar Sadate, assassiné le 6 octobre 1981 puis la démission du premier ministre israélien Menahem Begin l'an dernier, ont entraîné le départ de la scène politique des deux protagonistes des accords de Camp David. Cette situation a modifié l'évolution des relations des accords de Camp David. Cette situation a modifié l'évolution des relations entre les deux pays. Le président Moubarak, prudent, n'a pas donné suite aux invitations de M. Begin à se rendre en visite officielle en Israël et a rejeté sur Israël, en décembre dernier, la responsabilité de la dégradation des rapports entre les deux pays.

Peu à peu, les capitales arabes, notamment Amman, Bagdad, et Rabat, ont renoué ouvertement avec Le Caire. L'Égypte a été invité à reprendre sa place au sein de l'Organisation de la conférence islamique en janvier dernier. M. Yasser Arafat, présodent du comité exécutif de l'OLP, a renoué en décembre le dialogue avec les dirigeants égyptiens. Dans le même temps, Le Caire a laissé la porte ouverte à la venure régulière en Égypte de dirigeants israéliens.

L'Égypte, ayant récupéré en 1982 le Sinai, a maintenant un souci primordial: jouer à nouveau son rôle de puissance régionale, estiment les observateurs au Caire.

Les experts militaires israéliens s'accordent à estimer pour leur part qu'un retour à l'état de belligérance entre les deux pays est très peu probable dans un proche avenir.

Cependant, le président de la commission parlementaire de la défense et des affaires étrangères, M. Eliahou Ben-Elissar, notait hier: « Nous savons que l'Égypte est en train d'édifier une armée moderne, dotée d'armements sophistiqués. Nous comprenons qu'une grande nation ait besoin d'une armée moderne...Mais nous savons aussi que l'Égypte n'a pas besoin d'un tel outil face à des menaces comme celle représentée par la Libye et que seul Israël constitue pour elle une cible potentielle ».

Beyrouth-Est est durement pilonnée

BEYROUTH (AFP) — Un accord est intervenu hier entre toutes les parties libanaises pour céder à la gendarmerie les positions occupées jusqu'à présent par les soldats français à Beyrouth.

Néanmoins, de violents bombardements ont frappé pendant plus de cinq heures des quartiers résidentiels de Beyrouth-Est et de sa banlieue, à population chrétienne. Cinq personnes ont été tuées et 17 autres blessées.

Des obus sont également tombés en fin d'après-midi dans des quartiers de Beyrouth-Ouest (à majorité musulmane) mais on ignore le nombre de victimes éventuelles dans cette partie de la capitale.

Selon la télévision libanaise (officielle), les tirs d'artillerie ont atteint des positions du contingent français dans le secteur de Tayyoune (au sud de Beyrouth). Douze militaires du contingent français avaient été blessés (dont six grièvement) dimanche soir à Beyrouth par des éclats d'obus de mortier, selon un soldat français, rappelle-t-on.

Les bombardements d'hier ont été les plus violents dans la capitale depuis plusieurs semaines et ce malgré le cessez-le-feu annoncé par les diverses parties libanaises à Lausanne le 13 mars dernier. Aucune explication de ces bombardements soutenus n'a été fourni par aucune partie.

Le contingent français a poursuivi son retrait et 59 hommes et 23 vehicules ont été embarqués à bord de La Dives, un navire de débarquement de chars, indique-t-on de source militaire française.

Pour la première fois depuis la prise de Beyrouth-Ouest le 6 février dernier par les miliciens chiites d'Amal, le comité quadripartite de sécurité, formé de l'armée libanaise et des trois principales milices chrétienne, druze et chiite, a réussi à se mettre d'accord.

Les participants ont décidé de céder les positions qu'occupaient les Francais, notamment la résidence des Pins quartier général du contingent français et le bois des Pins, aux Forces de sécurité intérieures (FSI-gendarmerie). Ces deux positions se trouvent sur la ligne de démarcation entre les secteurs est (chrétien) et ouest (à majorité musulmane).

Le comité a décidé de « neutraliser » la zone où se trouvaient les soldats français et de maintenir ouverte la libre circulation sur le passage du Musée, seule voie d'accès entre l'est et l'ouest de Beyrouth.

Les quatre parties membres du comité se sont également engagées à ne pas « profiter du départ des Français pour améliorer leurs positions sur le terrain et de s'abstenir de toutes frictions ».

Selon les experts militaires occidentaux en poste à Beyrouth, les positions françaises sont faciles à prendre mais très difficiles à tenir. Le terrain, totalement à découvert, offre une cible de choix pour des bombardements, notamment à partir des immeubles qui ceinturent ce terrain.

L'ambassadeur de France, M. Fernand Wibaux, qui a assisté à une partie de la réunion tenue à proximité de la résidence des Pins a transmis aux participants du comité quadripartite « le souhait du gouvernement français de voir appliquer les arrangements de sécurité qui ont été décidés ».

Il a en outre indiqué que la France allait envoyer prochainement des observateurs à Beyrouth pour participer à la restauration du calme dans la prochaine étape.

Selon une source bien informée, une quarantaine d'observateurs, des officiers et des sous-officiers français, arriveraient d'ici la semaine prochaine et seraient installés le long de la ligne de démarcation. Le comité quadripartite décidera, lors d'une prochaine réunion, des emplacements de ces observateurs, précise-t-on de même source.

Quant aux soldats français, ils n'étaient plus hier à Beyrouth que 1,007, plus une centaine de gendarmes chargés de la protection de la résidence de l'ambassadeur et de l'annexe de la chancellerie à Baabda (banlieue est), indique-t-on de même source.

Aujourd'hui, le car-ferry L'Estérel devrait à nouveau accoster au port de Beyrouth pour embarquer d'autres soldats français. L'opération de retrait sera achevée d'ici le 31 mars.

le monde

■ *Pas de bureau de liaison américain à Jérusalem*

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain a catégoriquement démenti hier les informations selon lesquelles les États-Unis envisageraient d'ouvrir un « bureau de liaison » à Jérusalem. Le quotidien israélien *Haaretz* avait affirmé dimanche que l'ouverture d'un tel bureau à Jérusalem aurait permis au président Ronald Reagan de faire échec au projet de transfert de Tel Aviv à Jérusalem de l'ambassade des États-Unis en Israël. « Nous n'envisageons pas de créer un bureau de liaison à Jérusalem et notre position sur le statut de la ville sainte est inchangée », a souligné un porte-parole du département d'État, M. Alan Romberg. Les États-Unis, a-t-il rappelé, ne considèrent pas Jérusalem comme la capitale d'Israël et estiment que le statut de cette ville doit être défini par la négociation. Des projets de loi prévoyant le déplacement à Jérusalem de l'ambassade des États-Unis ont récemment été soumis au Congrès. Le gouvernement Reagan demeure cependant fermement opposé au transfert de son ambassade, estimant que cela nuirait sérieusement a ses relations avec le monde arabe. Toutefois, les deux principaux candidats à l'investiture du parti démocrate pour les présidentielles, MM. Walter Mondale et Gary Hart, se sont déclarés favorables au déplacement de l'ambassade américaine.

■ *La grève des mineurs dure*

LONDRES (AFP) — La grève des mineurs, entrée hier dans sa troisième semaine, a commencé à affecter sérieusement l'industrie britannique. La direction de l'industrie nationalisée de l'acier, British Steel Corporation, a en effet annoncé la réduction de moitié de la production à l'usine de Scunthorpe (Lincolnshire - centre de l'Angleterre) où l'un des trois hauts fourneaux doit être fermé. La mise en chômage technique dans un avenir proche d'une partie du personnel est envisagée. De son côté, M. Bill Sirs, secrétaire général de la confédération des syndicats du fer et de l'acier, a estimé dimanche que l'industrie ne pourrait supporter une telle grève. Il a souhaité que la confédération des syndicats britanniques (TUC) intervienne rapidemment dans le conflit « puisque d'autres groupes professionnels y sont maintenant impliqués ». Vingt-sept membres de piquets de grève ont été arrêtés hier matin alors qu'ils essayaient de bloquer l'accès des puits du Nottinghamshire, seule région minière avec le Leicestershire où la production de charbon est encore assurée. La greve a été déclenchée pour protester contre le plan de restructuration de l'industrie nationalisée des charbonnages britanniques qui prévoit, pour 1984-1985, la fermeture de 20 puits sur 176, la suppression de 20,000 emplois sur 180.000, et une réduction de 4 millions de tonnes de la production.

■ *Le KGB aurait commandité l'attentat contre le pape*

PARIS (AFP) — L'attentat perpétré contre le pape le 13 mai 1981 par Mehmet Ali Agca était commandité par les services secrets bulgares agissant sur instructions du KGB, affirme la journaliste Claire Sterling dans son livre *Le temps des assassins: anatomie d'un complot* (éditions Mazarine). Ce livre, a indiqué Mme Sterling hier à Paris devant la presse, est le résultat d'une enquête personnelle menée par Mme Sterling en Turquie, en Italie, en RFA et en Tunisie et dont de nombreux éléments, a-t-elle dit, ont été corroborés depuis la rédaction de l'ouvrage par les procédures judiciaires engagées en Italie, en Turquie et tout récemment en RFA. Mme Sterling déclare avoir fait l'objet de pressions de la part de la CIA pour qu'elle abandonne son enquête, les États-Unis selon elle semblant aussi peu désireux que les pays de l'Est de voir étalée au grand jour l'affaire de la « filière bulgare ».

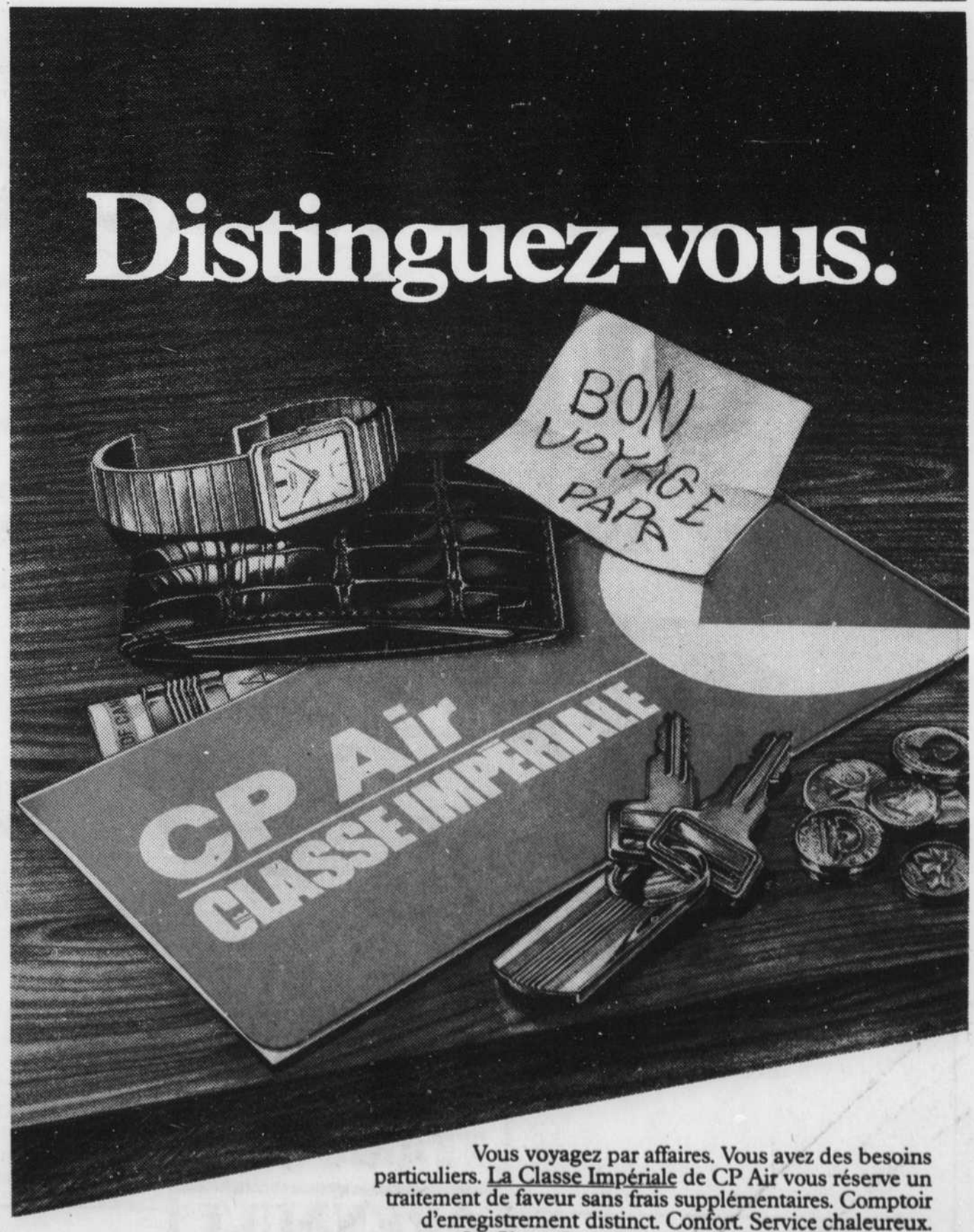
Selon l'auteur, Agca n'était pas, comme on l'a présenté après sa tentative d'assassinat de Jean-Paul II sur la place Saint-Pierre de Rome, un terroriste d'extrême-droite, néo-fasciste, ayant agi isolement, mais un tueur recruté, entraîné et payé par la « mafia » turque et les services secrets bulgares. Cette « mafia » turque, déclare Mme Sterling, est basée en Bulgarie et mène depuis des années au départ de ce pays un « énorme » trafic de contrebande de drogue et d'armes. Le dessein initial de la Bulgarie, sur l'instigation du KGB, affirme Mme Sterling, était de déstabiliser la Turquie et d'y détruire la démocratie en y aidant le terrorisme d'extrême-droite comme d'extrême-gauche. Par la suite, toute cette filière turco-bulgare aurait été utilisée en vue de l'assassinat du pape, dont l'influence notamment en Pologne aurait été jugée trop dangereuse par Moscou.

Kiessling à la retraite

NEUSTADT (AP) — Le général Guenter Kiessling a quitté l'armée avec tous les honneurs hier et a exprimé sa « satisfaction » de voir son nom définitivement lavé des accusations d'homosexualité qui avaient été portées contre lui.

Le général Bernard Rogers, commandant de l'OTAN, et le ministre ouest-allemand de la Défense, M. Manfred Woerner, assistaient à la cérémonie. Ils avaient démis le général Kiessling de ses fonctions, en décembre dernier. Ce dernier avait été réinstallé à son poste en février dernier, à l'issue d'une longue controverse.

« Je suis satisfait d'avoir été rétabli (dans mes fonctions) mais il serait faux de dire que je ne garde pas une certaine amertume », a déclaré le général Kiessling.



Vous voyagez par affaires. Vous avez des besoins particuliers. La Classe Impériale de CP Air vous réserve un traitement de faveur sans frais supplémentaires. Comptoir d'enregistrement distinct. Confort. Service chaleureux. La Classe Impériale. Disponible sur tous nos vols entre les principales villes canadiennes.*

Exigez LA CLASSE IMPÉRIALE CP Air

TRANSPORTEUR OFFICIEL EXPO 86 VANCOUVER

* Montréal · Ottawa · Toronto · Winnipeg · Calgary · Edmonton · Vancouver · Victoria

CP et sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée. Classe Impériale est une marque déposée des Lignes Aériennes Canadien Pacifique, Limitée.

Seuil

Pour l'achat de 3 Points votre libraire vous offrira « Moi et ma cheminée » de Melville

Points Biographie

Prix de 4,50$ à 7,75$

Joseph Barry
George Sand
ou le scandale de la liberté



Biographie

Bernard Crick
George Orwell
une vie



Biographie

L'ONU confirme l'utilisation d'armes chimiques contre l'Iran

NEW YORK (AFP) — Les Nations unies ont confirmé hier que des armes chimiques avaient été utilisées au cours des dernières semaines contre les forces iraniennes.

Selon le rapport établi par quatre experts internationaux indépendants à la demande de l'ONU, deux types de gaz ont été identifiés lors des analyses effectuées par des laboratoires suédois et suisses, à partir des échantillons prélevés par ces spécialistes en Iran du 13 au 19 mars: du gaz moutarde (ypérite) et du gaz innervant (tabun).

Le rapport de 28 pages ne mentionne qu'une fois l'Irak, en citant les témoignages de gardes révolutionnaires iraniens selon lesquels des avions de type Mig, Sukhoi et Mirage auraient déversé leurs bombes sur l'un des sites visités par les experts de l'ONU.

Dans sa présentation du rapport, le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, souligne qu'il « ne peut que déplorer que les conclusions unanimes (des experts) aient confirmé les accusations sur l'utilisation d'armes chimiques ».

M. Perez de Cuellar rappelle qu'il avait déjà condamné fermement l'utilisation de telles armes et souligne « l'importance cruciale du respect » par tous les États des principes et des réglements internationaux adoptés pour alléger les souffrances humaines dans la conduite des conflits.

Les conclusions des quatre experts choisis par l'ONU (un Australien, un Espagnol, un Suédois et un Suisse) rejoignent les analyses faites par des médecins qui ont examiné des blessés iraniens soignés dans divers pays d'Europe au cours des dernières semaines.

Toutefois, les experts n'ont pas relevé la présence de mycotoxines, comme cela a été le cas récemment dans les analyses opérées à l'hôpital de l'université de Gand (Belgique).

Le rapport contient quatre chapitres principaux: 1) la description détaillée des armes chimiques qui ont pu être observées. 2) les résultats des analyses des agents chimiques trouvés. 3) les observations cliniques sur les militaires iraniens contaminés. 4) les conclusions du rapport.

Les experts notent qu'ils ont été unanimes pour conclure que:

a) « des armes chimiques sous forme de bombes d'avions ont été utilisées dans les zones inspectées en Iran par les spécialistes ».

b) « les agents chimiques utilisés étaient du type sulfure de bi-chloro-2-éthyle, également connu sous le nom de gaz moutarde, et diméthyle-aminocyanophosphinate d'éthyle, agent neurotoxique également connu sous le nom de tabun ».

c) « ni le temps ni les ressources disponibles n'ont permis de déterminer en quelle quantité ces agents chimiques ont été utilisés ».

Les experts de l'ONU ont examiné des armes chimiques tant à Téhéran, où certaines d'entre elles avaient été ramenées, que dans deux zones proches du front où ils s'étaient rendus, Shatt-e-Ali et Hoor-ul-Huwaizeh (front sud). Ces bombes, dont certaines n'avaient pas explosé, portaient toutes sur leur enveloppe verdâtre la marque BR 250 WP sans autre indication.

Hoor-ul-Huwaizeh avait été, selon le rapport, l'objet d'une attaque irakienne le 13 mars. Les observations des experts ont été faites le lendemain.

Les bombes, longues de plus de deux mètres et d'un poids d'environ 135 kg, contenaient une substance liquide noirâtre et visqueuse qui, à l'analyse à Téhéran et en Europe, s'est révélée être du gaz moutarde.

Ces bombes étaient munies d'un détonateur portant l'inscription suivante en anglais et en espagnol: « Lorsque le délai d'explosion est de moins de six secondes, enlever la vis. Voyant rouge danger. Type MU09 lot 83.01 ». Le rapport ne donne aucune indication sur l'origine des détonateurs.

Les experts ont analysé également des échantillons, qui, selon le rapport, avaient été prélevés sur une bombe qui n'avait pas explosé, à la suite d'une attaque aérienne dans le secteur de Jofair, vers 11h15 locales le 17 mars. Les échantillons ont révélé la présence d'une substance qui était à 75 % du gaz innervant Tabun. Les 25 % restant étaient composés de composés volatiles et de produits phosphores.

Les experts ont procédé également à des observations cliniques sur 41 personnes touchées par les gaz, ainsi que sur une douzaine de cadavres dans des hôpitaux d'Ahwaz et de Téhéran.

Selon le rapport, « 32 cas présentaient un ensemble cohérent de signes cliniques, qui, selon les patients interrogés par l'intermédiaire d'un interprète, étaient apparus après que ceux-ci eurent été exposés à l'explosion de bombes d'avion (...). Le temps écoulé entre l'exposition et l'apparition des premiers symptomes variait de 25 minutes à quatre heures ».

Dans la majorité des cas observés, les personnes touchées avaient d'abord souffert de problèmes oculaires, puis de lésions cutanées, parfois importantes (érythèmes intenses), notamment aux aisselles, et aux parties génitales, ajoutent le rapport. Les experts ont également relevé que la grande majorité des patients souffraient de leucopénie (perte de leucocytes dans le sang), les rendant très sensibles aux infections.

Le rapport note que « les résultats des examens cliniques et des analyses cadrent parfaitement avec les descriptions des lésions causées par des substances vésicantes et plus particulièrement par celles que provoquent la moutarde et le soufre. Les agents vésicants de cette catégorie sont les seuls capables de produire cet ensemble de symptomes ».

Les experts ont également examinés des victimes touchées lors l'attaque au gaz innervant dans le secteur de Jofair. Les patients souffraient de diverses affections. Celles-ci étaient toutefois atténuées, les forces iraniennes ayant été munies de doses auto-injectables de contre-poison (atropine).

Le consul américain à Strasbourg échappe à un attentat

STRASBOURG (AFP) — Le consul général des États-Unis à Strasbourg, M. Robert Onan Homme, 43 ans, a échappé hier matin devant son domicile par miracle à la mort dans un attentat revendiqué par les Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL).

Un homme inconnu d'une trentaine d'années circulant à cyclomoteur a tiré à cinq reprises à bout portant sur la voiture de M. Homme avec un pistolet automatique de 7.65 mm. Les projectiles ont brisé les vitres latérales et touché le pare-brise du véhicule au volant duquel le diplomate américain avait pris place pour se rendre au consulat. Trois balles ont atteint la victime au front, à la poitrine et au cou, mais elles n'ont fait qu'érafler le diplomate. « C'est un miracle », ont déclaré en fin de matinée les médecins traitants du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Hautepierre, où M. Homme a aussitôt été transporté.

Selon le bulletin médical, ce dernier souffre « de plaies superficielles sans conséquences graves prévisibles ». Il devrait quitter l'hôpital dans les prochains jours.

Dans une lettre à l'AFP postée hier midi à Paris, les FARL ont revendiqué l'attentat affirmant que le consul américain à Strasbourg est « déjà bien connu par ses activités comme membre de la CIA ».

Les FARL ont déjà revendiqué deux précédents attentats perpétrés en France contre des diplomates américains avec la même arme, un pistolet de calibre 7.65 mm. Le 12 novembre 1981, M. Christian Chapman, chargé d'affaires américain à Paris, numéro deux de l'ambassade, avait échappé de justesse à un attentat devant son domicile. Le tireur avait lâché six balles. Le 18 janvier 1982, le colonel Charles Ray, attaché militaire adjoint à l'ambassade des États-Unis, était assassiné, également près de son domicile, d'une balle de calibre 7.65 mm.

Hier soir, à Strasbourg, les enquêteurs demeuraient discrets sur le motif de l'attentat « n'excluant aucune piste ». « La revendication des FARL est une piste que nous allons vérifier comme toutes les autres ».

Couvre-feu et attentats au Chili

SANTIAGO (d'après Reuter et AFP) — Le gouvernement militaire chilien a proclamé un couvre-feu dans la capitale hier et ce soir afin de contenir la nouvelle journée de protestation organisée aujourd'hui par l'opposition au président Augusto Pinochet.

Le général Rene Vidal, commandant militaire de la capitale aux termes de l'état d'urgence proclamé vendredi soir, a annoncé la mesure à la presse avant une réunion des chefs des forces de sécurité au palais présidentiel.

Selon le décret du couvre-feu, les forces armées et de sécurité seront chargées du maintien de l'ordre, de protéger les services publics, d'assurer la tranquillité et de prévenir tout acte subversif ou terroriste.

« Les forces armées et les forces de l'ordre ont reçu l'instruction précise de faire strictement respecter cet ordre. Ceux qui tentent de provoquer les forces armées doivent comprendre qu'ils auront la responsabilité absolue et exclusive des conséquences lamentables qui pourront en découler », prévient le décret.

Le couvre-feu sera en vigueur ce soir de 20h30 à demain 5h00. Ni automobiles ni piétons ne pourront alors circuler dans Santiago.

Quatre explosions soigneusement coordonnées ont endommagé une ligne du réseau métropolitain de Santiago hier matin avant son ouverture.

Selon des responsables, les explosions se sont succédées sur une période de 25 minutes et ont interrompu les liaisons entre le centre et les banlieues résidentielles.

La recrudescence des attentats dans les semaines précédant la journée de protestation d'aujourd'hui, première épreuve de force entre le gouvernement et l'opposition cette année, avaient amené le gouvernement à rétablir l'état d'urgence qui lui permet de restreindre la liberté de réunion et d'information et d'imposer le couvre-feu.

Au cours des journées de protestation de l'année dernière, premiers défis sérieux au général Pinochet depuis son arrivée au pouvoir en 1973, les autorités avaient imposé le couvre-feu deux fois mais sans parvenir à empêcher des manifestations qui avaient fait plus de 60 morts.

À la veille de cette huitième journée, au milieu de sabotages, de menaces et d'attentats terroristes, l'opposition — de la droite aux marxistes — a accusé le gouvernement de créer un climat de violence qui justifie une répression dure.

Dans les milieux gouvernementaux, plusieurs voix ont exprimé la crainte qu'une action extrémiste ne précipite le durcissement déjà réclamé par certains responsables.

« La sérénité est fondamentale dans cette heure décisive pour ne se laisser entraîner ni par la provocation marxiste ni par les influences anti-démocratiques qui se manifestent autour du pouvoir », a estimé M.Jaime Guzman, un des principaux conseillers civils du général Pinochet.

Un autre partisan de la droite, l'ancien sénateur Julio Duran, a évoqué des « luttes intestines » au sein du gouvernement, où certains soutiennent que les tentatives d'ouverture politique sont responsables des assassinats et des sabotages récents.

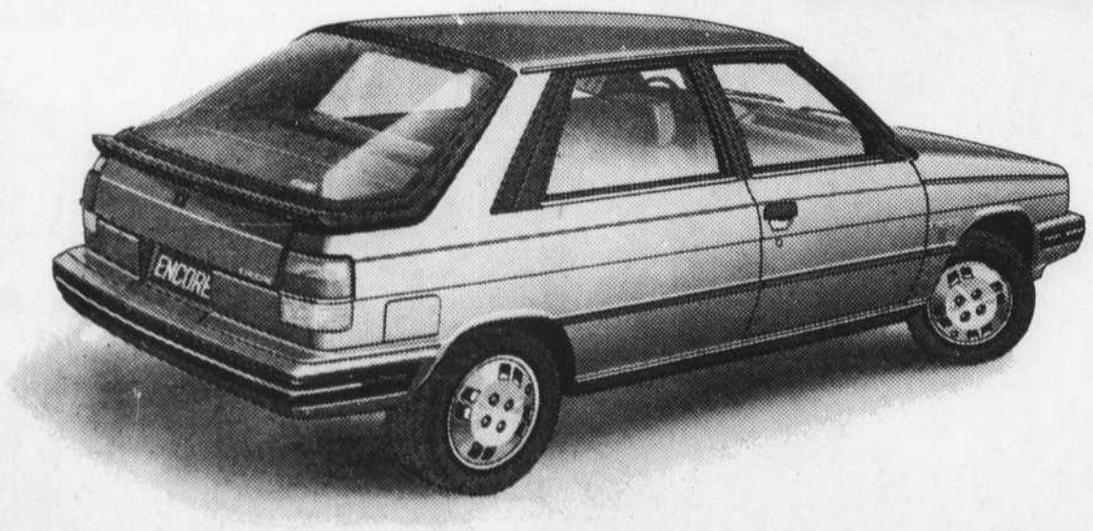
À la mi-1983, le général Pinochet, plaçant M. Sergio Onofre Jarpa à la tête de son cabinet, a entamé un dialogue avec l'opposition non-marxiste et élargi la liberté d'expression.

Le gouvernement insistait cependant sur le respect de la constitution qui prévoit le maintien du régime militaire jusqu'en 1989, alors que l'opposition réclamait la démission immédiate du général Pinochet et la préparation d'élections libres. Le dialogue avait alors cessé.

« La solution de la crise nationale, qui se reflète dans l'importance du chômage, le poids de l'endettement, l'écrasement de la démocratie, la destruction de l'outil industriel et les scandales du régime ne viendra qu'avec la fin du gouvernement militaire », ont réaffirmé les organisateurs de la journée de protestation, qui sera marquée par le boycottage des commerces et des cours dans les écoles, des concerts d'avertisseurs et de casseroles.

Garantie 5 ans ou 80 000 km.

Voilà l'offre de votre concessionnaire AMC/JEEP/RENAULT sur toute Renault Encore ou Alliance livrée d'ici le 31 mars 1984.





Renault Encore 7 454 $ Comprenant dégivreur électrique arrière, transport, F.A.B. Montréal.

Renault Alliance 7 654 $ Comprenant dégivreur électrique arrière, transport, F.A.B. Montréal.

AMC Jeep RENAULT

La taxe de vente, les frais de préparation et d'immatriculation sont en sus.
Certains concessionnaires peuvent vendre en-dessous du prix annoncé.
Certains équipements illustrés sont offerts en option.
Les concessionnaires AMC/JEEP/RENAULT du Montréal Métropolitain.

Le Cartier AMC/JEEP Ltée
10,300 Boul. Pie IX
Montréal 323-4330

Automobiles Newman Ltée
7200 Boul. Newman
Ville LaSalle 363-7210

Micor Auto Inc.
12,305 Rue Sherbrooke Est
Pointe-aux-Trembles 645-1611

À Ma Baie Automobile Inc.
9790 Boul. Gouin Ouest
Pierrefonds 684-4400

Concordia Auto Ltée
8065 Rue Lajeunesse
Montréal 273-2373

Automobiles Ville-Marie Inc.
2995 Rue Hochelaga
Montréal 527-8525

Laval Auto Inc.
4650 Boul. Dagenais
Laval Ouest 627-4731

Automobile de St-Lambert Inc.
860 Boul. Taschereau
Greenfield Park 676-7901

Rendez-Vous Auto Ltée
9000 Boul. Taschereau
Brossard 659-7603

Auto Voisin Inc.
1215 Boul. des Laurentides
Laval 668-9222

Garage Spécial Service Inc.
10 Auto Plaza
Pointe-Claire 694-4841

Aut... Montréal
Da...
12...
M...

Garage ...
148 Boul. Labe...
Laval, Ste-Rose 625-...

Garage Eddy Doyle Inc.
2280 Boul. St-Joseph
Lachine 637-7511

Auto Montréal Sud Inc.
2066 Chemin Chambly
Longueuil 670-8410

Auto Stop A.C. Inc.
276, Boul. d'Anjou
Châteauguay 692-1242

...omobile l'Aiglon Ltée
...Des Seigneurs
...4647

Auto Gibraltar (1981) Inc.
2032 Boul. Labelle
Chomedey, Laval 687-3123

Lareau Automobiles Inc.
1824 Rue Ste-Catherine Ouest
Montréal 937-7785
2085 Rue Ste-Catherine Ouest
Montréal 937-9551

Roger Bernard Automobiles Inc.
...ière avenue
...-5850

L'EDITEUR NE PEUT FOURNIR UNE MEILLEURE IMPRESSION

Devant la Cour suprême

L'Alberta soutient qu'une autorisation d'écoute autorise le viol de domicile

OTTAWA (D'après CP) — L'Alberta a soutenu hier devant la Cour suprême du Canada qu'une autorisation légale d'écoute électronique comprend « implicitement » l'autorisation de violer le droit de propriété d'un individu chez qui la police veut installer un dispositif à cette fin.

Cette province en appelle devant le plus haut tribunal du pays d'un jugement rendu par le juge David C. McDonald, de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta. Ce dernier a statué qu'un tribunal n'avait pas le pouvoir d'autoriser les policiers à violer un domicile lorsqu'il permet à des policiers d'installer un dispositif d'écoute électronique. La Cour albertaine avait rendu ce jugement par un vote partagé de 3 à 2.

Au Québec, il y a moins de quinze jours, le juge Jean-Pierre Bonin de la Cour des Sessions, a statué qu'un juge peut autoriser les policiers à visiter subrepticement un domicile dont le propriétaire fait l'objet d'une permission d'écoute électronique.

Selon le procureur de l'Alberta, Me B. R. Fraser, les hommes politiques qui ont adopté la loi sur la Protection de la vie privée, il y a 10 ans, savaient de toute évidence que l'installation d'un tel appareil nécessite une entrée subreptice. Cette loi permet aux policiers de « bugger » une personne si un juge le permet.

Me Fraser a basé son argumentation sur des statistiques présentées par la Gendarmerie royale du Canada devant un Comité des Communes en 1973. Ces statistiques démontraient que les policiers avaient dû pénétrer illégalement dans la majorité des résidences pour y installer leurs appareils. Dans les autres cas, les policiers s'étaient contentés d'écouter à distance ou sur la ligne téléphonique.

Le juge Brian Dickson s'est pour sa part demandé pourquoi le législateur n'avait-il pas autorisé formellement le viol des domiciles s'il savait la chose inévitable? C'est parce que le Parlement ne voulait pas embarrasser les juges avec des « technicalités », a répondu le procureur albertain.

Le juge Antonio Lamer, de son côté, s'est interrogé sur le droit « implicite » des policiers à violer ainsi la vie privée des gens. « Si je suis votre raisonnement, a-t-il dit à Me Fraser, cela comprendrait toute forme de violation des résidences? Pousseriez-vous votre raisonnement jusqu'à ses conséquences logiques extrêmes », a-t-il demandé à Me Fraser?

« Parce que le Parlement n'a pas spécifié que la police ne peut agir illégalement, vous en déduisez qu'elle peut le faire », s'est demandé de son côté le juge Dickson?

Le juge Lamer s'est aussi demandé si la police pouvait attirer un concierge au poste, sous un prétexte futile, pour l'éloigner opportunément pendant que ses services d'écoute pénétraient dans un logis? Le procureur de l'Alberta a répondu que cela devrait être permis aux policiers, en toute logique.

Le juge Dickson s'est aussi demandé ce qui pourrait se passer si une personne, dont le domicile est visité subrepticement, arrivait inopinément sur les lieux en croyant avoir affaire à des voleurs? Pourrait-il, par exemple, faire usage de violence, comme n'importe quel propriétaire, s'il réalisait que des individus sont en train de s'offrir une visite de sa résidence? Qu'en serait-il s'il constatait que ces personnes sont armées?

Le procureur albertain n'a pas répondu directement à cette question, se contentant de dire que la confrontation et la violence sont les dernières choses que souhaitent les policiers lors de ces opérations.

Est-ce que la police pourrait aussi, en vertu d'une autorisation d'écoute électronique, glisser un micro dans la poche d'une personne voyageant dans le métro pour suivre ses conversations pendant le reste de la journée, a ajouté le juge Lamer? Oui, a répondu Me Fraser. Selon ce dernier, il y a des limites à penser que la résidence d'une personne est en quelque sorte son chateau-fort. Les moyens d'action de la police, a-t-il soutenu, doivent s'ajuster à la sophistication de plus en plus grande des méthodes criminelles.

Le viol de New Bedford: les coupables écopent de sentences allant de 6 à 12 ans de prison

FALL RIVER, Mass. (d'après AP) — Trois des hommes reconnus coupables d'un viol collectif ont reçu, hier, leur sentence: de neuf à 12 ans de prison, tandis qu'un quatrième était condamné à une peine de six à huit ans.

Le juge William Young a imposé les sentences que la poursuite avait recommandées. Tous les condamnés sont des Américains d'origine portugaise. Daniel Silva (27 ans), Victor Raposo (23 ans) et John Cordeiro (23 ans) reçoivent les sentences les plus fortes, tandis que Joseph Vieira (28 ans) devra purger six à huit ans dans la prison de Walpole. L'*attorney* pour le district de Bristol avait requis une peine moindre pour Vieira qui n'avait pas de dossier. À noter que New Bedford, ville où se sont produits les faits, compte une population de 98,000 habitants, dont 60 % d'origine portugaise.

La défense avait plaidé l'imposition de sentences plus légères, de 18 mois à deux ans.

Le procès a porté sur le viol, dans une taverne de New Bedford, d'une femme de 22 ans, en mars 1983. Ceux qui assistaient à la scène ne se sont pas portés à la défense de la victime. Juste avant que ne débute la séance, hier, une pétition de 16,000 signatures a été présentée au tribunal, réclamant l'annulation des sentences qui auraient été le fruit de «versions exagérées des faits» présentées aux jurés. On a fait deux procès séparés à ces quatre hommes, l'un se terminant le 17 mars pour Silva et Vieira, l'autre prenant fin le 22 pour Raposo et Cordeiro.



Victor Raposo, à gauche, John Cordeiro, Jose Mioira et Daniel C. Silva écoutent silencieusement le prononcé de leurs sentences.

Deux des prévenus, José Medeiros et Virgilio Medeiros — sans lien de parenté — ont été acquittés par le jury qui a jugé que, bien que présents, ils n'étaient pas impliqués dans le crime.

Dans une interview, la semaine dernière, le juge Young a tenu à préciser qu'il n'était ni «heureux» ni «soulagé» d'avoir à prononcer des sentences dans une cause qui est tout aussi angoissante que d'autres. Vendredi dernier, une marche a réuni 15,000 Luso-Américains demandant que le tribunal ne soit pas trop sévère. Certains portaient un badge disant: «Justice Crucified». Quelques manifestants se sont dits d'avis que les condamnations étaient dues à des préjugés fortement répandus contre les Portugais.

On en avait annoncé 86

L'incendie de Cubatao a fait 508 victimes

SAO PAULO (AFP) — L'incendie qui s'était déclaré le 25 février dernier dans la favela (bidonville) de Cubatao, près du port de Santos (à 68 km de Sao Paulo), à la suite de l'explosion d'un l'oléoduc, a fait 508 morts, pour la plupart des enfants, et 127 blessés, selon le rapport officiel de la police.

Il s'agit de l'une des plus grandes catastrophes survenues au Brésil. Le bilan définitif confirme l'évaluation de 500 morts, faite dimanche par le juge d'instruction Marcos Ribeiro De Freitas à partir de l'audition des survivants de l'incendie. Selon les enquêteurs, la disproportion entre le chiffre initial de 86 morts et le bilan définitif de 508 est dû au fait que la plupart des corps ont été réduits à l'état de cendre par la puissance de l'incendie.

Propriétaire de l'oléoduc de Cubatao, la firme brésilienne Pétrobras, a déjà été jugée responsable de la catastrophe par le procureur général Paulo Salvador Frontini, le 8 mars dernier. Selon les enquêteurs, la sécurité des installations pétrolières était pratiquement nulle dans cette favela où 700,000 litres d'essence ont pris feu en quelques secondes dans la nuit du 25 février après la rupture d'une conduite. Les 508 victimes, dont au moins 245 enfants, ont péri dans leur sommeil avant l'arrivée des secours. Les masures de bois, bâties sur pilotis au milieu de la fange et des fuites de carburant, ont été consumées en mois d'une heure.

Les 2,000 survivants de la favela continuent de vivre sur une véritable poudrière. La plupart des conduites de pétrole reliant la raffinerie de Cubato au port de Santos, ne sont pas enterrées dans ce secteur.

A tout moment peut se produire un drame plus grave encore que celui du 25 février, reconnaissent les responsables de la Petrobras.

Ceux-ci rejettent sur les autorités locales la responsabilité d'avoir laissé s'installer des milliers de personnes dans cette zone depuis une vingtaine d'années.

Le Québec fait face à une pénurie de médecins spécialistes

MONTREAL (PC) — Le Québec fait face à une pénurie de médecins spécialistes, tout en se dirigeant vers un surplus de généralistes.

C'est le problème que soulèvent la Fédération des médecins spécialistes du Québec et celle des médecins omnipraticiens du Québec, dans un mémoire présenté devant un groupe de travail qui étudie la distribution des ressources médicales au pays.

Les représentants des spécialistes et omnipraticiens du Québec affirment que certaines politiques gouvernementales, comme le contingentement, provoquent un déséquilibre des ressources médicales.

Selon eux, pour bien planifier la distribution des soins médicaux, il faut également tenir compte de certains facteurs, comme le vieillissement de la population.

Avec VIA Rail, avoir 60 ans, c'est bénéficier du Tarif Ambassadeur



À 60 ans, vous êtes ambassadeur. Partout où vous allez, pour visiter enfants et amis, ou simplement revoir un coin de pays, vous rapprochez les gens. C'est pourquoi VIA Rail prend soin de traiter chacun de vos voyages avec toute l'importance qu'il mérite. Avec son tarif Ambassadeur.

Dès maintenant, si vous avez 60 ans ou plus, vous pouvez voyager dans tous les trains de VIA Rail à un tarif réduit du tiers. Le train, c'est l'espace, les commodités, le grand confort. C'est le voyage facile, dans une atmosphère relaxante et chaleureuse. Et VIA vous le rend plus facile encore: **1/3 de moins, pour toutes les destinations, quand bon vous semble, sans aucune restriction. Vous économisez également 1/3 sur le tarif transport des Escapades VIA Rail.** Une belle occasion de vous offrir des mini-vacances. Laissez VIA s'occuper de tous les arrangements!

De plus, vous bénéficiez d'une réduction du 1/3 sur le prix régulier, tel quel publié, des chambres dans tous les Holiday Inn canadiens.*
Ce tarif spécial est réservé exclusivement aux ambassadeurs de VIA. Vous pouvez en profiter en tout temps, partout au Canada.

Le tarif Ambassadeur, une initiative de VIA Rail et de Transports Canada. Consultez votre agent de voyages ou VIA Rail pour informations ou réservations.

*Vous réservez directement au Holiday Inn de votre choix ou vous appelez sans frais au 1-800-HOLIDAY. Les réservations doivent être faites au moins 24 heures à l'avance, en mentionnant que vous êtes un ambassadeur de VIA. L'offre est soumise aux conditions de disponibilité des chambres assignées. La réduction sera accordée sur présentation d'un billet valable de VIA Rail et d'une preuve d'âge.

Transports Canada Transport Canada

Holiday Inn

VIA

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédactrice en chef: Lise Bissonnette | Rédacteur en chef adjoint: Jean Francoeur | Directeur de l'information: Jean-Guy Duguay | Directeur adjoint de l'information: Denis Lord | Directeur des services administratifs: Michel Paradis

Le mandat de la confusion

COMME si elle n'avait pas confiance dans ses dirigeants et dans le respect du programme voté au dernier congrès national, la base du Parti québécois réitère, dans les régions, l'engagement de faire porter la prochaine élection générale sur la souveraineté du Québec. Les uns se méfient du double bulletin de vote; d'autres s'inquiètent de la teneur de l'engagement qui sera proposé à la population; d'autres attendent avec fièvre le mandat, indicatif ou impératif, qui sera attaché au scrutin. Bref, l'exorcisme continue.

Cette thérapie au sein du PQ vise à réconcilier étapistes d'hier et radicaux de toujours. Pour les dirigeants du gouvernement, soupçonnés de préférer le pouvoir au dur combat national, l'exercice doit rassurer les indépendantistes, qui menacent de faire grève ou scission si le PQ ne défend pas son option. Pour ceux-ci, l'élection référendaire, qu'ils risquent de perdre, sera le test de la sincérité du gouvernement Lévesque.

Ces exercices de réchauffement en vase clos n'auraient guère de conséquences si le PQ n'était pas au gouvernement et n'était doté, comme en 1980, du pouvoir d'engager le Québec dans une voie qui peut s'avérer désastreuse. Alors, le PQ avait clarifié, sinon son option, du moins la procédure politique et juridique par laquelle il allait la proposer. Si mai 1980 fut pour lui un échec, cela ne dépend pas de la consultation populaire, fort démocratique, qui fut tenue, mais de la volonté du peuple de ne pas accorder le mandat demandé.

Faisant fi de cette volonté, le gouvernement Lévesque a continué d'agir comme un gouvernement souverainiste, tout en se comportant de moins en moins comme le «bon gouvernement» qu'il avait promis d'être. Voilà qu'au moment où il devra rendre compte de son administration et solliciter un troisième mandat, il voudrait que l'électorat vote sur la souveraineté. Non pas exclusivement, certes — il n'a pas encore, heureusement, l'autorité de dicter le contenu d'une campagne électorale — mais «principalement».

Le Québec, il est vrai, est entré dans la confédération sans référendum ni élection. Encore aujourd'hui, la tradition parlementaire permet à l'Assemblée législative d'une province de prendre l'initiative d'une modification à la constitution du Canada en vue de changer son statut politique. Mais n'avions-nous pas tourné la dos à ces procédures ambiguës ? Leur légitimité douteuse a fait l'objet de dénonciations justifiées.

Mieux: le PQ avait réussi l'exploit politique de faire accepter au Canada une consultation claire, démocratique et exclusive sur le statut du Québec. Voilà qu'il revient à la confusion d'antan et à la dangereuse insécurité dont son «projet» menaçait notre vie politique.

Comme en 1970 et en 1973, comme aussi en 1981, la prochaine campagne électorale ne saurait faire abstraction du thème de la souveraineté. Si le PQ tentait de faire porter le débat sur d'autres enjeux, ses adversaires ne manqueraient pas de l'amener sur ce terrain, croyant mieux le vaincre aux urnes. Mais des tactiques d'élections, acceptables pour faire valoir une option ou la discréditer, ne sauraient, au soir du scrutin, permettre au gouvernement élu de conclure que les électeurs ont décisivement tranché.

La stratégie actuelle du gouvernement du PQ repose sur l'hypothèse que la reprise économique remontera le moral des Québécois, qu'ils se convaincront enfin que la prospérité ira désormais avec la souveraineté, et que, n'osant revenir à un gouvernement d'abdication nationale (entendez: dix ans de néo-Bourassa), même ses ennemis de gauche rejoindront les rangs. En somme, les Québécois, ces éternels louvoyeurs, seraient mis au pied du mur: indépendance ou déchéance! En prime au PQ: un troisième mandat à Québec.

Certains ultras, ne faisant pas plus confiance au peuple qu'aux dirigeants du parti, en sont encore à vouloir déclarer l'indépendance dès lors qu'une majorité sera prête à la proclamer à l'Assemblée nationale. Même une majorité des voix obtenue au cours d'une élection serait une base discutable pour déclencher le «processus d'accession» à la souveraineté. Mais le résultat prévisible, si le PQ n'est pas balayé comme en 1973, sera, au mieux, sa réélection, sans mandat souverainiste. La pagaille reprendra alors de plus belle dans le parti et le gouvernement.

Au lieu de rechercher un mandat de confusion, les «penseurs» du Parti québécois, s'il en reste, auraient dû tirer honnêtement la leçon du référendum de 1980, respecter la population et proposer plutôt, pour les années qui viennent, un meilleur statut politique pour le Québec. Si en effet la majorité refusa le mandat de mai 1980, elle était par contre favorable à un nouveau statut pour le Québec. C'est ce *gradualisme* que le PQ aurait dû emprunter, sans renoncer à son option.

Faudra-t-il, pour que ce réalisme démocratique l'emporte, que le PQ se fasse d'abord écraser aux urnes ? Il semble bien que oui! Entre-temps, s'obstinant à proposer une option repoussée par la majorité et bloquant toute amélioration du statut actuel du Québec, le Parti québécois nous fait régresser collectivement. Qu'il ne s'y trompe pas: cela aussi sera mis au bilan de son administration, et jugé par les électeurs. On veut tenter de dicter une voie à la population: les Québécois pourraient répondre qu'ils ne mangent plus de cet autoritarisme.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Pratiques discriminatoires

GÉRALD MACKENZIE

Texte d'une lettre du président de la Ligue des droits et libertés adressée à M. Raymond Blais, président de la Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins.

PAR LA présente, la Ligue des droits et libertés désire attirer votre attention sur les directives et pratiques adoptées récemment par certaines caisses populaires (1), concernant l'encaissement des chèques de bénéficiaires de prestations gouvernementales.

Ces directives ont touché, en particulier, les bénéficiaires d'aide sociale ainsi que les chômeurs comme en témoignent les articles de journaux et les cas portés à notre attention. Elles vont du gel du montant global du premier chèque pendant 10 jours, un mois ou encore 6 mois, jusqu'au dépôt obligatoire pendant 10 jours du tiers de chaque chèque échangé dans les caisses.

De telles mesures, qui s'adressent à une couche particulière de la population, dans ce cas-ci la partie la plus démunie de la société, nous apparaissent porteuses de discrimination en vertu de la condition sociale (2).

Antérieurement, la même règle générale s'appliquait à tous les clients, alors que maintenant on assiste à une politique de deux poids, deux mesures. En effet, pour deux clients réguliers, celui qui reçoit des prestations gouvernementales verra un tiers de son chèque gelé pendant 10 jours tandis que l'autre n'aura pas à subir cette politique. On ne saurait, ici, invoquer la solvabilité du chèque puisque deux clients, l'un assisté-social et l'autre salarié du gouvernement, ne recevront pas le même traitement. Et, en ce qui a trait aux nouveaux clients, seuls les mandataires de prestations gouvernementales pourront se voir geler leurs premiers chèques pour une période allant jusqu'à six mois.

Après avoir souligné les aspects discriminatoires de ces nouvelles mesures, attardons-nous maintenant aux arguments invoqués par les caisses qui les ont adoptées (3). Ils se résument comme suit: la fraude, le non-dépôt du gouvernement, les frais administratifs supplémentaires.

1- La fraude: D'abord, aucune donnée ne permet de conclure à un plus grand pourcentage de fraudes chez les bénéficiaires de prestations gouvernementales que chez les autres clients. De plus, le faible pourcentage de fraudes ne saurait légitimer une pratique discriminatoire à l'endroit de toute une couche de population. Les divers moyens de contrôle, jugés suffisants pour l'ensemble de la population, doivent l'être aussi dans ce cas-ci.

2- Le non-dépôt du gouvernement: Que le gouvernement dépose des liquidités dans les banques à charte pour honorer ces chèques et non dans les caisses ne nous semble pas justifier les mesures adoptées. Une négociation avec celui-ci ne saurait se faire en prenant pour otage les bénéficiaires d'aide gouvernementale.

3- Les frais administratifs supplémentaires: L'argument principal apparaît être les frais administratifs supplémentaires et les politiques adoptées visent la rentabilisation de ces transactions. Pourtant, la politique générale des institutions financières demeure de n'exiger aucuns frais pour l'encaissement de chèques. Comment, alors, ne pas conclure à une pratique discriminatoire ?

Soulignons que les mesures promulguées se situent dans un contexte de crise économique généralisée. Il s'agit d'une situation de fait non choisie que les bénéficiaires de mesures sociales ne sauraient à eux seuls assumer. D'autant moins qu'ils sont les plus démunis de notre société et les plus frappés par la crise économique actuelle. De plus, notre société a reconnu et reconnaît la nécessité des mesures sociales telles que l'allocation familiale, les pensions de vieillesse, l'aide sociale et l'assurance-chômage. Il s'agit donc de droits reconnus.

Par l'érection de la discrimination en système (à cause de l'adoption de ces nouvelles mesures), les caisses en question sont responsables des nombreuses conséquences. D'abord, leurs politiques viennent contrevenir à l'application de mesures sociales reconnues par la société et promulguées par les gouvernements. De plus, ces mesures rendent les bénéficiaires d'aide gouvernementale victimes des agences privées qui exigent jusqu'à 10 % pour encaisser leurs chèques. À un autre niveau, on peut à la limite, à cause du gel des chèques, y voir un viol de l'insaisissabilité des chèques, en particulier ceux d'aide sociale. En plus des charges supplémentaires occasionnées aux plus démunis, c'est l'exclusion d'un service généralement offert au public, service combien nécessaire dans notre société.

Les mesures adoptées récemment par certaines caisses nous apparaissent en contradiction avec les objectifs des fondateurs de votre mouvement. Basées sur la justice sociale et orientées vers les petits épargnants, les caisses populaires, en vertu du respect de leurs objectifs, ne sauraient pratiquer de la discrimination fondée sur la condition sociale.

En dernier lieu, soulignons que l'adoption de ces politiques fut accompagnée de déclarations controversées. L'exemple le plus flagrant est sans nul doute les propos suivants du directeur de la caisse populaire de Notre-Dame-de-la-Garde, M. Cuerrier: « Je ne ramasse pas les déchets des banques (4) ».

Devant une telle déclaration, vous conviendrez, monsieur le président, de l'indignation qu'elle suscite.

Face à toute cette situation, la Ligue des droits et libertés désire vous adresser une demande d'intervention afin de faire cesser les pratiques adoptées par certaines caisses populaires. Bien qu'il soit question ici de directives internes, nous croyons que la nature de ces politiques justifie cette intervention.

Convaincu que les caisses populaires ont à coeur le respect des droits, nous espérons qu'une autre solution à ce problème pourra être adoptée.

(1) Caisse populaire Sainte-Nicolette (Montréal-Nord, Caisse populaire de Verdun, Caisse populaire Notre-Dame-de-Lourdes, Caisse populaire Notre-Dame-de-la Garde.

(2) Interdit en vertu de l'article 10 de la Charte québécoise des droits et libertés.

(3) *Le Messager de Verdun*, mardi 6 décembre 1983, vol. 71, no 46.

(4) *Le Messager de Verdun*, op. cit., p. A-2.

Le droit des malades

DEPUIS que les êtres humains souffrent et meurent, l'humanité devrait avoir « inventé » la compassion; elle devrait avoir appris à soulager la souffrance d'autrui. Pour qui pense en termes évolutionnistes, cette compassion devrait s'être inscrite génétiquement dans chaque individu; en outre, depuis longtemps, elle aurait trouvé sa formulation dans les règles de la communauté.

Faut-il qu'il y ait eu une telle rupture dans le cheminement, faut-il y voir un effet pervers de l'État providence, pour qu'on en soit à réclamer une charte des droits des malades !

M. Claude Brunet, président du Comité provincial des malades, est revenu à la charge lors d'un colloque dans un plaidoyer que LE DEVOIR a reproduit dans sa page « des Idées ». M. Brunet préconise non seulement la rédaction et la proclamation d'une telle charte, mais également la création d'une commission chargée de la faire appliquer. Son argumentation cependant comporte deux failles.

La première erreur, si l'on peut dire, c'est de sous-estimer le « pouvoir » qu'exerce effectivement l'organisme qu'il préside. Le Comité provincial des malades, sous sa direction, a acquis une audience et une crédibilité exceptionnelles. M. Brunet fait valoir que des organismes de cette nature ne disposent que d'une « autorité morale » et que « le succès de leurs interventions dépend de la bonne volonté des autorités ». On comprend son impatience; on comprend que, du point de vue du militant, les efforts déployés ne paraissent pas conduire à des changements assez rapides. Mais, c'est oublier l'impact profond, et durable, que le Comité des malades exerce et doit continuer d'exercer sur l'état de l'opinion. Ce résultat est loin d'être négligeable: des choses ici ne seront plus possibles qu'on a vues se faire par le passé, et on le devra pour une large part à la plus grande visibilité que le Comité a pu donner aux droits des malades et à l'influence qu'il a exercée sur les attitudes et les comportements.

Quant à la deuxième faille dans l'argumentation de M. Brunet, c'est celle de croire qu'une charte, une commission, des rapports d'enquête seront vraiment efficaces dans le redressement des maux qu'il déplore. Qu'il s'agisse des fermetures de lits, de l'engorgement des services d'urgence, du manque de place dans les centres d'hébergement, de la qualité des relations humaines au sein des institutions, il n'y a rien là qu'une commission, aussi somptueusement outillée qu'on puisse l'imaginer, puisse vraiment corriger.

Ces lacunes tiennent d'abord à l'insuffisance des ressources que le gouvernement consacre aux soins de santé. Il ne s'agit pas là d'une « piètre excuse ». Les limites sont réelles. Il importe, rappelle fort justement M. Brunet, que des budgets adéquats permettent l'exercice d'un droit « fondamental et prioritaire ». Fort bien, mais il appartient au pouvoir politique de les quantifier; une éventuelle commission additionnelle n'y pourra pas grand-chose, sinon détourner des ressources précieuses.

Où faut-il affecter de nouvelles ressources ? à l'éducation ? au virage technologique ? à la relance de l'économie ? ou à quelqu'autre mission gouvernementale ? On voit mal comment une commission, de surcroît créature de l'État, pourrait arbitrer un tel débat.

Les malades ont besoin d'un témoin agissant. M. Brunet a été jusqu'ici cette conscience à travers laquelle des besoins ont pu s'exprimer avec une force de persuasion inégalable. Une injection de juridisme ne produirait guère davantage.

Porter atteinte au droit à la santé, dit M. Brunet, devrait devenir une « infraction à la loi ». Il m'est avis que c'est déjà le cas, du moins au sens fort que le mot « loi » ne devrait jamais avoir perdu.

— JEAN FRANCOEUR

Le Canada et la Namibie

ALLAN J. MACEACHEN

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada.

RÉPLIQUE

J'AI L'HONNEUR de me référer à l'article de M. Peter Bakvis paru dans LE DEVOIR du 28 février au sujet de la politique du Canada envers l'Afrique du Sud et la Namibie. Si vous le permettez, je voudrais répondre à quelques affirmations erronées de M. Bakvis et corriger ainsi l'impression que son article aurait pu laisser chez vos lecteurs quant à l'orientation de la politique du gouvernement canadien sur les grands problèmes de la région sud-africaine.

La politique canadienne concernant la Namibie a toujours eu un seul objectif, à savoir promouvoir l'indépendance du territoire par des voies pacifiques. Si la politique canadienne s'est opposée à l'imposition des sanctions économiques globales contre l'Afrique du Sud, c'est en premier lieu parce que le gouvernement a, jusqu'à présent, jugé que de telles sanctions ne seraient pas efficaces pour susciter des changements fondamentaux dans les pratiques sud-africaines. Les retombées néfastes de telles sanctions sur la population la plus pauvre d'Afrique du Sud, et sur les économies fragiles des pays voisins ont également été prises en compte. Nos discussions avec ces pays démontrent que ceux-ci comprennent très bien notre position.

M. Bakvis affirme que le processus de négociation parrainé par le Groupe de contact s'est révélé un échec et que le gouvernement français n'en voyait plus l'utilité. Ce processus, il faut le reconnaître, a tout de même permis l'élaboration d'un plan détaillé pour l'indépendance de la Namibie, y compris la négociation de principes constitutionnels acceptés par toutes les parties.

Quant à la position adoptée par le gouvernement français, elle est plus nuancée que ne le prétend M. Bakvis. En fait, M. Cheysson a lui-même dit qu'il ne souhaitait pas la dissolution du Groupe de contact et qu'il espérait que celui-ci aurait un rôle utile à jouer à l'avenir dans la mise en oeuvre de la Résolution 435.

Ceux qui recommandent que le Groupe de contact soit mis en veilleuse ne voudraient sans doute pas que le Canada abandonne ses efforts diplomatiques en faveur de l'indépendance de la Namibie. C'est cet objectif qui est fondamental pour le Canada, non pas le Groupe de contact en soi. Je ne révèle aucun secret en vous informant qu'aucun pays africain n'a demandé au gouvernement canadien d'abandonner le Groupe de contact.

En outre, il est inexact d'affirmer, tel que l'a fait M. Bakvis, que le Canada n'apporte aucune aide aux réfugiés namibiens. En réalité, le Canada a consenti des sommes considérables en faveur des réfugiés namibiens ces dernières années. Cette aide a été canalisée par le biais des organismes non gouvernementaux selon les critères de l'Agence canadienne de développement international. Mes services ont recensé 15 projets qui se chiffrent à $300,000, appuyés ces dernières années par le gouvernement canadien en faveur des réfugiés namibiens en Angola, en Zambie et au Botswana. En plus le Canada octroie une subvention annuelle de $200,000 à l'Institut des Nations unies pour la Namibie, situé à Lusaka en Zambie, afin d'aider à la formation de jeunes Namibiens en tant que futurs administrateurs de leur pays. En sa qualité de membre du Commonwealth, le Canada a également contribué à plusieurs programmes destinés à améliorer le niveau de formation des réfugiés namibiens. Le Canada appuie finalement des organismes de secours humanitaire, tels que le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, chargé de la réhabilitation de ces populations.

Pour conclure, je voudrais souligner que le Canada n'est point « neutre » sur la question namibienne. Nous sommes pour l'indépendance immédiate de ce territoire et fermement opposés à l'occupation illégale par l'Afrique du Sud, et les abus que cela entraîne. La visite à Ottawa de M. Sam Nujoma, président de la SWAPO, du 20 au 23 février, en tant qu'invité du gouvernement canadien, démontre, si besoin était, que le Canada recherche encore et activement la fin du colonialisme en Afrique. Par ailleurs, je signale que M. Nujoma a qualifié sa réception de « chaleureuse », et ses entretiens avec le premier ministre et moi-même de « positifs ». On ne trouve nulle part dans ses remarques qu'il y ait eu un manque d'engagement de la part du gouvernement du Canada.

LETTRES AU DEVOIR

Les «Lettres au DEVOIR» doivent être signées. L'adresse de même que le numéro de téléphone, ne sont requis que pour fins d'identification dans nos dossiers. LE DEVOIR demande à ses correspondants de bien vouloir s'en tenir à moins de deux feuillets dactylographiés à double interligne et de faire parvenir leurs textes à Mme Suzanne Marchand. LE DEVOIR se réserve le droit d'abréger les textes trop longs.

■ *La journée mondiale du théâtre*

LA JOURNÉE MONDIALE du théâtre est célébrée, à chaque 27 mars, à travers les cinq continents. A cette occasion, des messages sont lus sur toutes les scènes avant la levée de rideau, pour souligner la contribution du théâtre à l'évolution des cultures et des sociétés.

En ce 27 mars 1984, 23e Journée mondiale, le Centre québébois de l'Institut international du théâtre a demandé à Monique Mercure et Jovette Marchessault de rédiger un message qui sera lu sur les scènes des théâtres québébcois. En voici le texte:

« En ce 27 mars, nous voulons cette fois rendre hommage aux femmes du théâtre québécois et aux femmes des ailleurs. A ces femmes fondatrices qui créèrent et animèrent des lieux où des textes qui aident à vivre, qui donnent un excès de joie dans le coeur, furent entendus. Hommage à ces femmes auteures, metteures en scène qui traversèrent ensemble ce qui flambe et fait si peur dans la souvenance, afin d'arriver au relief de la représentation, à tout ce qui révèle l'invisible dans la montée des paroles. A ces femmes interprètes, comédiennes des rires, tragédiennes de l'impossible, elles qui semblent entrer et sortir sans encoches des doubles anciens, des incarnations nouvelles, toujours dans le ton, comme des violons.

Hommage à ces femmes des costumes qui tissent, entaillent, rendant habitables des carapaces et des météores. Hommage à ces femmes des décors qui préparent l'espace de l'émouvante célébration de l'énergie des gestes. A ces femmes des sons et des lumières qui font surgir du noir et du silence le cortège sonore des sortilèges. A toutes ces femmes des nuits blanches, des doutes, des angoisses et des risques. Enfin, hommage et reconnaissance à toutes les femmes présentes dans les salles, les lieux de théâtre, décennies après décennies, ces femmes spectatrices dont la ferveur et la générosité permirent et permettent au théâtre québécois de trouver les mots essentiels de son dialogue avec les légendes et avec l'histoire. »
Montréal, le 27 mars.

■ *Un professeur pour ma fille*

Lettre adressée à M. Yves Bérubé, ministre de l'Éducation du gouvernement du Québec.

JE VEUX un professeur pour ma fille!

La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) se dit incapable de trouver un professeur de mathématiques capable de fournir un enseignement valable à ma fille de 13 ans, inscrite en secondaire II à l'école Joseph-François Perreault.

Cela paraît incroyable mais voici les faits: déjà, de septembre à décembre, ma fille avait vu défiler dans sa classe six professeurs de maths différents à cause, paraît-il, des règles de réaffectation prévues au décret qui régit le travail des enseignants. Jusque là, je demeurais quand même confiant que tout allait finir par «se tasser».

Depuis janvier, toutefois, ma fille «bénéficie» des services d'une ex-enseignante de gymnastique qui n'avait aucune expérience des mathématiques. Manifestement peu douée dans cette matière, cette professeure n'arrive toujours pas à fournir un rendement acceptable malgré l'aide que lui apportent la direction et ses collègues.

À l'école, on me dit que je suis «au moins le vingtième parent» qui formule une plainte à ce sujet. Plusieurs sont aussi intervenus en vain auprès des autorités de la région et de la CECM elle-même. La direction de l'école admet la réalité du problème mais répond aux parents que le décret provincial empêche toute solution.

«Il n'y a plus, dit-on, un seul professeur capable de bien enseigner les mathématiques parmi les enseignants encore en disponibilité sur le territoire de Montréal.» Or, la CECM estime que le décret lui interdit d'embaucher ailleurs aussi longtemps que des enseignants demeurent «disponibles». «La situation serait bien différente si nous étions une institution privée», ajoute-t-on.

Je m'adresse donc à vous, M. le ministre, confiant que la CECM recevra de votre part toute l'aide voulue pour recruter sans délai au moins un professeur capable d'enseigner les maths en secondaire II dans une ville comme Montréal en 1984. À défaut, peut-être que le premier ministre, lui...?

— GILLES PROVOST
contribuable
Montréal, le 23 mars.

■ *La politique du pire*

Lettre ouverte aux distingués membres du cabinet de l'honorable Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada

LE GOUVERNEMENT fédéral prévoit passer outre aux « solutions politiques » dans la controverse qui l'oppose actuellement au Manitoba, sur la question du français dans cette province. Selon le premier ministre canadien d'ailleurs, ce ne sera plus là de la politique au sens où nous l'entendons habituellement, mais plutôt une sorte d'ersatz par rapport au produit original et qu'il appelle, par euphémisme, « la politique du pire ». Ici il faut comprendre que l'affaire se passera devant les tribunaux, et non dans les officines où s'ébattent d'ordinaire les politiciens.

Cependant, pour une définition plus générale de cette expression on peut se référer à l'article « pire » du dictionnaire Petit Robert, édition 1976. Voici ce qui y est écrit: « La politique du pire: celle qui consiste à escompter, et même à rechercher le pire pour en tirer parti. »

Malheureusement, cette définition demeure malgré tout fort incomplète, car elle nous renseigne à peine sur les hommes qui mettent en pratique ce type de politique, tels les membres du présent cabinet Trudeau chez qui son adoption « devrait facilement faire l'unanimité », nous a-t-on dit (LE DEVOIR, 13 mars).

Par bonheur, il suffit pour combler cette lacune de se reporter à l'édition de novembre 1962 de la revue *Cité Libre*, cahiers qu'animait alors M. Pierre Trudeau et où il enseignait ce qui suit: « Je n'ai jamais cru à « la politique du pire »; c'est un leurre historique qui n'a jamais eu de fondement ailleurs que dans l'esprit des paranoïaques et des scélérats. »

— ALAN BOUDREAU
Montréal, 21 mars

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.
Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.
LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,25$ par semaine. Le samedi seulement: .50¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022
ABONNEMENT: Édition quotidienne $110. par année; 6 mois $56.; 3 mois: $30. À l'étranger: $120. par année; 6 mois $62.; 3 mois: $32.; édition du samedi $26. par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Il faut dénoncer ce complot

DANIEL LATOUCHE

UN COMPLOT infâme existe actuellement, qu'il est grand temps de dénoncer avant que nous ayons à en subir les conséquences irréparables. En effet, les trois grands médias québécois, LE DEVOIR, *La Presse* et *Radio-Canada* semblent s'être ligués pour faire ressortir l'énorme vide intellectuel et politique qui caractérise le Parti libéral du Québec depuis le retour de son enfant-prodige et, par opposition, le foisonnement d'idées, de débats et de personnalités qui anime le Parti québécois. Il y a là de la part de ces médias une usurpation de pouvoir, ce qu'on n'avait pas vu depuis les beaux jours où les mêmes trois comploteurs s'étaient donnés le mot pour tomber à bras raccourcis sur ce pauvre Dany Boy. M. Bourassa n'est même pas au pouvoir que nos médias ont déjà commencé à le faire mal paraître.

A cause de la place importante qu'occupe LE DEVOIR, ce quotidien est peut-être le plus coupable des trois. Tout au cours de la campagne au leadership, ses journalistes n'ont jamais remis en question les affirmations de M. Bourassa à l'effet qu'il s'était ressourcé et qu'après sept ans d'études à l'étranger il revenait avec une moisson d'idées nouvelles et de solutions originales. Fini les grands discours sur la peur de l'indépendance, sur la rentabilité du fédéralisme et sur la souveraineté culturelle.

Tout cela devait être faux puisque M. Bourassa a fait de ces trois thèmes les lignes de force de son retour en politique.

Mais il y a encore plus incriminant. Dans l'édition du DEVOIR du samedi 17 mars, la journaliste Marie Laurier y va d'une longue entrevue avec Robert Bourassa et le député Roma Hains de Saint-Henri. Le sujet de l'entrevue: la politique culturelle du Parti libéral. Juste à lire le titre on en avait l'eau à la bouche.

Selon sa bonne vieille habitude, Robert Bourassa commence par nous révéler que malgré sa réputation de spécialiste des questions économiques (façon habile de nous le rappeler) il s'est toujours intéressé à la culture. Comme cadre théorique et comme entrée en matière, on ne pouvait faire mieux et surtout plus original. À ce qu'il affirme, son parti fourmille actuellement d'idées sur le sujet, malheureusement « il serait prématuré de vous en dévoiler le contenu ». Je vois la déception qui se lit sur vos visages. Heureusement, il précise que ces idées « reposeront sur des critères de participation et de décentralisation ».

Alors là, c'est la catastrophe. LE DEVOIR savait pourtant qu'il a fallu six ans au PQ pour se débarrasser de ce discours participato-décentralisateur, et voilà qu'il tend un piège à ce pauvre M. Bourassa et l'amène à ressortir ce vieux cliché. Comme manoeuvre malhonnête, on ne fait pas mieux !

Et pour terminer le tout, M. Bourassa y va d'un petit commentaire sur sa bonne vieille souveraineté culturelle, ainsi que d'une référence à ses études internationales, en l'occurrence auprès du ministre français de la Culture, M. Jack Lang. Ce qu'il va être fier, M. Lang...

Pour la suite de l'entrevue, c'est le député Hains qui s'amène au bâton.

Premier lancer: « Quel est l'objectif du Parti libéral en matière de politique culturelle ? »

Réponse: « Augmenter la visibilité du Parti libéral. »

Une prise !

Deuxième lancer: « Y a-t-il des changements d'orientation à prendre ? »

Réponse: « Il me semble que nous devons donner un solide coup de barre pour éviter que le Québec ne redevienne une petite patrie dans laquelle on ne se sent bien qu'entre nous. »

Strike two !

Pauvre M. Hains, il est en retard d'une génération dans ses critiques. Cela fait au moins trois ans que le gouvernement n'a plus subventionné une seule ceinture fléchée. Allez demander au ministre des Affaires culturelles ce qu'il pense du macramé, lui qui s'amuse comme un fou avec l'exposition Picasso, la Biennale des arts de la rue et le nouveau Musée d'art contemporain.

Troisième lancer. Sûrement que cela va être le bon: « Côté théâtre, que voyez-vous ? »

La réponse est venue tellement vite que personne ne l'a vue passer: « Il faut distinguer la culture, l'art et le nationalisme... Je déplore aussi la rareté de pièces classiques sur nos scènes. Notre situation devrait être un motif d'inspiration pour refléter nos grands espaces et notre nature exceptionnelle. » Voilà en plein ce qu'il nous faut: une pièce de Corneille où Rodrigue parle de l'hiver à Chimène alors qu'ils se promènent en Beauce.

Troisième prise. Retiré sur élan.

Pauvre M. Hains. C'est dur le camp d'entraînement. Heureusement qu'il a « l'entière collaboration de son chef pour critiquer à l'occasion ou poser toutes les questions voulues à l'Assemblée nationale ». Cela n'a pas de bon sens: lâcher « lousse » ainsi M. Hains sur notre ministre Clément Richard. Ce dernier doit être terrorisé. C'est donc pourquoi il prolonge son voyage à Los Angeles où il négocie nos petites patries avec les Majors du cinéma américain.

Voilà pour LE DEVOIR. Que fait Radio-Canada pendant ce temps ? Elle lance un *Avis de recherche* sur M. Bourassa et force les téléspectateurs à écouter 37 fois la même histoire sur les remarquables talents politiques de l'étudiant Bourassa. De plus ces méchants journalistes ne manquent jamais une occasion de nous le montrer sous son moins beau profil et de faire ressortir le fait qu'il n'est plus aussi bien peigné qu'auparavant. À chacune de ses apparitions à la télé, le chef du PLQ apparaît un peu plus courbé, comme si le poids de l'opposition lui faisait déjà rentrer les épaules. Si c'est pas une tentative de détruire son image, tout cela, je me demande ce que c'est !

Et voici *La Presse* qui se met de la partie. Il ne manquait plus qu'elle. On y retrouve cette longue entrevue de Bernard Landry, parue récemment, qui ne craint pas de proclamer son enthousiasme pour ce qu'il fait et d'afficher calmement son ambition. Cela ne s'était jamais vu, un ministre qui avoue publiquement qu'il est ambitieux, sans tenter de nous faire croire qu'il fait ce métier à contrecoeur et par dévouement pour les intérêts supérieurs de la Nation. C'est tellement clair et vrai que cela en devient crédible.

Tout ce beau monde se serait-il donné le mot pour nous convaincre que la relève politique existe bel et bien au Québec, mais qu'elle n'est pas là où on le croyait ?

Le statut de la femme

1— Donner une voix à la majorité silencieuse

DENISE LEBLANC-BANTEY

À la veille de la nomination de la présidente du Conseil du statut de la femme, la ministre déléguée à la Condition féminine nous livre quelques réflexions quant à ses priorités et au rôle du CSF tel qu'elle le perçoit.



LA NOMINATION de celle qui succèdera à Mme Claire Bonenfant à la présidence du Conseil du statut de la femme a fait couler beaucoup d'encre depuis quelques semaines. Tour à tour, quelques grands quotidiens et certains médias électroniques ont fait état de ce qu'ils ont qualifié de « grenouillage » de la part d'un lobby qui tente, par divers moyens, d'orienter le choix du gouvernement.

Ce « grenouillage » a atteint son paroxysme avec la demande anonyme, selon *Le Soleil* du 22 mars, que je démissionne de mes fonctions. (Ce n'est pas la première fois que ça m'arrive: ministre de la Fonction publique, ma tête fut déjà mise sur le billot par un certain intervenant.) Pourquoi ? Parce que, semble-t-il, j'aurais proposé au conseil des ministres la nomination à la direction du CSF d'une candidate qui n'a pas l'heur de plaire à tout le monde.

Sans hésitation et sans le bénéfice de l'anonymat, je plaide coupable... d'avoir respecté mon serment d'office en exécutant mes responsabilités au mieux de ma connaissance et selon ma conscience de femme, de Québécoise et de membre du gouvernement, ce que je ne juge pas irréconciliable, soit dit en passant.

Il est normal et sain dans une société pluraliste et démocratique que les groupes de pression fassent valoir leurs préférences. C'est pour cette raison que ma prédécesseure avait accepté une proposition du Forum des femmes sur l'économie à l'effet de faire une consultation quant à cette nomination.

Dans certains milieux, cette consultation fut interprétée comme une invitation à « plébisciter » une candidate. C'est vouloir donner un sens au mot consultation qui dépasse de beaucoup l'engagement pris par le gouvernement. La notion même de consultation implique que les groupes de pression proposent et que, par la force des choses et compte tenu de leur rôle, les gouvernements décident.

Mais l'intérêt que suscite cette consultation nous fournit l'occasion non pas de faire des concours de popularité et le procès des postulantes à la présidence du CSF, ou de celles et ceux qui sont appelés à décider, mais d'examiner certaines questions de fond: quels objectifs le gouvernement poursuit-il ? quel rôle le CSF doit-il jouer face aux femmes, face au gouvernement, face à la société en général ? quelles orientations pouvons-nous envisager à ce stade-ci de l'évolution de la cause féministe ?

Voilà les questions auxquelles nous devons nous confronter, les femmes en premier lieu, bien sûr, mais également tous les membres de la société, dont celles et ceux qui ont la responsabilité quotidienne de concrétiser les vues et les voeux parfois contradictoires de cette collectivité pluraliste. Et lorsque nous songeons spécifiquement aux Québécoises, s'il faut faire grand cas de celles qui sont organisées et dont les revendications sont articulées, il ne faut pas oublier cette majorité silencieuse qui, dans le combat politique que nous livrons, risque parfois de payer cher son incapacité à faire valoir ses aspirations. Sans prétendre avoir la réponse aux questions que j'évoque, c'est dans cette perspective que je tenterai de brosser les grandes lignes de priorités que je me suis fixées à titre de femme et de ministre déléguée à la Condition féminine, au cours de mon mandat.

« L'égalité et l'indépendance » des femmes constituent, pour moi comme pour celle qui a présidé à l'élaboration de cette politique et celle qui m'a précédée, l'objectif fondamental que doit poursuivre le gouvernement. Mais si nous voulons éviter que ce grand objectif ne soit qu'un slogan qu'on apprête à toutes les sauces au gré de l'humeur de l'une et de l'autre et de la célèbre « conjoncture économique », il faut préciser les priorités qui en découlent.

La priorité des priorités, selon moi, est de renforcer le maillon le plus faible de notre société, celles qui sont le plus démunies au sein des défavorisées de la collectivité québécoise. La femme mieux nantie financièrement, elle en conviendra d'ailleurs, possède un peu mieux les moyens de s'en tirer. L'immigrante, l'assistée sociale, la femme monoparentale, les jeunes, les femmes âgées, les femmes non syndiquées ou qui travaillent au noir ne possèdent pas les mêmes moyens. Elles n'ont souvent ni syndicat, ni haut-parleur pour revendiquer en leur nom. Il faut les entendre, à travers leur silence assourdissant, lorsqu'elles crient au secours.

C'est d'abord à ces femmes, que je rencontre semaine après semaine à travers le Québec, que le gouvernement doit fournir les moyens de s'en sortir. Ces moyens ne sont pas uniquement financiers. Nos lois, celles qui existent comme celles que nous adopterons, doivent tenir compte de leurs besoins. Elles n'ont pas toujours leur porte-parole officiel au gouvernement. Je tiens à le devenir, non pas au détriment de la femme bien nantie mais en partant du principe que l'affirmation collective des femmes passe par le traitement que la société accorde aux plus défavorisés.

Vient en second lieu, bien que son importance et son urgence ne soient pas moindre que la première priorité, le combat que nous devons livrer contre la violence, celle faite aux femmes et celle faite aux enfants qu'elles mettent au monde. C'est cette violence — et la pornographie en est un élément — qui nous avilit et qui risque de nous détruire, femmes et hommes, si la société et ses institutions, le gouvernement comme les tribunaux, les écoles comme les médias ne se réveillent pas. Il est minuit moins cinq et, si nous voulons éviter la répression institutionnelle que provoque la violence, nous n'avons d'autre choix que de prendre le leadership dans la dénonciation active et impitoyable de ce fléau.

Le viol, l'inceste, le phénomène des femmes battues ne sont que trois aspects importants de cette violence répandue que la société tente trop souvent de dissimuler sous le tapis. De tels actes — tout comme le harcèlement sexuel qui amène tant de sourires en coin et la pornographie presque devenue une forme acceptable de communication — doivent être perçus, dans la conscience collective, comme étant aussi répréhensibles que tout crime contre la personne. Les femmes et les hommes doivent faire en sorte que la lutte contre la violence se fasse quotidiennement sur la place publique et en particulier par ceux qui détiennent le pouvoir.

C'est précisément l'accès des femmes aux lieux de pouvoir qui constitue une troisième priorité que nous devons poursuivre simultanément avec les deux autres. Et à cet égard, j'invite les femmes à une mobilisation générale pour occuper l'espace qui nous revient.

Le pouvoir s'exprime de plusieurs façons. Il y a, bien sûr, le pouvoir politique sans lequel notre lutte dans tous les secteurs n'avancera que difficilement. Les femmes doivent être présentes à l'Assemblée nationale, dans les conseils municipaux, dans les commissions scolaires, dans nos partis politiques et dans nos syndicats, bref, partout où se prennent les décisions qui les affectent. Mais elles doivent également investir les conseils d'administration des organismes publics et privés, des grandes, des moyennes et des petites entreprises. Elles doivent utiliser leur influence économique, leur pouvoir d'achat et, si nécessaire, la dénonciation publique et le boycottage, pour faire comprendre qu'elles ne veulent plus jouer le rôle de consommatrices passives et silencieuses.

De ces trois priorités découlent une foule de mesures que nous pouvons envisager à court et à moyen terme, utilisant, entre autres, l'élaboration des grandes politiques gouvernementales, pour nous assurer qu'elles tiennent compte de nos besoins, que ce soit dans le domaine des garderies, à l'occasion de réformes fiscales ou en termes de budgets consentis pour des campagnes publicitaires contre la violence. Une stratégie semblable s'impose dans le secteur privé où, à l'occasion des assemblées annuelles des actionnaires, par exemple, les femmes doivent être visibles et actives. Il ne faut jamais oublier qu'une seule action votante dans une entreprise, qu'elle soit petite ou multinationale, nous donne le droit de nous exprimer publiquement sur ses politiques d'embauche, ses relations de travail et sa publicité.

Les regroupements de femmes constituent, bien entendu, un canal fondamental par lequel nous pouvons sensibiliser la société au bien-fondé de nos demandes et à l'urgence de les satisfaire. Mais il faut également rechercher les moyens de faire entendre les réalités des centaines de milliers de femmes qui, absentes de tels regroupements, connaissent néanmoins des besoins tout aussi pressants sans pouvoir les articuler.

C'est à cette majorité silencieuse que nous devons devenir particulièrement attentifs si nous voulons que la solidarité des femmes soit plus qu'un slogan. Il s'agit d'un défi énorme que celui de provoquer, au sein des femmes qui ne sont pas organisées et qui ne s'expriment pas, cette prise de conscience et cette confiance en leur force qui sont essentielles au développement d'une solidarité réelle.

Dans une récente entrevue, Claire Bonenfant avait raison d'affirmer qu'« en principe, l'égalité des femmes est reconnue. Mais on n'en sort pas puisqu'il faut être bien nanti pour pouvoir profiter de ses droits ».

Mme Bonenfant affirme, par ailleurs, que le Conseil est bien perçu par les femmes mais qu'« il ne jouit pas de la même crédibilité dans le reste de la Société », et en particulier auprès des jeunes qui « nous voient comme un paquet de femmes qui crient dans le désert ». En effet, le Conseil ayant atteint une crédibilité certaine parmi les divers regroupements de femmes, le temps est venu de passer à une seconde étape, celle de convaincre non seulement les jeunes mais la société en général — y compris les hommes — de la nécessité d'agir en fonction de nos revendications.

C'est du rôle que pourrait jouer le Conseil dans les prochaines années que nous devons maintenant traiter.

(à suivre)

Jean-Paul II au palmarès du terrorisme

LU

ROGER DUHAMEL

★ Roger Senart et Noël Hauterive, **Cet Homme est en danger**, Le Carrousel-FN, Paris, 1983, 352 pages.

DANS l'ambulance qui le transporte à l'hôpital, en ce jour tragique du 13 mai 1981, Jean Paul II murmure: « Pourquoi m'ont-ils fait cela à moi ? » Cette question risque de demeurer à jamais sans réponse. Elle permet en tout cas d'échafauder plusieurs hypothèses plus ou moins fondées.

MM. Senart et Hauterive ne s'en privent guère au cours d'un ouvrage qui relève plus du reportage à sensations que d'une étude sérieuse et réfléchie. Ces années-ci, l'édition trouve son compte dans la pratique d'une formule de journalisme instantané qui spécule sur la curiosité des lecteurs plus qu'il ne s'efforce de la satisfaire.

Le sujet demeure néanmoins d'un intérêt capital et déborde même la personnalité du souverain Pontife. Pour les raisons les plus diverses et souvent obscures, des hommes politiques tombent sous les balles d'assassins à gages; les noms de Kennedy, de Sadate, d'Aldo Moro, d'Aquino n'épuisent pas le sanglant palmarès.

Nous vivons sous le signe du terrorisme démentiel qui choisit surtout ses victimes, mais non pas exclusivement, dans les rangs des vedettes de l'actualité. Dans cette entreprise diabolique de déstabilisation collective, comment s'étonner que le pape offre une cible de choix, surtout quand l'homme affectionne les bains de foule et s'impatiente d'une garde trop tâtillonne ?

Notons au passage que ce péril permanent doit inquiéter gravement les organisateurs de la visite de Jean-Paul II au Canada l'automne prochain. Bien que notre pays ne soit pas une terre de violence, il faut se rappeler qu'Ali Agca n'était pas Italien et qu'au surplus le tir d'un déséquilibré est aussi meurtrier que celui d'un tueur professionnel.

Soucieux avant tout d'épouser le rythme haletant de l'événement, les auteurs de *Cet Homme est en danger* ont recueilli les moindres détails entourant l'attentat et ils essaient d'éclairer la personnalité du jeune Turc venu à Rome « pour cela ». Le problème se pose en effet de savoir s'il a obéi à son propre fanatisme ou s'il a été l'instrument servile d'une organisation politique ou religieuse.

Dans ce domaine, il est facile de multiplier les suppositions. Les deux limiers improvisés en ont établi au moins une demi-douzaine: le geste d'un tueur isolé, ou une initiative de l'armée secrète arménienne, ou des intégristes musulmans, ou des « Loups gris » (fer de lance d'un parti néo-fasciste turc), ou des groupes palestiniens, ou la filière bulgare, ou un coup monté par la CIA. Messieurs, faites vos jeux, rien ne va plus !

L'inconvénient, c'est qu'aucun de ces scénarios, il va de soi, ne s'appuie sur de suffisants éléments de preuve qui puissent entraîner notre adhésion. Parce que Reagan est irrité de l'opposition de l'épiscopat américain à sa politique militaire ou parce que Jean-Paul II a écrit à Brejnev: « Si vous envahissez la Pologne, je quitte le Vatican et prends la direction de la résistance », il ne s'ensuit pas hors de tout doute que Washington ou Moscou ait dirigé un sicaire vers la Place Saint-Pierre !

De nombreuses pages nous rappellent les pérégrinations du Saint-Père à travers le monde. Par des extraits habilement choisis de ses discours et allocutions, on cherche à le mettre en contradiction avec lui-même et l'on s'applique à découvrir ou à imaginer un sens mystérieux et codé à ses propos.

C'est le ton du roman policier. Ainsi sans affirmer que Jean-Paul 1er, disparu après 33 jours de règne, n'a pas succombé naturellement à une crise cardiaque, on termine un chapitre en soulignant qu'au cours de l'histoire, 30 papes sont morts de mort violente. Libre à chacun de tirer ses propres conclusions...

Cette attitude de suspicion trouve un excellent terrain d'exploitation dans l'examen de la situation financière du Vatican. L'affaire Sindona, la mort de Roberto Calvi, les tractations ténébreuses de la Banque Ambrosiano, l'évasion de Licio Gelli, c'est vraiment pain béni, si l'on peut dire. Il est certain que rien de tout cela n'ajoute au prestige de l'Église contemporaine. Il ne nous appartient pas de reprocher à MM. Senart et Hauterive de n'avoir pas imité la discrétion respectueuse des fils de Noé le jour où leur père avait un peu forcé sur le raisin fermenté...

Dans toutes ces sombres intrigues, qui sont peut-être de « stupéfiantes magouilles », le caractère du cardinal Paul Marcinkus se noie dans l'ambiguïté. Ce prélat américain, né dans l'Illinois de parents lithuaniens et protégé de l'ancien cardinal Spellman, exerce son activité au Vatican depuis 1969. On le prétend un homme d'affaires avisé. Est-ce une raison suffisante pour insinuer perfidement que « beaucoup de ses anciens copains d'enfance se sont fait de belles situations dans la Casa Nostra » ?

La question essentielle est ailleurs: qui est le vrai Marcinkus ? « Un financier astucieux qui détient un pouvoir occulte grâce à ses attaches américaines ? Un homme doué du sens des affaires ? Ou... un naïf qui n'a jamais rien compris aux problèmes bancaires ? » Nous l'apprendrons peut-être un jour.

Beaucoup de renseignements, qui ne sont pas toujours inédits, sont à glaner dans *Cet Homme est en danger*. Ceux qui souhaitaient connaître les dessous de l'attentat resteront sur leur faim et n'en sauront pas plus que les lecteurs de journaux. Comment des reporters ingénieux, si zélés soient-ils, mettraient-ils à jour des secrets que d'innombrables enquêtes et filatures n'ont pas encore réussi à percer ? L'histoire dépasse-t-elle jamais l'approximation ?

La meilleure équipe sur FM



Jacques Lemieux Claude Baril
Lyne Rouillé Paul Houde
Pierre Houde Manon Lépine
Georges Pothier
vous offrent quotidiennement



La plus belle musique sur FM
CFGL FM 105,7

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Chrétien

sabeth. Celle-ci est reine du Canada. Quand il y a des élections en Angleterre, elle ne quitte pas le pays pour autant, dit-il. Dans le cas du pape, c'est différent. « Des millions de Canadiens veulent le voir. Sa visite doit demeurer », a-t-il affirmé.

Pendant ce temps, à Halifax, le ministre John Roberts, lui aussi candidat, affirmait hier: «Je suis peut-être troisième dans la course, si vous voulez considérer cela comme une course, mais je suis premier en termes d'idées», concédant les deux premières places à MM. Turner et Chrétien.

A Halifax pour annoncer un programme de formation de la main-d'oeuvre de $18.4 millions, M. Roberts a nié l'intention prêtée aux libéraux de vouloir choisir le leader qui a le plus de chances de battre M. Brian Mulroney. N'importe lequel des six candidats, a-t-il soutenu, peut vaincre M. Mulroney. «Nous allons battre Brian Mulroney à l'élection parce que nous parlons de l'avenir, parce que nous sommes prêts à faire face au 21ème siècle.»

M. Roberts a rappelé que M. Mulroney avait eu six mois pour expliquer ses idées aux Canadiens, mais qu'il n'avait rien fait. «Il ne le fait pas, parce que le Parti conservateur est embourbé dans le passé. Ils conduisent en regardant dans le rétroviseur.»

Pour ce qui est de la course au leadership du parti, M. Roberts s'est engagé à «ne pas faire de coaliton pour arrêter d'autres candidats».

◆ Le mandat

dera la Charte amendée. Mme Fournier est au coeur du processus de restructuration qui a lieu maintenant à la Commission à la suite de tous ces changements.

Pourquoi doit-elle partir justement au moment où les changements préparés sous sa direction se mettent en place? — Mystère. Elle a annoncé son départ à ses cadres, de même qu'à l'ensemble de son personnel vendredi dernier. Le gouvernement lui a demandé de rester à la barre jusqu'à ce qu'un remplaçant, homme ou femme, soit nommé.

On lui a assuré qu'on lui succédera d'ici juin, soit d'ici la fin de la session en cours de l'Assemblée nationale. C'est en vérité la Chambre, et non le gouvernement seul, qui nomme le président de la Commission.

Suivant les informations recueillies par LE DEVOIR, le gouvernement Lévesque n'a encore offert aucun autre poste à Mme Fournier dans l'appareil gouvernemental.

Quant à son successeur, la rumeur va bon train. La plus persistante depuis plusieurs mois parle de Me Daniel Jacoby, actuellement sous-ministre en titre de la Justice, à Québec. D'autres évoquent la candidature de M. Maurice Champagne-Gilbert.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que sous la direction de Mme Fournier, la Commission des droits de la personne s'est plusieurs fois heurtée à des thèses gouvernementales.

Elle s'était notamment opposée à la fameuse loi 111, qui forçait les enseignants à retourner au travail en février 1983. Le premier ministre, M. René Lévesque, avait répliqué aussitôt que la Commission s'était trompée.

La Commission s'est également opposée récemment au gouvernement Lévesque quant à la langue de l'affichage (en novembre), puis, en février dernier, sur le projet de loi 40 touchant l'enseignement primaire et secondaire, plus précisément au sujet de la confessionnalité.

Avant d'arriver à la Commissjon comme directrice de la recherche en 1977, puis comme vice-présidente et enfin présidente, Mme Fournier avait poursuivi en parallèle des recherches en administration publique et un enseignement universitaire.

En 1971, elle devint chef de cabinet au ministère de la Fonction publique sous le gouvernement Bourassa. Enfin, elle fut secrétaire générale du Conseil du statut de la femme de 1973 à 1976, avant d'entrer à la Commission des droits.

◆ Duarte

L'intense activité déployée par la Démocratie-chrétienne, tant dans la nuit du dimanche que hier matin, tranche avec la passivité des autres formations politiques dont les sièges sociaux sont restés vides toute la matinée et les responsables invisibles.

M. Duarte, dans sa déclaration, a également rendu hommage à « l'attitude des forces armées tout au long de la journée du scrutin » et n'a pas fait allusion au rôle de la guérilla.

Cette dernière qui a multiplié dimanche les opérations de harcèlement et les affrontements avec l'armée, notamment dans la région orientale, a donné des signes d'incohérence.

C'est ainsi que la volonté manifestée par la direction politique du Front Farabundo Marti de libération nationale de ne pas chercher à perturber « la farce électorale » n'a pas été suivie sur le terrain.

Hier matin, Radio Venceremos et Radio Farabundo Marti, les deux stations de la guérilla, se sont pour leur part flatté d'avoir empêché le déroulement du scrutin dans de nombreux cantons du nord et de l'est du pays.

L'attitude même des guérilleros a été très variable selon les secteurs. C'est ainsi qu'alors qu'à La Reina, à 70 km au nord de San Salvador, les Forces populaires de libération avaient affirmé aux habitants qu'ils ne s'opposeraient pas au vote — les urnes n'ayant de toute façon pas été envoyées —, à Suchitoto et Apopa, plus au sud des membres de la même organisation ont saisi des cartes d'identité, miné des routes et brûlé des urnes.

L'Armée révolutionnaire du peuple a agi de façon similaire dans la zone orientale, dissuadant les électeurs qui devaient se déplacer sur les routes pour voter.

De son côté, le président Ronald Reagan a présenté hier le scrutin de dimanche pour les élections présidentielles au Salvador comme « une victoire de la liberté sur la tyrannie ».

Au cours d'une cérémonie à la Maison-Blanche, le président américain s'est félicité que les Salvadoriens « aient bravé la violence et les sabotages de la guérilla » pour se rendre aux urnes. La participation au scrutin, a-t-il ajouté, semble être « une nouvelle victoire de la liberté sur la tyrannie, de la liberté sur la répression et du courage sur l'intimidation ».

Le président américain devait recevoir dans la soirée les observateurs américains qui se sont rendus au Salvador pour surveiller le déroulement des opérations d scrutin.

M. Reagan a indiqué qu'il s'était déjà entretenu par téléphone avec certains d'entre eux. « Tous les appels que nous avons reçus expriment un enthousiasme total au sujet de l'héroïsme des gens qu'ils ont vus insister, malgré tout, pour aller voter », a-t-il déclaré.

L'ambassadeur américain, M. Thomas Pickering, a déclaré qu'une quarantaine de villes n'avaient pu voter en raison des combats ou de la confusion mais que la participation devait s'élever entre 65 et 70 % de l'électorat.

Selon le décompte provisoire établi par le parti démocrate-chrétien, M. Francisco Guerrero, candidat du parti de conciliation nationale (PCN) prend la troisième place avec 20 % des voix, les cinq autres partis se partageant 5 %.

◆ Unilingue

L'employeur n'en revient pas. Il se présente donc en Cour supérieure au printemps 1982 et réclame un bref d'évocation contre l'arbitre. La Cour supérieure conclut, en avril 1982, que l'arbitre Moelli a erré, notamment en interprétant « d'une façon aussi déraisonnable » la loi 101.

Insatisfait de cette décision, Mme Bromfield et le Syndicat canadien de la fonction publique s'adressent à la Cour d'appel. Le coeur du litige est le suivant: dans quelles conditions un arbitre peut-il, pour disposer d'un grief, interpréter une loi générale du Québec qui n'est intégrée que par référence (la langue du travail) à la convention collective signée par les parties en cause ?

La Cour d'appel a, à deux juges contre un, confirmé la décision de la Cour supérieure. Le juge Amédée Monet conclut en effet que l'arbitre Moelli a excédé sa juridiction en s'appuyant sur une interprétation déraisonnable de la loi 101.

Opinant dans le même sens, le juge Marcel Nichols explique que l'article 41 de la loi 101 a une formulation qui reste ambiguë. En effet, quand il y est dit que l'employeur rédige en français les communications qu'il adresse « à son personnel », cette dernière expression signifie-t-elle l'ensemble de ses employés (seulement) ou la règle est-elle péremptoire, au sens où elle vaut pour toutes les communications, tant individuelles que collectives ?

L'arbitre Moelli partageait la seconde interprétation: l'obligation vise aussi les communications de l'employeur avec tous ses employés pris individuellement.

Les juges Monet et Nichols reconnaissent que les sentences arbitrales du passé récent font état des deux interprétations, mais ils n'estiment pas seulement que l'interprétation de l'arbitre Moelli est abusive. Si, encore, elle persiste, il en résultera, disent-ils, un déni de justice considérable pour de nombreux travailleurs qui ne parlent pas français et qui acceptent que leur employeur communique avec eux dans leur langue.

« La controverse qui existe au sein des arbitres de travail nuit déjà aux bonnes relations de travail » par l'ambiguïté et l'incertitude dans lesquelles elle plonge employeurs et employés quant à la langue des communications au Québec, soutiennent les deux juges.

Le juge Nichols revient donc à la loi 101. D'abord il conteste ce postulat suivant lequel il faudrait tenir ce qui est langue « officielle » pour langue « obligatoire et exclusive ». La loi 101 ne va guère jusque là, explique-t-il.

Bien plutôt: le sens de la Charte du français est d'accorder à l'employé francophone le droit d'exiger que son employeur s'adresse à lui en langue française. Bref, la loi ne fait pas obligation à l'employeur de communiquer exclusivement en français avec un travailleur qui parle une autre langue que le français.

Le juge rappelle cette disposition de la loi 101, qui prévoit que dans les cas ou la loi n'exige pas l'usage exclusif du français, on peut continuer à employer à la fois le français et une autre langue (art. 89). Autrement dit, « la liberté de choix est la règle; l'usage exclusif, l'exception », conclut-il.

Quant au sens du mot « personnel » (collectif seulement ou collectif et individuel ?), s'il reste ambigu, il faut l'interpréter comme ne disant pas clairement que le législateur a voulu imposer l'usage exclusif du français en l'occurrence.

Aussi, dans le cas de Mme Bromfield, le Centre d'accueil Miriam n'aurait été dans l'obligation stricte de congédier l'employée en français que si celle-ci l'avait exigé. Ce qu'elle n'a pas fait. Même son grief était rédigé en anglais!

En regard de ses deux collègues Monet et Nichols, le juge John Nolan exprime cependant une opinion dissidente. Il pense en effet que l'article 41 de la Charte du français touche les communications qu'un employeur adresse à tout employé, aussi absurde que cela puisse paraître.

Réforme du mode de scrutin: Représentation territoriale ?

QUÉBEC (LE DEVOIR) — La Commission de la représentation électorale s'apprête à recommander à l'Assemblée nationale d'instituer un nouveau mode de scrutin — basé sur la représentation proportionnelle territoriale — qui remplacerait le vote majoritaire uninominal à un tour.

En vertu du nouveau système, le Québec ne serait plus découpé en 122 comntés qui élisent chacun un député, comme à l'heure actuelle, mais en un certain nombre de régions ou territoires, de 22 à 24, élisant chacun entre 3 et 19 députés, pour un total de 127 députés, soit cinq de plus que maintenant.

C'est du moins ce qui ressort d'informations diffusées hier, par la station CFCF et Le Journal de Montréal. Le rapport de la Commission de trois membres, présidée par M. Pierre-F. Côté, sera rendu public demain après-midi, à la faveur d'une conférence de presse télévisée à la grandeur du Québec. On s'attend à ce qu'il soit substantiel et propose d'importantes modifications.

Ainsi, les commissaires souhaiteraient que le nombre de députés de chaque parti reflète le nombre de suffrages obtenus par chacun, sauf exceptions. Les Iles-de-la-Madeleine continueraient d'avoir un siège, comme à l'heure actuelle, même si le nombre d'électeurs y est peu élevé. De même, les autochtones auraient pour la première fois un siège réservé à l'Assemblée.

La grande région de Montréal serait divisée en deux, 19 sièges pour l'est et 14 pour l'ouest, avec une attention particulière pour les communautés culturelles et ethniques.

Le rapport proposerait par ailleurs une nouvelle méthode de votation: chaque parti dresse dans un territoire une liste de candidats, par ordre de préférence; l'électeur vote pour le parti de son chox et pour le candidat qu'il préfère. Selon le nouveau système, il n'y aurait par ailleurs plus d'élections partielles et un député qui quitte son parti devrait quittter l'Assemblée et non continuer à y siéger à titre d'indépendant.

Dans l'ensemble, le système fort original, unique même, que propose le rapport Côté, se rapproche beaucoup plus de la reporésentation proportionnelle régionale modérée, privilégiée par le ministre délégué à la réforme électorale, que de la représentation proportionnelle compensatoire, proposée par le Parti québécois.

◆ Le CSF

culées, dit la ministre, «il ne faut pas oublier cette majorité silencieuse qui, dans le combat politique que nous livrons, risque parfois de payer cher son incapacité à faire valoir ses aspirations...La priorité des priorités, selon moi, est de renforcer le maillon le plus faible de notre société, celles qui sont les plus démunies au sein des défavorisées de la collectivité québécoise...Elles n'ont souvent ni syndicat, ni haut-parleur pour revendiquer en leur nom. Il faut les entendre, à travers leur silence assourdissaant, lorsqu'elles crient au secours.»

Mme LeBlanc-Bantey estime que les regroupements de femmes constituent un canal fondamental, mais elle ajoute que le CSF doit passer à une seconde étape: provoquer une prise de conscience de la majorité silencieuse, convaincre la société de la nécessité d'agir en fonction des revendications des femmes. A cette grande priorité, elle en ajoute deux autres: mener le combat contre la violence faite aux femmes et à leurs enfants; investir les lieux de pouvoir pour faire comprendre que les femmes ne veulent plus jouer le rôle de consommatrices passives et silencieuses.

Dans le texte qui sera publié demain, Mme Leblanc-Bantey revient à la charge: «Ce sont surtout les femmes qui n'ont pas de porte-parole articulé qui doivent nous préoccuper autant, sinon davantage que celles qui possèdent les moyens de faire valoir leur point de vue.»

Elle estime qu'il n'est pas réaliste d'emprunter la voie de la dénonciation, ainsi que la présidente sortant de charge, Mme Bonenfant, l'a fait, de son propre aveu, dans ses relations avec le gouvernement. Il vaut mieux, écrit-elle, passer par la voie de la négociation, de façon quer l'appareil gouvernemental soit imprégné des orientations du Conseil.

Mme LeBlanc-Bantey rappelle longuement le mandat du CSF, premier conseiller du gouvernement, à qui il doit recommander les mesures qui s'imposent et s'assurer qu'elles ne se retrouvent pas sur une tablette. Dans cette perspective, elle estime essentielle la présence de neuf sous-ministres au Conseil, «si nous souhaitons que les discussions du CSF se traduisent par une prise de conscience à l'intérieur de l'appareil gouvernemental». Cette présence peut constituer « une amorce de dialogue sans lequel les conclusions du Conseil demeurent parfois insaisissables à ceux et celles qui n'ont pas le privilège de participer au processus ».

Elle conclut que la voie de la négociation n'est pas celle de l'à-plat-ventrisme ou de la tolérance envers les lacunes du gouvernement. Elle promet de rester à l'écoute de TOUTES les femmes afin de pouvoir fournir au gouvernement l'éclairage dont il a besoin pour arriver à des conclusions sensées. «Et je n'hesiterai pas à prendre position publiquement, avec les conséquences que cela peut comporter, dans l'éventualité où le gouvernement refuserait d'être à l'écoute de revendications que j'estime réalistes.»

Juge en chef de la Cour suprême

Bora Laskin est décédé

OTTAWA (PC) — Le juge en chef de la Cour suprême du Canada Bora Laskin est décédé hier des suites de complications d'une pneumonie chronique. Il avait été admis à l'hôpital voilà plusieurs semaines.

Agé de 71 ans et juge en chef de la Cour suprême depuis 10 ans, M. Laskin avait été hospitalisé pour une pneumonie le 7 février. Il avait subi une opération chirurgicale pour des cataractes peu après la Noël et se trouvait en convalescence à son domicile quand il tomba malade d'une affection pulmonaire.

Il n'était pas censé prendre sa retraite avant son 75ème anniversaire de naissance, le 5 octobre 1987.

M. Laskin n'avait pu siéger en Cour depuis la session débutée vers la fin janvier de cette année.

Le premier ministre Pierre Trudeau, qui avait nommé M. Laskin juge en chef le 27 décembre 1973, s'est dit « extrêmement peiné par la perte ... d'un grand Canadien, un juriste brillant qui a présidé la Cour suprême pendant une période importante durant laquelle le Canada était à la recherche de son idendité ».

Un communiqué mentionne que le premier ministre a adressé ses condoléances à la famille Laskin, hier soir.

Lui survivent son épouse Peggy, une fille et un fils.

La nomination surprise de Bora Laskin comme 14e juge en chef de la Cour suprême du Canada le 27 décembre 1973, avait été perçue comme une nouvelle orientation pour la Cour de dernière instance après des années de conservatisme.

L'approche de Laskin n'a pas été progressive ni radicale, mais simplement plus libérale et correpondant sans doute davantage à la société.

Bora Laskin est né le 5 octobre 1912, de Max Laskin et Bluma Singel, des immigrants juifs déterminés à commencer une vie nouvelle.

Fixés à Fort William, près de Thunder Bay, propriétaires d'un magasin de meubles, les Laskin eurent trois enfants: l'aîné Bora, puis Chuck et Saul.

Bien qu'aisé, les Laskins n'ont pas été épargnés par la crise économique. En 1931, il durent louer la maison familiale pour envoyer Bora et Chuck à l'université.

Bora reçu un BA en 1933 de l'université de Toronto, une maîtrise en 1935 et un diplôme en droit en 1936. L'année suivante, il obtint sa maîtrise en droit de l'univerité Harvard. En 1938, il épousa Peggy Tenenbaum, de Campbellford, Ontario.

Il travailla un an comme fonctionnaire provincial sans pouvoir pratiquer le droit.

Dans un article publié en 1974, dans le Magazine Maclean, John Gault, écrivait que les firmes d'avocats protestantes et anglo-saxonnes n'engageaient pas à l'époque d'avocats juifs.

En 1940, Laskin entrepris donc une carrière académique à l'université de Toronto. Il y enseigna jusqu'en 1965, à l'exception de quatre années au Osgoode Hall Law School.

En 1965, il fut nommé à la Cour d'appel de l'Ontario.

En 1970, il accédait à la Cour suprême du Canada. Moins de quatre ans plus tard il devenait le premier juge en chef juif de la Cour suprême du Canada.

◆ Ouvriers

l'industrie McMillan Bloedel, vient d'écrire à 16 autres maires de la province, les priant de se réunir d'urgence à Vancouver. Le négociateur en chef des patrons de l'industrie des pâtes et papier, Dick Lester, a dit qu'il préférait régler lui-même les problèmes touchant cette industrie mais reconnaît que les autorités peuvent aussi avoir leur intérêt là-dedans. Depuis le lock-out décrété le 2 février, chacun des travailleurs aurait perdu en moyenne $4 500.

Quant à la situation à False Creek — où un chantier de construction avait été bloqué par des piqueteurs depuis trois semaines malgré une injonction — elle perd de son acuité mais les syndicats n'entendent pas abandonner la lutte, craignant surtout que J.C. Kerhoff and Sons Ltd. ne profite de cet épisode. Les syndiqués veulent obtenir que les travaux à Expo '86 (False Creek) soient adjugés à des entreprises embauchant des ouvriers syndiqués. Sur le chantier de $17 millions pour la construction de copropriétés, à False Creek, il y eut hier des cris de mépris à l'endroit des « briseurs de grève », rien de plus. Les travaux ont repris très tôt après que des soudeurs eurent fait voler en éclats les cadenas apposés par les syndiqués sur la grille d'accès à ce chantier et l'un des travailleurs non syndiqués, qui désire garder l'anonymat, a dit son bonheur de travailler en un temps où les emplois se font rares.

AUJOURD'HUI

Joseph Rykwert, architecte, auteur et professeur domicilié à Londres, sera le conférencier invité à la série de conférences Alcan sur l'architecture, ce mardi. Son exposé s'intitule «Un style pour l'ère du Verseau». 877-2915.

■

Séance d'information pour la région centre-ville du Centre de services sociaux Ville-Marie, à 19 h 30 à l'église Sainte-Monica, 6405, rue de Terrebonne.

■

De 19 h 30 à 22 h, à la paroisse Saint-Philippe, 1420, rue Bélanger, aura lieu une «soirée sur la vie d'équipe» des agents de pastorale baptismale. 931-7311, poste 258.

■

Concert au Centre d'essai de l'U de M. Quintette à vent, à 19 h au 6e étage du Centre communautaire.

■

Conférence en théologie à l'U de M. «Jean-Paul II, communion et signe de contradiction» par Jacques Grand'Maison, à 19 h 30, au pavillon du 3200, rue Jean-Brillant, salle E-0325.

■

À 20 h, récital de piano de Jean Saulnier (Bach, Debussy, Liszt et Mozart), salle B-421 du pavillon de la Musique.

■

Rencontre-échange intitulée «N'ayez pas peur... et l'apocalypse?» pour les 18-25 ans, au centre MAT-ECC, 8650, rue Saint-Urbain. 388-4801. Rencontre reprise le 28 au 4488, rue Adam, centre JUV-ECC. 254-1341.

■

Concert de Pellegrin el-Kady, auteur de *L'African-beat au Québec*, au cégep Maisonneuve, à 12 h 30. 487-1615.

■

Le Groupe interdisciplinaire pour l'enseignement et la recherche sur les femmes vous convie à la conférence de Mieke Ball intitulée «Le mythe de Samson et Dalila», à 20 h 30 à la salle J-2940, pavillon Judith-Jasmin, 405 est, rue Sainte-Catherine. Entrée libre. 282-3111.

■

Soirée d'information sur le «focusing», méthode d'auto-thérapie, à 19 h 30 au 6 est, boul. Saint-Joseph. Animation: Catherine Pichard. Entrée libre. 274-2633.

À l'Atrium de la maison Alcan, 1188 ouest, rue Sherbrooke, à 13 h 30, concert du Trio de l'université McGill avec violoncelle, clarinette et piano.

■

Le résident et les membres du conseil d'administration de la Société d'étude et de conférence invitent les membres à une visite du Musée des beaux-arts, 1379 ouest, rue Sherbrooke, à 14 h. Cette visite sera guidée. 849-0854.

■

Conférence sur «l'art et l'expression de soi» au centre Eckankar, 1319 est, rue Sainte-Catherine à 20 h. Entrée libre. 521-6518.

■

Le groupe Auto-Psy invite toutes les personnes ayant ou non un passé psychiatrique à son café-rencontre à 19 h 30. La rencontre a lieu aux Ateliers d'éducation populaire, 350, rue Boucher, local 38. 276-2290.

■

6e conférence Augustin-Frigon sur «La révolution technologique à l'échelle mondiale: enjeux, défis et conséquences sociales», avec Kimon Valaskakis, président de l'institut Gamma, professeur titulaire de l'U de M, à 11 h 30, à l'amphithéâtre C-631 de l'École polytechnique. 344-4915.

■

L'équipe sexualité-planning du CLSC Longueuil-Ouest organise une soirée intitulée «Le désir chez la femme, parlons-en!», à 19 h 30, au 201 ouest, Curé-Poirier à Longueuil. 651-9830, poste 319.

■

Une soirée de sensibilisation sur les changements technologiques aura lieu à 19 h 30 au sous-sol de la CSN, 1501, rue Delorimier. Lors de cette soirée, il y aura projection de deux vidéos *Les Puces savantes* et *Pour que tourne la roue*. 598-2373 ou 598-2374.

■

Le centre Saint-Pierre, 1212, rue Panet, offre à l'intérieur de son programme d'activités du printemps, une session de 8 rencontres sur la communication dans le couple, dont l'animateur sera Guy Lapierre, thérapeute conjugal. Pour inf. et inscription: Monique Venne au 524-3561.

Le Comité logement de Rosemont organise une rencontre d'information sur les augmentations de loyer, à 13 h 30 au CLSC de Rosemont, 3245 est, boul. Saint-Joseph. 727-6133.

■

Assemblée générale annuelle du Mouvement action-chômage à 19 h 30 au 315, rue Montmorency. 668-9408.

■

La bibliothèque publique de Westmount, 4574 ouest, rue Sherbrooke, vous invite à participer à un atelier sur l'impôt, à 19 h 30, alors que M. John Campbell, c.a. de la firme Price Waterhouse, donnera des suggestions et répondra aux questions concernant vos formulaires d'impôt. 935-8531, poste 231.

■

Le Centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges, 5347, chemin de la Côte-des-Neiges, offrira un cours sur la fabrication du vin. Soirée d'information préparatoire, à 19 h ce mardi. 733-1478.

■

Première de deux causeries sur la «rétrospective Alex Colville» présentée au Musée des beaux-arts jusqu'au 1er avril, par Mme Monique Brunet-Weinmann, au pavillon Lalemant, 5625, rue Decelles. 342-1624 ou 342-1320, poste 304.

■

Rencontre avec Louky Bersianik, poétesse, à 20 h, à la Maison de la culture de la Côte-des-Neiges, 5290, chemin de la Côte-des-Neiges.

■

Dans le cadre des mardis-midis de Notre-Dame, à midi 30, conférence sur le laryngectomisé avec les docteurs Daniel Larochelle, Pierre Lavertu, M. Clément Bolduc, assistant à la réadaptation, et Mme Doris Saint-Pierre-Lafond, chef orthophoniste. Rendez-vous à l'auditorium Rousselot, 1560 est, rue Sherbrooke.

■

Collecte de sang de la Croix-Rouge au collège Marianopolis, salon des étudiants, 3880, chemin de la Côte-des-Neiges, de 9 h 30 à 16 h 30 et à Windsor école Notre-Dame, rue Saint-Georges, de 14 h 30 à 20 h 30.

Québec et les Franco-Américains: l'ambassade nie toute ingérence

OTTAWA (PC) — L'ambassade américaine a nié, hier dans un communiqué, que les diplomates américains aient essayé de dissuader les fonctionnaires et les hommes politiques québécois de manifester leur appui aux associations de Franco-Américains.

Cette déclaration exceptionnelle faisait suite à une dépêche de la Presse canadienne qui citait des représentants du gouvernement québécois ainsi que des francophones des États-Unis selon lesquels un ancien consul général à Québec, M. George Jaeger, contactait sur une base régulière des hauts fonctionnaires québécois pour leur faire savoir «sans formalité et verbalement» que Washington voyait d'un mauvais oeil toute aide aux Franco-Américains. M. Jaeger est maintenant conseiller politique à Ottawa, précise le communiqué.

Selon la nouvelle parvenue de Québec en fin de semaine, des hauts fonctionnaires non identifiés ont rapporté qu'en 1981, M. Jaeger avait informé M. Jacques-Yvan Morin, alors ministre des Affaires intergouvernementales, que les subventions accordées par le gouvernement québécois à des Franco-Américains constituaient «une intrusion dans la mosaïque américaine».

Le communiqué de l'ambassade n'a que deux alinéas et ne nie pas directement que M. Jaeger ait agi de la sorte. Le communiqué affirme que l'administration américaine n'a pas pour principe de contrecarrer les relations ethniques et culturelles avec l'étranger.

On nous a demandé, dit en substance le communiqué, des explications au sujet d'une nouvelle rapportant des supposés commentaires d'un ancien consul général des États-Unis à Québec, M. George Jaeger, diplomate de carrière, maintenant en poste comme conseiller politique à Ottawa.

«Depuis longtemps, les États-Unis ont démontré qu'ils favorisent les relations culturelles et qu'ils ne s'opposent pas aux rapports entre étrangers et communautés ethniques et culturelles des États-Unis, y compris les rapports entre Canadiens français et Franco-Américains.»

En fin de semaine, on avait cité M. Paul Paré, représentant de l'Action pour les Franco-Américains du Nord-Est, une association de Nouvelle-Angleterre qui reçoit des fonds de l'État québécois. M. Paré aurait décrit M. Jaeger comme «un représentant de l'administration Reagan qui craignait tout ce qui pouvait être anti-américain». «À Washington, il y a toujours eu des Américains puristes qui se sentent menacés par toute autre langue que l'anglais», avait dit M. Paré.

En 1983, le gouvernement québécois a distribué quelque $150,000 en subventions à diverses associations franco-américaines.

27 mars

par la PC et l'AP

1969: Sainte-Scholastique est choisie comme site du nouvel aéroport international de Montréal par le gouvernement fédéral.
1968: mort de l'astronaute soviétique Youri Gagarine.
1964: un séisme de huit degrés virgule six sur l'échelle de Richter secoue l'Alaska.
1958: Nikita Kroutchev devient chef d'État soviétique.
Ils sont nés un 27 mars: l'acteur anglais Michael York (1942); l'actrice américaine Gloria Swanson (1899); le découvreur des rayons X, l'Allemand Wilhelm Roentgen (1845).

LE DEVOIR

CAHIER 7

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Montréal, mardi 27 mars 1984

40e anniversaire de la plus grande firme québécoise

Hydro-Québec n'a guère d'avenir dans son marché traditionnel de l'électricité au Québec

par Michel Nadeau

Premier symbole du dynamisme des Québécois, l'Hydro-Québec passe aujourd'hui le cap des 40 ans. Avec un brin de coquetterie, la grande dame du boulevard Dorchester dira plutôt dans ses messages publicitaires qu'elle a «deux fois vingt ans». L'Hydro a connu une nouvelle naissance en 1963 avec la nationalisation des grandes entreprises privées. Pas moins de 6,000 employés se réuniront cet après-midi au Palais des congrès pour entendre la direction et leurs porte-parole décrire l'avenir d'une puissante machine à la recherche de nouveaux défis. Mais l'objectif de «vendre, vendre, vendre» demeure-t-il suffisant pour une entreprise de 19,000 employés qui vient de parachever le plus gros projet énergétique réalisé au XXe siècle au Canada?

«Voyons les choses en face! L'Hydro n'a plus d'avenir dans son marché traditionnel au Québec. Nous sommes devant une demande qui ne progressera pratiquement plus. Notre produit est arrivé à maturité. Il faut trouver autre chose au risque de voir tourner à vide la plus grande entreprise au Québec», de dire un jeune cadre. Comme plusieurs de ses collègues, il craint un vieillissement précoce de la plus grande société para-publique au Canada — et de loin la plus rentable —, faute d'expansion dans de nouveaux secteurs ou à l'extérieur du Québec.

Les Québécois devront-ils se résigner à assister au déclin — 1,001 employés ont pris leur retraite en 1983 — de leur plus importante réussite industrielle? Une opération de diversification sectorielle et géographique pourrait-elle donner un troisième souffle à l'entreprise dirigée par M. Guy Coulombe?

L'épopée de la Baie James est bel et bien terminée. Cette année, la Société d'énergie de la Baie James (SÉBJ) ne retiendra les services que de 476 personnes pour compléter le «projet du siècle». Les dépenses d'intérêt ($150 millions) seront supérieures aux dépenses de construction ($145 millions). Ailleurs, à LG-2 et LG-3, quelques centaines de personnes ont commencé à regarder, pour plusieurs décennies, le mouvement ininterrompu des turbines.

La dernière étude sur la demande d'électricité au Québec prévoit qu'en l'an 2001, les ventes d'électricité dans les marchés traditionnels et industriels seront ... inférieures à celles de 1981. La demande stagnera autour de 29 téraWatt/heures. La seule croissance possible proviendra du développement hypothétique de nouveaux marchés. L'an dernier, les livraisons ont grimpé de 3.9 %, mais en fait elles avaient baissé de 3.1 % l'année précédente.

La crise de l'énergie s'est finalement déplacée des consommateurs vers les producteurs. Aussi est-il peu probable que les prochains grands projets de l'Hydro-Québec apparaissent avant le XXIe siècle.

Mais que faire alors d'une machine qui a bâti pour $15 milliards au cours des sept dernières années et qui doit aujourd'hui se résigner à un travail de commis-voyageur au Québec et à l'étranger? Dans quelques jours, pour la première fois en 40 ans, la direction de l'Hydro-Québec recevra, à New York prêteurs et acheteurs lors du passage de l'Orchestre symphonique de Montréal au Carnegie Hall.

Quels défis attendent les 1,200 ingénieurs et chercheurs de l'Hydro au cours des deux prochaines décennies? Devront-ils reprendre des études que la compagnie s'apprête à radier de ses livres pour un montant de près de $1.3 milliard? La vente des services de génie à l'étranger apporte des résultats plutôt médiocres. L'Hydro-Québec international ne récolte que pour quelques millions de contrats annuellement. La demande est du côté de la gestion de réseaux — et non de leur construction. Or, la performance et la fiabilité du système de transport de l'électricité québécoise ne permettent pas de songer à exporter un quelconque savoir-faire ... surtout en hiver.



Pas moins de 1,991 personnes oeuvrent actuellement dans les secteurs des finances et des ressources humaines. Mais que fait-on d'une telle armée d'employés lorsque le problème n'est plus l'embauche mais la réduction de l'effectif? Au chapitre financier, la belle époque des incursions à Wall Street pour vendre mers et barrages est révolue. La tâche de ce service — qui emploie plus de 225 personnes — se limitera surtout au refinancement de dettes existantes. On changera tout simplement les millésimes sur des feuilles de papier alors que, depuis 15 ans, chaque année, une certaine griserie habitait ceux qui devaient lancer une offensive sur les marchés étrangers pour recueillir $2 milliards.

Les 149 employés du service de l'information — plus de gens qu'au DEVOIR et à *La Presse* réunis — devront maintenant «entretenir» plutôt que créer l'image de bâtisseurs. L'ère des reportages au mode superlatif du Moyen-Nord québécois cédera sa place à de vigoureuses campagnes de publicité comme au temps de *Jos Grelotte* et des «Cascades bien chaud».

Consciente de la lourdeur de l'appareil, la compagnie tente de secouer le cocotier. Pas moins de 888 personnes ont tiré profit du programme de départs volontaires. Mais on a allongé les possibilités et la phase IV est maintenant en cours. Pas moins de 1,516 postes ont été jugés excédentaires en 1983. Pour l'année courante, c'est plus de 1,000 travailleurs qu'il faudra affecter à de nouvelles tâches.

Côté chiffres, l'avenir s'annonce serré: les profits devraient chuter, cette année, de $707 millions à $238 millions: une baisse des deux tiers. Les prévisions montrent des gains de $300 millions pour les prochaines années, ce qui demeure bien peu pour une compagnie qui se méritait, en 1982, le championnat canadien des bénéfices ($800 millions).

Évidemment, cette baisse s'expliquera par les dépenses comptables de l'amortissement des barrages. On pourrait penser alors que le profit d'exploitation — qui dépassera $2.5 milliards en 1986 — laissera à l'Hydro-Québec des gains réels juteux. Non, car il faudra alors poursuivre les programmes d'emprunts pour refinancer à des taux plus élevés la dette à long terme de l'Hydro. Avec la fin des emprunts bon marché du tournant de 1970, curieusement, le coût de la dette continuera de s'accroître.

Seule une flambée des prix permettrait à l'Hydro-Québec d'éponger ses emprunts avec des dollars inflationnaires. Mais on ne peut compter avec réalisme sur ce genre de scénarios pour remettre l'entreprise sur la route de la croissance.

Près de 99 % de l'énergie produite provient des cours d'eau. Le bout du pied trempé dans le nucléaire entraînera des dépenses d'exploitation de $50 millions sans compter les frais financiers d'une centrale de $1.4 milliard. La grande question à Gentilly II est de trouver le niveau de production le moins coûteux, compte tenu des excédents et d'une demande sans croissance. La filière nucléaire renferme peu d'espoirs et de surprises au Québec.

Acculées à un cul-de-sac similaire, d'autres entreprises ont réagi vigoureusement. Bell Canada sait fort bien que les perspectives de croissance du téléphone demeurent fort aléatoires: on a acheté 42 % de Trans-Canada Pipelines. Pour sa part, M. Charles Bronfman constate le déclin des spiritueux depuis quelques années: Seagram's a réagi en prenant une forte participation dans Du Pont.

L'Hydro-Québec attendra-t-elle le prochain siècle pour repartir à la conquête des rivières sauvages du Québec? Doit-on se doter dès maintenant d'une nouvelle série d'objectifs autour d'une priorité nouvelle dont la première phase s'appelle diversification?

(à suivre)

SCHL: le déficit a plus que doublé

OTTAWA (PC) — Le déficit accumulé dans le fonds d'assurances hypothèque de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a plus que doublé en 1983, atteignant $513.2 millions, indique son dernier rapport annuel.

La majeure partie des pertes est liée à deux programmes mis sur pied dans les années 70, mais maintenant échus, visant à aider les constructeurs d'appartements et les acheteurs de maisons à faibles revenus, souligne le document. L'agence fédérale a longtemps vendu des assurances hypothèque afin de faciliter l'accès à ce type de prêts aux acheteurs. Les firmes de prêts étaient ainsi protégées dans les cas de non-paiement de la part de propriétaires.

Le fonds d'hypothèque a amorcé l'année 1983, avec un déficit comptable de près de $253 millions, mais une perte nette de $260.3 millions pour l'année a fait passer ce montant à $513.2 millions. Une augmentation de $82.2 millions en réclamations est en grande partie responsable de cette perte nette.

Les réclamations individuelles sont demeurées élevées dans le sud-ouest de l'Ontario, de même qu'en Alberta et en Colombie-Britanique.

La Société canadienne d'hypothèque et de logement a tout au moins enregistré des progrès en diminuant le nombre d'unités de logement qu'elle avait acquises au cours de l'année. En 1983, la Société a saisi 7,413 nouvelles unités. Mais en revendant 9,831 autres, elle a réussi à réduire de 2,418 le nombre d'unités saisies encore en sa possession.

Enfin, le nombre de comptes en souffrance de plus de trois mois est passé à 0.8% en 1983, contre 0.99% l'année d'avant. La rapport considère cette diminution comme le signe d'une reprise de l'économie dans son ensemble.

Au 31 décembre, la SCHL possédait pour $33.5 milliards en assurances hypothèque.

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

TRANSCANADA PIPELINES LIMITED

MÉTHODE DE RÉGLEMENTATION DE DROITS

L'Office national de l'énergie tiendra une audience afin d'examiner la répartition des coûts et la conception des droits en ce qui concerne le marché intérieur et le marché d'exportation desservis par la TransCanada PipeLines Limited.

L'audience commencera à 9h30 le mardi, 25 septembre 1984 dans la salle d'audience, Immeuble Trebla, 473, rue Albert, Ottawa (Ontario).

L'audience sera publique et tenue afin d'obtenir des preuves et d'entendre les opinions pertinentes des parties, groupes, organismes et sociétés intéressés.

Toute personne désirant intervenir doit, le plus tôt possible, écrire ou envoyer un télex au Secrétaire de l'Office pour lui demander un exemplaire de l'ordonnance RH-2-84 (disponible en français ou en anglais) qui établit la procédure d'intervention. La date limite de dépôt des interventions auprès de l'Office est le 4 juin 1984.

Pour obtenir de plus amples reseignements, veuillez téléphoner au Service d'information de l'Office au (613) 593-6936.

Le Secrétaire
G. Yorke Slader
Office national de l'énergie
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0B5
Nº de télex: 053 3791

Fait à Ottawa, Canada
Le 8 mars 1984

Ottawa modernise sa flotte de la Garde côtière

La firme Hurum Marine Inc., de Longueuil, vient de décrocher un contrat de $250,000 dans le cadre du programme de modernisation de la flotte de la Garde côtière canadienne pour la construction de trois bateaux de travail en aluminium.

Hurum Marine Inc., une firme spécialisée en génie naval, assurera la conception et le design des bateaux tandis que la construction sera faite en sous-traitance par Verreault Marine Inc., de Matane.

Le contrat entre le gouvernement fédéral et Hurum Marine Inc. a été signé hier à Longueuil par le ministre de la Condition physique et du Sport amateur, M. Jacques Olivier.

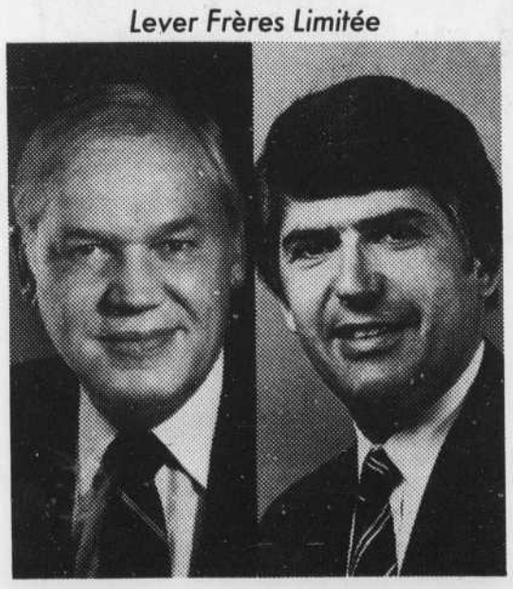
M. Olivier a précisé que ces bateaux à fond plat, de 10.5 mètres de longueur, seront affectés à la région du centre de la Garde côtière. L'un sera basé à Selkirk au Manitoba et les deux autres en Ontario, à Thunderbay et à Prescott.

Ces navires, en plus d'être utilisés pour faire la navette entre les navires et les bateaux de la Garde côtière, serviront notamment à l'installation de balises.

Le contenu canadien de ces embarcations, qui doivent être livrées en août, est de l'ordre de 98 %. Ce contrat est un petit morceau du plan de renouvellement de la flotte canadienne qui aura nécessité des investissements de $693 millions à sa complétion en 1987. Des contrats de $400 millions ont déjà été adjugés.

Les contrats pour la construction de six baliseurs/brise-glace légers de type 100 et deux de type 1050 de plusieurs barges ainsi qu'une modernisation de « mi-carrière » ont déjà été octroyés. Les plans comprennent aussi la construction d'un brise-glace du type 1200, de deux baliseurs du type 800 et deux autres modernisations de « mi-carrière ».

Lever Frères Limitée



R. W. Bates **R. A. Goldstein**

Le Conseil d'administration de Lever Frères Limitée annonce la nomination de M. Richard A. Goldstein au poste de Président et Directeur Général, pour succéder à M. Ronald W. Bates qui prendra sa retraite le 31 mars.

M. Goldstein est diplômé de University of Massachusetts et de la Faculté de droit de Boston University et de Harvard. Il est rentré au service de Lever Brothers Company, aux Etats-Unis, en 1975, a été nommé Vice-Président – Administration en 198[illegible] Président de Lever Services en 1983.

M. Bates est rentré au service de Lever Brothers Limited en [illegible] et il a servi en capacité de Président et Directeur Général depuis 1974.

LA BOISSON AU VOLANT

Lorsque nous disons "pas de boisson au volant", nous ne parlons pas seulement de spiritueux. Que ce soit 12 onces de bière, un verre de vin de 5½ onces ou 1½ once de spiritueux, ils contiennent tous la même quantité d'alcool. Ils font donc tous les trois, au même titre, un mauvais mariage avec le volant.

Et, pour la même raison, il est aussi mauvais d'en abuser en tout temps.

Seagram

Nous croyons en la modération et l'affirmons depuis 1934.

C.P. 847, Succursale H, Montréal, Québec H3G 2M8

Le boeuf japonais de Matsuzaka, la viande la plus chère du monde

par Hervé Couturier

MATSUZAKA (AFP) — Pour la satisfaction des gourmets nippons, les boeufs japonais de Matsuzaka, dont la viande est la plus chère du monde, mènent une vie pas comme les autres: ils sont massés à l'eau de vie et nourris à la bière.

À la ferme Wadakin, à Matsuzaka, (300 km à l'ouest de Tokyo), la tradition est perpétuée depuis plus d'un siècle, à tel point que la ville a donné son nom à la variété la plus prisée de boeuf japonais, le boeuf de Matsuzaka.

Ce dernier est plus connu à l'étranger sous le nom de boeuf de Kobé, nom générique d'une race purement japonaise à la robe noire et aux cornes courtes, originaire de Tajima, dans la préfecture de Hyogo, non loin de Kobé, à 150 km plus à l'ouest.

Le boeuf de Matsuzaka est en réalité une génisse, précise M. Masahiko Tsuji, directeur général de la ferme Wadakin, car le mâle ne donne pas une viande assez bonne. L'animal est amené de Kobé à Matsuzaka à l'âge de huit mois et est engraissé pendant trois ans et demi selon des méthodes spéciales avant d'être abattu. Son poids, de 260 à 270 kg à son arrivée à la ferme, est porté entre 600 et 700 kg grâce à une nourriture riche à base de soja, de blé et de son, en grande partie importés de l'étranger, explique M. Tsuji. Aucun additif, hormone ou stéroïde n'est utilisé, assure-t-il.

Durant tout son régime, l'animal est gardé, avec plusieurs de ses congénères, dans un enclos d'environ 25 mètres carrés, sans faire d'exercice.

Six mois avant l'abattage, il est régulièrement aspergé de shochu, un alcool fabriqué généralement à base d'orge, et massé pendant une trentaine de minutes. Il s'agit plus exactement de frictions à la main ou à l'aide d'une brosse dure. Les éleveurs décident le massage après avoir vérifié, au toucher, si la graisse est bien répartie uniformément dans tout le corps, indique M. Tsuji. Le rôle du Shochu est de disperser le gras en pénétrant dans les tissus. Pendant la même période, le boeuf a également droit à une ou deux grandes bouteilles de bière par jour, afin d'aiguiser son appétit. Tous ces efforts ont un seul objet: donner une viande à l'aspect marbré, avec une graisse abondante et bien répartie. Ce genre de viande convient parfaitement au goût des Japonais, qui la consomment rarement en steak, mais plutôt coupé en fines lamelles pour les plats traditionnels tels que le sukiyaki et le shabu-shabu, sortes de fondues de légumes et de viande.

C'est l'une des raisons pour lesquelles il n'y a pratiquement pas d'exportation. Toute la viande est vendue à des grossistes ou directement à des restaurants.

La méthode d'élevage longue et coûteuse, une demande en léger accroissement chaque année et un cheptel assez réduit expliquent les prix élevés de la viande de Matsuzaka, dont les meilleurs morceaux coûtent $130 le kilo précise encore M. Tsuji.

Il n'y a en effet que 2,400 à 2,500 bêtes en permanence à la ferme et environ 800 sont abattues chaque année. Chacune donne près de 270 kg de viande.

La ferme, fondée il y a près de 120 ans, juste au début de l'ère Meiji, est demeurée une entreprise familiale. Employant 25 personnes, elle a conservé et perfectionné au fil des ans cette méthode d'élevage originale. « Nous ne faisons pas de production de masse, notre boeuf est fait à la main », assure M. Tsuji.

Toutefois, de nombreuses autres entreprises, dans les régions de Matsuzaka et de Kobé, pratiquent des méthodes assez similaires. Au total, le cheptel dit de Kobé comprend 34,000 têtes, réparties entre 500 à 600 élevages, selon M. Yoshiaki Fujiwara, fonctionnaire chargé des questions d'élevage à la préfecture de Hyogo.

La race, qui existe au Japon depuis un millier d'années, est l'objet d'efforts constants pour l'améliorer sans apport extérieur. Aujourd'hui, l'ordinateur est utilisé pour ficher les bêtes et décider des croisements les plus intéressants. Une génisse de huit mois se vend aux éleveurs environ $1,740.

Outre le boeuf d'appellation Kobé, le plus célèbre, le Japon dispose d'autres élevages de boeufs, notamment à Hokkaido, dans le nord, et à Kyushu, dans le sud.

En 1980, les Japonais ont consommé 420,000 tonnes de viande de boeuf de toutes catégories et de toutes provenances, quatre fois plus qu'en 1960. Cette consommation devrait encore augmenter dans les années à venir, estiment les experts.

La consommation n'est couverte qu'à 70% par la production totale nippone. Le reste doit être importé, principalement d'Australie (76 pour cent) et des États-Unis (18%), selon des quotas assez étroits imposés par le gouvernement.

Les Australiens souhaitent maintenir, voire augmenter leurs ventes. De leur côté, les Américains exercent depuis plusieurs années une vive pression sur Tokyo pour obtenir une complète libéralisation des importations et accroître leur part du marché.

Les producteurs nippons, craignant qu'une telle libéralisation ne les mène à la ruine, y sont farouchement opposés. Constituant la base électorale du Parti libéral démocrate (PLD) au pouvoir depuis près de 30 ans, ils représentent un puissant groupe de pression, ce qui ne laisse qu'une étroite marge de manoeuvre au gouvernement.

L'ordinateur fait revivre l'ère des machines à boules

Comment une vieille machine à boules, avec ses nombreuses lumières clignotantes et ses bruits bizarres peut-elle avoir des choses en commun avec un micro-ordinateur moderne?

Vous avez la réponse: absolument rien. Par contre, l'ordinateur n'en fait pas moins revivre ces instruments qui ont fait la joie des deux dernières générations et qui cèdent de plus en plus leur place aux jeux vidéos.

Plusieurs compagnies d'informatique vendent en effet des logiciels qui permettent de recréer sur l'écran cathodique d'un terminal d'ordinateur l'image de ces monstres mécaniques du passé qu'étaient les machines à boules.

Pinball Construction Set est un de ces jeux vidéo qui ont fait une percée en Amérique du Nord. Ce jeu se détaille au prix suggéré de $60 et est adaptable aux micro-ordinateurs Commodore, Apple et Atari.

Dans ce jeu, le manipulateur est appelé à faire évoluer un curseur, sous forme d'une boule blanche et ronde, à l'intérieur d'un cadre reproduisant le labyrinthe d'une machine à boules. Deux boutons permettent d'actionner les simili-battoirs (flippers). L'effet simulateur est remarquablement efficace.

Contrairement aux autres logiciels de ce type, le Pinball Construction Set permet à l'utilisateur de modifier le jeu à volonté.

Il tire avantage d'une des caractéristiques les plus précieuses d'un micro-ordinateur: ce dernier ne se préoccupe aucunement des modifications que vous apportez aux impulsions électriques qu'il reçoit.

Du côté droit de l'écran, les différentes composantes du labyrinthe d'une machine à boules sont mises en évidence: on y découvre les battoirs, les pare-chocs, les lanceurs, les cibles, les pièges, les portes, les passages libres, les obstacles, les circuits détournés, les itinéraires primés, etc.

Du côté gauche de l'écran, le tableau de la machine à boules sur lequel on peut placer, grâce à un contrôle manuel, toutes les composantes désirées du jeu. Chacune des composantes peut être placée à l'endroit désirée ou retirée à volonté.

Vous pouvez ainsi réaliser autant de labyrinthes que vous le désirez. Après plusieurs essais, vous obtiendrez un jeu vidéo véritablement personnalisé.

La complexité du jeu ne s'arrête pas là. Lorsque votre écran est disposé à votre convenance, vous pouvez ralentir ou accélérer le jeu à volonté en donnant une impulsion plus rapide à votre boule-curseur ou en augmentant « la pente » de votre machine à boules. Les effets sont surprenants, la boule prenant de la vitesse ou en perdant ou, encore, rebondissant beaucoup plus vite sur les obstales. À la rapidité maximale, la boule effectue un tracé si rapide en tous sens qu'il est impossible d'en diriger les évolutions.

On peut également modifier les effets sonores à volonté, tout autant que les couleurs de chacune des composantes. Un tableau d'affichage permet de tenir un compte précis des points accumulés par chaque joueur.

Ce jeu vidéo n'est pas très différent d'une véritable machine à boules sinon qu'il requiert peut-être plus d'habileté de la part du manipulateur.

Des variantes du jeu permettent également d'y introduire des éléments de surpise. Ainsi, on peut faire évoluer deux boules en même temps ou placer des cibles invisibles ou, encore, créer des mirages à travers lesquels la boule disparaît.

Offert sur disquette, ce jeu est facile à copier et peut ainsi vous permettre de présenter un cadeau apprécié aux amis possédant un micro-ordinateur compatible.

La disquette est offerte avec cinq jeux-types, si bien que vous n'avez pas à inventer votre propre jeu si vous ne désirez pas vous en donner la peine.

Pinball Construction Set est produit par la firme californienne Electronic Arts et est distribué au Canada par Citation Software, de Winnipeg.

Le consommateur noir préfère la bière au vin

La surproduction menace le secteur vinicole de l'Afrique du Sud

PAARL (AP) — Pour la troisième année consécutive, les vendanges s'annoncent excellentes en Afrique du Sud, mais la surproduction menace le secteur vinicole et les producteurs s'efforcent de modifier le comportement du consommateur noir qui, comme sur tout le continent africain, préfère la bière au vin.

La récolte 84 s'élèvera à plus de 900 millions de litres de vin, soit presque autant que la récolte record de 83. L'Afrique du Sud n'est que le seizième producteur mondial de vin, mais ce secteur joue un rôle économique et social important.

Tandis qu'au nord, pour la troisième année consécutive la sécheresse brûle les blés dans les champs, dans le sud le raisin est abondant grâce au temps exceptionnel et à l'absence de maladies.

Étant donné que la consommation des Blancs, qui sont cinq millions, ne peut guère augmenter et que les perspectives d'exportations sont limitées, les producteurs ont l'intention d'amener les 22 millions de Noirs à boire du vin plutôt que de la bière dont la consommation a plus que doublé depuis 1979.

Selon certains le marasme des ventes de vin aurait pour cause la guerre des prix à laquelle se livrent les brasseurs de bière et la montée des sentiments anti-blancs depuis les émeutes de 1976. De plus les jeunes Métis ont également manifesté leur opposition en refusant de boire du vin, rompant ainsi avec le comportement traditionnel de générations de Métis dans la province du Cap.

« Si nous pouvions obtenir que les Noirs se mettent à boire du vin, nos problèmes seraient résolus du jour au lendemain », explique un représentant du Oude Meester Group, Pietman Retief.

Mais les études de marché auprès du consommateur africain ne sont pas faciles. De plus certains mots du vocabulaire lié au vin ne passent pas dans les langues africaines. Ainsi le mot « vieilli » ne peut se traduire que par « vieux » ou « pourri ».

Il y a une dizaine d'années, les Noirs buvaient plusieurs millions de litres de vin blanc d'une qualité médiocre. À la suite de rumeurs affirmant que ce vin menaçait la virilité, les ventes ont chuté brusquement.

« Après des enquêtes, nous avons constaté que les Noirs aimaient le goût du gingembre, explique Jan du Preez, responsable de la promotion des ventes d'Oude Meester. Il y a deux ans nous avons ajouté du gingembre à un vin blanc. Parties de zéro, les ventes de ce mousseux s'élèvent actuellement à 24 millions de litres par an, au prix d'un dollar la bouteille ».

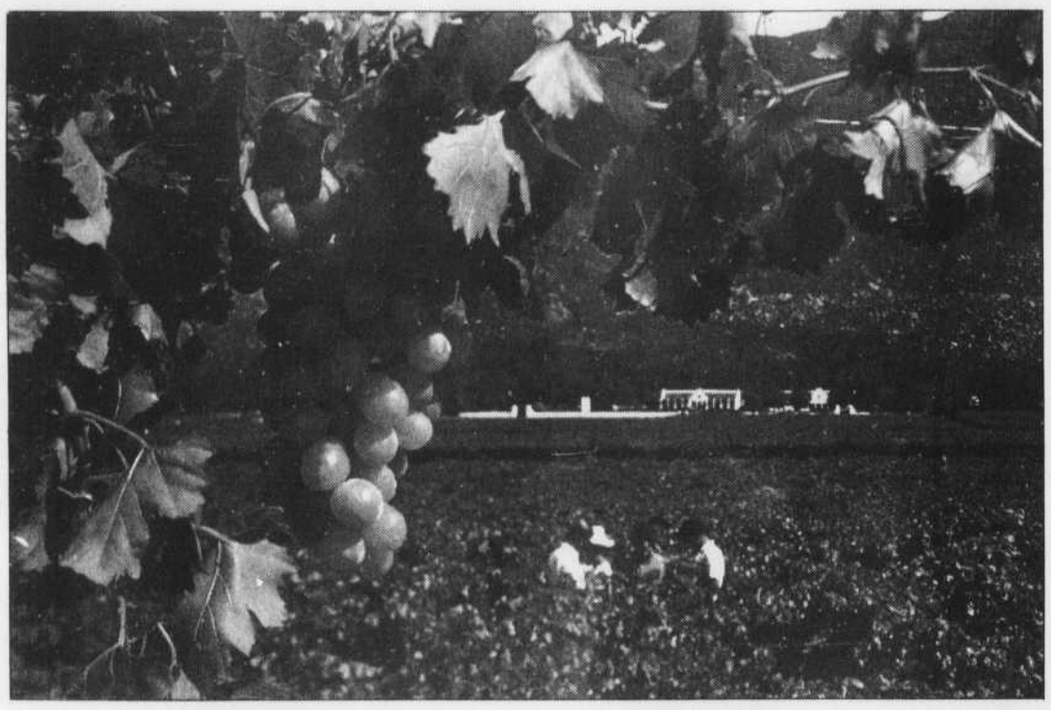
Les distilleries, dont les citernes sont pleines, s'efforcent de trouver des débouchés. L'Afrique du Sud a réussi à exporter l'an dernier près d'un tiers de sa production, sous la forme de 250 millions de litres d'alcool industriel.

Des journalistes ont affirmé que cet alcool avait été directement exporté vers la Pologne et que les producteurs sud-africains, traditionnellement anti-communistes, étaient aujourd'hui relativement dépendants du bloc soviétique.

Cent vingt mille caisses de vin ont été expédiées vers les États-Unis, le quatrième marché, après la Grande-Bretagne, le Canada et l'Europe occidentale.

Mais personne ne pense que l'exportation soit une réponse aux problèmes posés par la surproduction.

La seule solution est d'augmenter la demande intérieure, affirme le porte-parole de l'Association des coopératives, Andries Botha, « nous devons limiter la production de vins de qualité moyenne, car la demande s'oriente vers les vins de qualité ».



Les vendanges s'annoncent excellentes pour 1984, plus de 900 millions de litres de vin, presque autant que la récolte record de 1983.

La Fed s'apprêterait à donner un tour de vis

WASHINGTON (AFP) — Le Conseil directeur de la Réserve fédérale a entamé hier une réunion à huis clos de deux jours dont la plupart des milieux financiers s'attendent qu'elle confirme un certain resserrement de la politique monétaire de la Fed.

Selon maints analystes, la Fed aurait déjà resserré sa politique et pourrait s'apprêter à lui donner un nouveau tour de vis en raison de l'ampleur du taux de croissance de l'économie américaine (7.2% au premier trimestre).

Cette ampleur pourrait susciter une reprise de l'inflation et en conséquence la Fed pourrait, selon ces analystes, chercher à freiner quelque peu le développement de l'activité économique sans attendre qu'il se tasse éventuellement de lui-même à la suite notamment de la remontée récente des taux d'intérêt américains.

Celle-ci, soulignent les experts, a fait suite à un accroissement de la demande privée de crédits entraînée par le développement de l'activité économique face au recours massif de l'État au marché des capitaux pour financer le déficit fédéral et à la réduction de l'afflux de capitaux étrangers.

À cet égard, on relève dans les milieux compétents que le Trésor américain procédera cette semaine à l'émission de $15 milliards d'obligations et que, depuis le début de l'année, les prêts commerciaux et industriels des grandes banques américaines ont augmenté de $6.5 milliards.

L'important groupement patronal des industries de transformation (National Manufacturers Association) vient d'estimer pour sa part que l'on peut s'attendre que les tensions sur les taux d'intérêt persistent et les poussent à des niveaux plus élevés.

L'éventualité d'un relèvement prochain du taux d'escompte de la Fed, inchangé à 8.5% depuis août 1982, a été évoquée également hier dans les milieux financiers.

Quelques analystes estimaient toutefois que le comité directeur de la Fed pourrait hésiter à prendre une telle mesure, celle-ci pouvant être considérée comme trop forte et, partant, provoquer une levée de boucliers dans les milieux politiques à l'approche des élections de novembre prochain.

Quoi qu'il en soit, les milieux financiers vont avoir cette semaine les yeux rivés sur la Fed et vont guetter le moindre signe émanant d'elle, qu'il s'agisse notamment de ses prochaines interventions monétaires ou de déclarations éventuelles de son président, M. Paul Volcker.

Les décisions que le comité directeur de la Fed va être amené à prendre au cours de sa réunion mensuelle de deux jours, hier et aujourd'hui, ne seront pas rendues publiques en effet avant un mois.

SUISSE TOURS
PERMIS DU QUÉ.
INFO SUISSE
288-2311

LES AUDIENCES PUBLIQUES SUR LES TERRAINS ANGUS EN DIRECT AU 104,5 FM

LE MARDI 27 MARS
À COMPTER DE 19 HEURES

Suivez, en direct du CEGEP Maisonneuve, les audiences publiques de la Sotan, sur les ondes du

104,5 FM, CIBL

- Historique - analyses - entrevues - comptes rendus - exposé des mémoires

CIBL 104 FM .5
LA RADIO COMMUNAUTAIRE DE L'EST
Tél.: 526-2581

ON APPUIE VOTRE ENTREPRISE
avec du financement
BFD

En tant que société de la couronne, notre mandat est de favoriser la réussite des petites et moyennes entreprises. Nous croyons que la multiplication et la prospérité des entreprises sont essentielles au développement de notre société tout entière.

C'est la raison d'être de la BFD. Peut-être votre entreprise pourrait-elle profiter de nos services. Voici comment.

Que votre entreprise soit établie ou toute nouvelle, nous pouvons vous offrir du financement. Bien entendu, avec rigueur et en toute connaissance de cause. Nous analysons la viabilité de votre projet, son potentiel, ses risques. Votre avoir. Votre rentabilité et vos garanties matérielles et votre gestion. Ensuite, nous pouvons vous accorder des prêts à taux variables ou fixes pour une durée de 1 à 5 ans. De plus, nos taux variables peuvent être convertis en taux fixes. Des prêts adaptés à vos besoins qui facilitent votre marge de manoeuvre et qui assurent votre croissance.

Le Programme de planification financière

Ce nouveau service offre des guides d'auto-planification financière sur divers sujets, par exemple, "Comment obtenir un financement". Ce service vous aidera également à obtenir des subventions gouvernementales et des prêts d'autres institutions financières. D'autre part, le service de liaison de la Banque peut mettre les investisseurs privés en contact avec les entreprises qui recherchent du financement.

Nous vous proposons une relation des plus productives.

Appelez-nous dès aujourd'hui. Sans frais.
1-800-361-2126
en C.B. 112-800-361-2126

The Bank offers its services in both official languages.

ON APPUIE VOTRE ENTREPRISE

Banque fédérale de développement
Federal Business Development Bank

Canada

Un édifice au coût de $8 millions

Paramax établira son siège permanent dans la Cité scientifique de Montréal

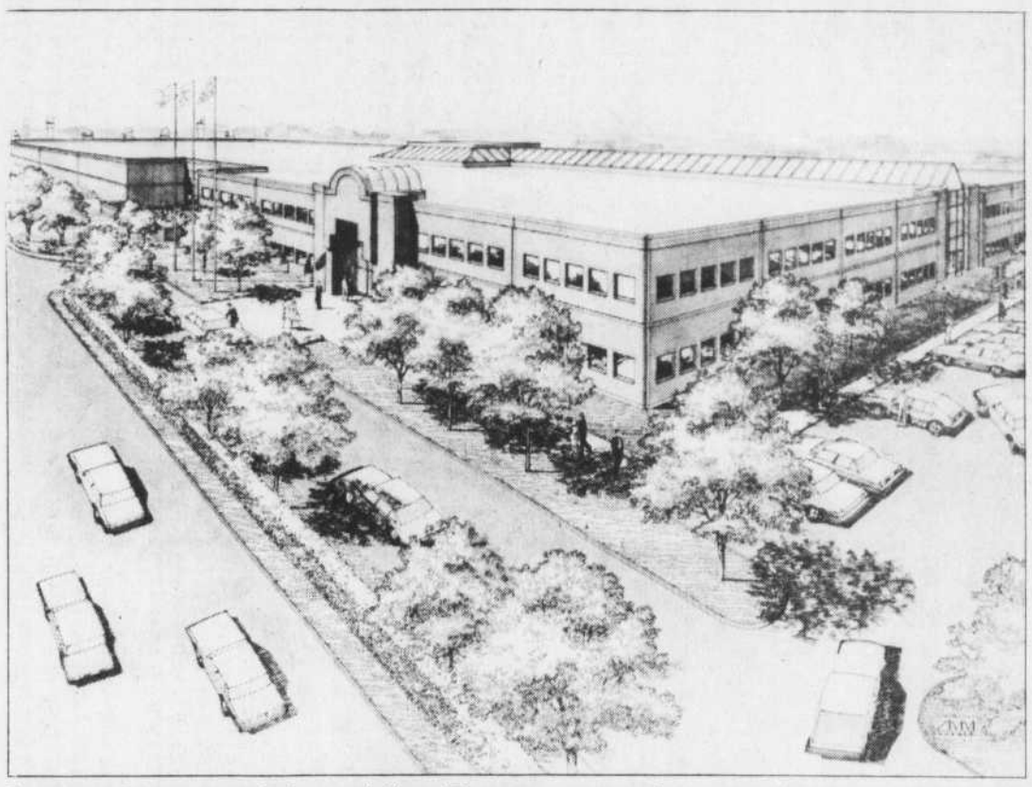
La firme Paramax, une filiale de Sperry-Univac, a confirmé hier la construction prochaine de son siège social sur un terrain de 22 acres dans la Cité scientifique de Montréal (ancien parc industriel Royal Mount, non loin de Blue Bonnets). Le montant de l'investissement n'a pas été dévoilé, mais oscillerait autour de $8 millions, a appris LE DEVOIR.

Cette annonce a été faite hier par le président de la compagnie, M. Philip B. Auerbach, lors de l'inauguration du siège social temporaire de Paramax à ville Saint-Laurent, en présence des ministres des Finances, M. Marc Lalonde, et des Approvisionnements et Services, M. Charles Lapointe.

L'édifice de 14,000 mètres carrés logera les services exécutifs, administratifs et d'ingénierie ainsi que les aménagements de simulation pour tester les systèmes de combat et de soutien des nouvelles frégates canadiennes. Le début des travaux est prévu pour le printemps prochain et l'inauguration de l'immeuble devrait avoir lieu à l'automne 1985.

Les Systèmes électroniques Paramax Inc., rappelons-le, est une filiale en propriété exclusive de Sperry Inc. du Canada, elle même une créature du groupe américain Sperry-Univac. C'est à Paramax que la Saint-John Shipbuilding and Dry Dock Company du Nouveau-Brunswick confiait un contrat de sous-traitance de $1,25 milliard dans le cadre du contrat des Frégates.

Paramax est responsable du design, de l'intégration, de la vérification et de la mise en place des systèmes de combat et autres systèmes électroniques des frégates. L'entreprise s'est engagée à dépenser $35 millions en recherche et développement sur le programme des frégates et $16 millions additionnels en recherche et développement sur de nouvelles possibilités d'affaires.



C'est au printemps prochain que la firme Paramax amorcera la construction de son siège social permanent sur un terrain de 22 acres dans la Cité scientifique de Montréal. L'édifice de deux étages sera construit au coût de quelque $8 millions et devrait accueillir ses premiers occupants à l'automne 1985.

Selon les conditions du contrat signé avec le gouvernement fédéral l'année dernière, les travaux de Paramax se rapportant au projet des frégates dureront probablement jusqu'en 1992, année à partir de laquelle Paramax passera sous contrôle canadien.

La Sperry Corporation a accordé à Paramax un mandat mondial de vingt-cinq ans, représentant le droit exclusif et libre de redevances de commercialiser et d'assurer les services spéciaux, l'intégration et le soutien logistique pour une grande variété d'applications des systèmes de combat naval.

L'implantation de Paramax dans la nouvelle Cité scientifique constitue une victoire pour la ville de Montréal. L'administration municipale, cliente de Sperry-Univac, un important fabricant de systèmes informatiques, a, semble-t-il, multiplié les pressions pour que Paramax s'installe sur son territoire. Paramax vient aussi consacrer la vocation de cette Cité scientifique où s'établit également l'Institut national de recherche en biotechnologie (un investissement de plus de $60 millions).

Quelque 500 personnes devraient travailler au futur siège social permanent de Paramax, dont 200 emplois (ingénierie, informatique, etc.) hautement spécialisés. Quelque 95 personnes sont déjà embauchées et poursuivent leur formation à l'usine de la Sperry, à Great Neck, Long Island (New York).

Le contrat de la gestion de la construction du nouvel immeuble de deux étages a été confié à la Société d'administration Concordia Ltée, de Montréal. L'architecte responsable est M. Ray Afflek, de la firme Arcop Associés.

au jour le jour

■ Maisons neuves: faible hausse

Les prix des maisons neuves ont augmenté de 0.1 % en janvier, rapportait hier Statistique Canada. L'indice des prix des logements neufs (base 100 en 1981) se trouvait à 94.9 en janvier, comparativement à 94.8 en décembre et 94.8 un an auparavant. Cet indice enregistre uniquement les variations de prix et non les prix proprement dits. Les hausses de prix d'une année à l'autre étaient de 11.6 % à Ottawa, 8 % à St. John et Moncton, 7.5 % à Montréal, 7.4 % à Windsor, 6.4 % à Québec, 5.8 % à Thunder Bay, et 5.7 % à Regina. Une forte baisse de 10.9 % a été enregistrée à Calgary.

■ Le vin italien s'exporte moins

Les exportations italiennes de vin ont baissé de 29.4 % en 1983 par rapport à l'année précédente tandis que les importations progressaient de 19.1 %, a annoncé hier l'Institut de recherche du commerce agricole. En 1983 l'Italie, premier producteur de vin au monde, a exporté 13.6 millions d'hectolitres soit $673 millions, ce qui représente une baisse de revenu de 6.4 % par rapport à 1982. Les importations de vin se sont élevées à 171,000 hectolitres et provenaient principalement de France (59.7 % des importations) et du Portugal.

■ $319 millions pour les Méridien

Le président de la chaîne hôtelière française Hôtels Méridien, M. Paul Bruyant, a indiqué que les 43 hôtels du groupe ont réalisé un chiffre d'affaires de $319 millions en 1983, en progression de 25 % sur l'année précédente. Le taux d'occupation a été de 61.3 %. Sept nouveaux Méridien seront ouverts en 1984. Les trois axes privilégiés par l'entreprise pour son développement sont l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale et l'Extrême-Orient.

■ Consolidated-Bathurst hausse ses prix

La firme montréalaise Consolidated-Bathurst, le troisième producteur de papier journal au Canada, a annoncé hier qu'elle portera, à partir du 1er juillet, de $540 à $585 la tonne le prix de son papier journal. Les analystes estiment que cette décision de la Consolidated-Bathurst donnera le ton à l'industrie et encouragera sûrement les autres producteurs à hausser également leurs prix.

■ S.O.S. Impôt

L'Ordre des comptables agréés du Québec, de concert avec le réseau Télémédia et le ministère du Revenu du Québec, tiendra l'opération « S.O.S. Impôt » en fin de semaine prochaine alors que les contribuables pourront téléphoner à un comptable agréé et obtenir gratuitement des solutions aux problèmes posés par la préparation de leurs déclarations d'impôts.

■ En raccourci

Pétro Canada a annoncé hier le démantèlement de sa raffinerie de Come By Chance à Terre-Neuve... Le groupe pharmaceutique **Eli Lilly and Co** d'Indianapolis a acheté le fabricant californien **Catheter Advanced Cardiovascular Systems Inc.** par un échange d'actions évalué à $86,3 millions... La **Banque de Nouvelle-Écosse** projette une première émission d'actions privilégies de son histoire et a déposé une demande en ce sens hier à Toronto... Le taux d'inflation moyen des pays membres de la **Communauté économique européenne** a été de 7.9 % en février, soit son niveau le plus bas depuis décembre 1978...

Le gaz naturel à St-Hyacinthe et Drummondville

(PC) — D'ici octobre 1985, les villes d'Acton Vale, St-Hyacinthe et Drummondville seront desservies par le gaz naturel.

Le projet ne prévoit pas cependant de desservir les villes de Victoriaville, Thetford et Kingsey Falls, contrairement à ce qui a été mentionné maintes fois dans le passé.

C'est ce que le président de Gaz Inter-Cités, M. Gilles Barbeau, a précisé hier à Drummondville alors qu'il lançait le projet devant une centaine d'hommes d'affaires et de professionnels, réunis sous l'égide de la Société de développement de Drummondville, la Chambre de commerce et le député-ministre Michel Clair.

Une nouvelle compagnie de tapis à Montréal

Les entreprises Les Tapis Idéal, de Montréal, et Criterion Mills, de Cartersville en Georgie, viennent de créer une nouvelle compagnie, Les Tapis C.I.C. Inc., en vue de fabriquer et de commercialiser une nouvelle collection de tapis au Canada.

Les tapis, qui seront fabriqués dans l'usine des Tapis Idéal à Montréal, seront distribués sous la marque « Marquésa Lana ». La texture de ce tapis est une fibre d'oléfine, une fibre qui a fait son apparition en 1980 sur le marché américain.

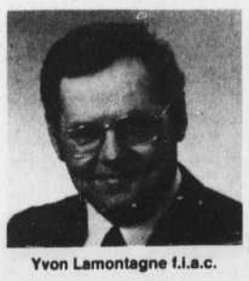
« Marquésa Lana » est fabriqué par Les Tissus Amoco, une division de la Standard Oil, a précisé hier à Montréal le président de la nouvelle entreprise, M. Ady Kanfi.

La compagnie Criterion Mills, un fabricant bien connu de tapis de qualité commerciale et industrielle, est le plus important fabricant de tapis Marquésa Lana aux Etats-Unis.

M. Kanfi a indiqué que l'inventaire considérable de tapis Marquésa Lana aux États-Unis viendra appuyer le lancement de la fabrication au Canada où l'on prévoit des ventes oscillant entre $2,5 et $3 millions au cours de la première année d'opérations.

LE GROUPE LA LAURENTIENNE

LA PRÉVOYANCE COMPAGNIE D'ASSURANCES



Yvon Lamontagne f.i.a.c.

Monsieur Jean Baillargeon, vice-président exécutif, directeur général et chef des opérations de La Prévoyance Compagnie d'assurances est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Yvon Lamontagne au poste de vice-président marketing.

Au service de La Prévoyance depuis 1961, monsieur Lamontagne a occupé au cours de sa carrière différents postes de direction au niveau de la vente, de l'administration et de la recherche. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, il aura sous sa responsabilité la planification stratégique de la compagnie, la recherche et le développement, le service des ressources humaines et les services auxiliaires.

La Prévoyance Compagnie d'Assurances est une compagnie du Groupe La Laurentienne où se retrouvent des entreprises oeuvrant en assurance-vie, en assurance générale et dans les services financiers à l'échelle canadienne et internationale.

SUITES EXECUTIVES
Meubles (au mois) ou non-meubles (à l'année)
HADDON ARMS UN DES PLUS PRESTIGIEUX À MONTRÉAL
Propre, confortable.
Piscine chauffée.
Service d'entretien.
Prix raisonnable.
Demandez Vivian Marco
HADDON ARMS
2170 AV. LINCOLN PRÈS METRO & FORUM
935-9224

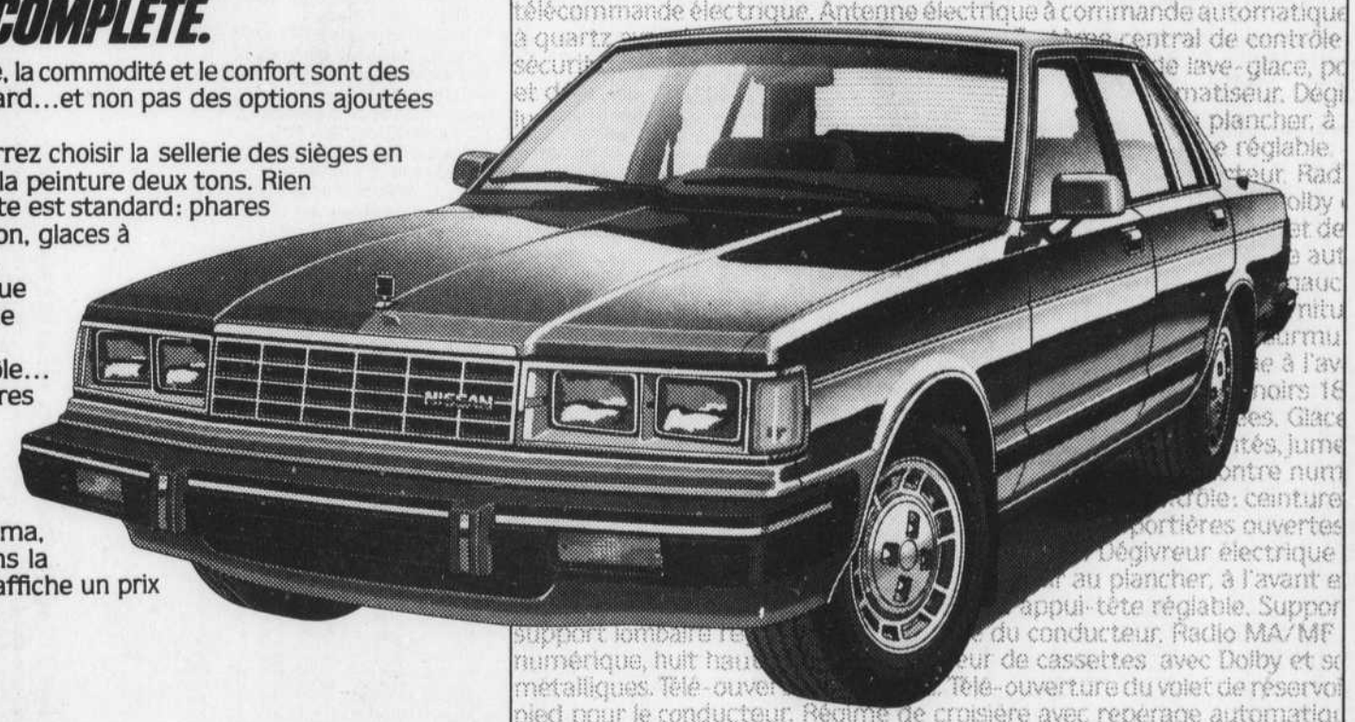
VOUS VOULEZ TOUT AVOIR... SANS DONNER TOUT CE QUE VOUS POSSÉDEZ?

LA NISSAN MAXIMA 1984. LA VOITURE COMPLÈTE.

Dans la Maxima, le luxe, la commodité et le confort sont des caractéristiques standard...et non pas des options ajoutées après coup.

Pardon...vous pourrez choisir la sellerie des sièges en cuir, le toit ouvrant ou la peinture deux tons. Rien d'autre, car tout le reste est standard: phares à halogène, climatisation, glaces à commande électrique, verrouillage automatique des portières, régime de croisière avec reprise automatique du contrôle... et des douzaines d'autres caractéristiques luxueuses. Voilà ce que c'est qu'une voiture complète.

Néanmoins, la Maxima, une grande voiture dans la tradition européenne, affiche un prix étonnamment bas:



16,734$*.

Si vous voulez tout avoir, offrez-vous une Maxima.

Chez le concessionnaire Datsun/Nissan.

NISSAN

QUEL PLAISIR DE CONDUIRE MAXIMA ÇA BOUGE EN GRAND C'EST NISSAN

*Le prix mentionné est celui qui a été suggéré par le fabricant en date du 1er mars 1984. Ce prix ne comprend pas les frais de transport, les frais de livraison du concessionnaire, l'immatriculation ou les taxes. Le concessionnaire peut demander un prix inférieur.

Les pros Nissan/Datsun ne pensent qu'à ça: mieux vous servir partout dans la région de Montréal

NISSAN PROS

Auto Gouverneur Inc.
1501, boul. des Laurentides
LAVAL
668-1650

St. Eustache Nissan Ltée.
801, boulevard Sauvé
ST-EUSTACHE
472-8666

Roger Baudin Automobiles Inc.
10511, avenue Bellevois
MONTRÉAL-NORD
321-8600

Garage Modelauto Inc.
7040, boulevard St-Laurent
MONTRÉAL
272-5761

Bellemare Datsun (1976) Ltée.
10305, avenue Papineau
MONTRÉAL
382-2780

Normand Beaudoin Automobile Inc.
12230 est, rue Sherbrooke
POINTE-AUX-TREMBLES
645-4546

Brucy Auto Inc.
900, boul. Harwood
VAUDREUIL
455-1434

Broadway Automobile Ltée
7550, rue Broadway
VILLE LASALLE
366-8931

Automobiles Réal Croteau Limitée
760, est, rue St. Charles
LONGUEUIL
677-8979

Alexander Automobiles Inc.
4100, chemin Gascon
TERREBONNE
477-1444

Fairview Nissan Ltée.
345, boul. Brunswick
POINTE-CLAIRE
697-9141

Snyder Datsun Sales Ltd.
2125, rue Notre Dame
LACHINE
634-7211

Garage Dumoulin Limitée
8115, boulevard Lévesque
St-Francois
LAVAL
665-7450

A.F. Économique Auto Inc.
818, boul. Labelle
BLAINVILLE
430-4120

Manoir Datsun Inc.
225, boul. Brien
REPENTIGNY
585-5824

Cité Datsun
3500 ouest, rue Jean-Talon
MONTRÉAL
739-3175

Mercier Datsun Inc.
55, rue St-Jean-Baptiste ouest
MERCIER
691-9541

TORONTO

Les cours fléchissent

Les cours ont fléchi et les affaires étaient calmes, hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé a baissé de 8.17 et affichait 2357.02 en clôture.

Le volume des transactions s'est réduit à 5.6 millions d'actions, au regard de 8.34 millions vendredi dernier.

Dans les industrielles, Bell Enterprises perd 3-8 à $29 1-2, Toronto Dominion Bank 1-8 à $15, BCRIC 10 cents à $3.65, CP Ltd 3-8 à $43 5-8 et Bank of Montreal 1-8 à $25 1-8. Stelco A gagne 1-8 à $26 3-8, Alcan 1-8 à $43 5-8, Husky Oil 1-8 à $10 3-4, Noranda Mines 3-8 à $24 3-8 et Southam Inc. 1 3-4 à $49.

Dans les mines, Tara Explorations cède 3-8 à $18 1-2, Rio Algom 3-4 à 18 5-8 et United Siscoe 35 cents à $4.90. Campbell Red Lake gagne 5-8 à $36 7-8 et Breakwater Resources 3-4 à $10 1-4.

Dans les pétroles, Altex Resources abandonne 35 cents à 85 cents, Oakwood Pete 1-4 à $7 3-4 et Lochiel Explorations B 10 cents à $1.80. Numac Oil and Gas monte de 1-4 à $14 3-4 et Total Pete NA de 1-4 à $15 1-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AMCA Int	1900	$20	19⅞	20	
AMCA p	1600	$24⅝	24¼	24½	
Abeford	700	$7⅞	7⅝	7⅝	— ¼
Abeford w	400	165	165	165	
Abti Prce	z10	$25⅝	25⅝	25⅝	
Acklands	100	$18	18	18	
Agassiz	311	175	175	175	
Agnico E	2850	$18	18	18	— 1/8
Agra Ind A	1000	480	480	480	
Agra B f	300	470	470	470	+ 10
Aiguebel o	100	$7⅝	7⅝	7⅝	
Alt Energy	17537	$20⅛	19¾	20	+ 1/8
Alt Enr A	2550	$29⅛	29¼	29¼	— ¼
Alta Nat	510	$31⅞	31⅝	31⅞	— 1/8
Alcan	85591	$43¾	43½	43⅝	+ 1/8
Alcan w	4300	317	165⅜	165⅜	
Alga Cent	529	$20	20	20	
Algoma St	403	$25	24⅞	24⅞	— 1/8
AStel p	2100	$23½	23½	23½	
Algma St B	2600	$25⅝	25⅛	25¼	
Altex o	17900	120	85	85	—35
Alum A	4700	$25½	25¼	25½	
Amco o	3500	45	45	45	— 5
Am Eagle o	4600	185	181	185	+ 3
Am Leduc	2000	37	37	37	— 1
Ang CT 290	z20	$29¾	29¾	29¾	
Anthes	z101	34	34	34	
Argus B pr	300	$26¼	26¼	26¼	—1¼
Argus C pr	1200	$9	9	9	
Argyll A f	1000	238	238	238	+ 8
Asamera	28550	$12⅝	12½	12½	
Asbestos	200	$9½	9½	9½	
Asbc Porc o	1000	350	350	350	
Astrol A f	3000	5¾	5¾	5¾	
Astrol B f	400	$6½	6½	6½ +	1/8
Atco I f	6010	$6⅞	6¾	6¾ —	1/8
Atco 11½	500	$29⅛	29	29 —	¼
Atco w	900	120	120	120 —	5
Atlas Yk o	3000	29	29	29	
Augmitto o	400	185	185	185	
Aur Res o	11500	128	125	128	+ 4
AtoHdw X f	200	$7½	7½	7½	
Ato Hdw Y	100	$8¼	8¼	8¼ +	¼
Avinda	67600	110	102	110	
Avinda w	42000	25	19	21	— 2
BC Sugar A	3216	$22¾	22½	22½ +	¼
BGR A	4400	$7⅞	7¾	7¾	
BGR w	2400	260	250	260	+ 5
BMB Comp	100	390	390	390	
BP Res	1457	$22	22	22	+ ¼
Bachelor o	1200	$6⅜	6⅜	6⅜ —	1/8
Banister C	797	$6⅜	6⅜	6⅜	
Bank BC	1100	$13⅛	13	13⅛ +	1/8
Bk BC 222	100	$24¼	24¼	24¼ +	¼
Bank Mtl	53878	$25¼	25	25⅛ —	9½
Bk Mtl 285	4075	$32½	31¾	31⅞ —	1/2
Bk Mtl 250	2200	$29¼	29⅛	29⅛	
Bk Mtl 3p	2075	$24⅝	24⅛	24⅝ +	¼
Bk Mtl w	3900	450	425	435	—20
Bank N S	39255	$12⅛	11¾	11¾	
Bankeno w	1000	21	21	21	— 4
Barrick o	27000	180	180	180	
Baton B	4400	$12½	12½	12½ +	¼
Baxter	2000	203	203	203	+ 3
Bel Ent	129817	$29⅞	29⅛	29½ —	3/8
Bell C pr	700	$28⅛	28	28 —	¼
Bell 1.80	300	$20¾	20½	20½ —	1
Bell 1.96	1020	$35½	35½	35½ —	3/8
Bell 2.70	14990	$32½	32	32¼ —	1/8
Black Phot	600	$17	16⅞	17	
Bikdom o	100	270	270	270	— 5
Blake Res o	38500	14	13	14	+ 1
Bluesky	2900	425	415	420	+ 10
Bomac A f	2900	$14¾	14½	14½ +	3/8
Bombdr B f	810	$16¼	16½	16¾ +	3/8
Bonanza R	3164	380	370	370	— 5
Bonza R w	2187	65	65	65	— 9
Bow Valy	11120	$23⅜	23⅛	23½ +	¼
Bow Vly 205	1650	$32	32	32	
Bow Vly R	2300	$7¾	7½	7⅝ —	1/8
Bralorne	6165	56	57⅛	6	
Bralor 8.75	550	$23¼	23	23 —	¼
Bralorn w	3800	173	165	165	— 5
Bramalea	1475	$14⅜	14	14 —	3/8
Brscade p	5265	$41¼	41	41¼ +	¼
Brascan A	3905	$38	37¾	38	
Brscn 8½	250	$24¾	24¾	24¾	
Brscn 1981	600	$26¼	26½	26½ —	1/8
Brkwtr	119000	$10½	9¾	10¼ +	¼
Brenda M	300	$14	14	14 —	¼
Bright A	105	$21	21	21	—1½
Brinco	z24	235	235	235	
Brinco p	800	285	280	280	— 5
Briso o f	200	131	131	131	
BCFP	2507	$11⅝	11½	11½ —	1/8
BCFP pr	z40	$30	30	30	
BC Res	295355	380	365	365	—10
BC Res p	3800	$27½	27⅜	27⅜	
BC Phone	6043	$19⅞	19⅝	19⅝ —	¼
BCPh 4⅜ p	100	$45⅜	45⅝	45⅜ —	3/8
BCPh 4.84	200	$12½	12½	12½ +	1/8
BCPh 6 pr	100	$60	60	60 —	2
BCPh 6.80	z50	$16¼	16¼	16¼	
BCP 7.04 p	1700	$17¼	17	17 —	¼
BCP 10.16 p	717	$25¼	25	25¼ +	1/8
BCP 11.24 p	1200	$27	26¾	27	
Brunswk	100	$21⅛	21⅛	21⅛ —	1/8
Budd Can	1000	$12¾	12¾	12¾	
Bytec	3225	495	480	495	+ 15
CAE	4000	$19¼	19	19⅛ +	1/8
CCL B f	3366	$16	15	16 +	1/2
CME Res o	900	35	35	35	—9½
CSA A f	900	$5¾	5⅝	5¾	
Cableshar	600	199	196	196	

MONTRÉAL

Un autre revers

La Bourse de Montréal a encaissé hier un quatrième revers consécutif, alors que six des onze secteurs du marché ont retraité. L'indice composé a clôturé en baisse de 1.32 à 401.33.

Les pertes étaient deux fois plus nombreuses que les gains et 808,193 actions ont changé de main, comparativement à 1,715,846 vendredi dernier.

Les bancaires ont reculé de 4.19 à 418.46, les services publics de 3.62 à 302.56, les papetières de 0.07 à 227.55 et les industrielles de 0.02 à 427.57, cependant que les pétrolières marquaient une légère progression de 0.84 à 617.46.

Bell Canada Enterprises est en baisse de 5-8 à $29 3-8 et 60,832 actions changent de main. Rio Algom est stationnaire à $19 dans un volume de 8,600 unités traitées.

Au total 61 titres sont à la hausse, 113 à la baisse et 63 campent sur leurs positions.

Carena-Bancorp Holdings perd 4 à $48, CP Ltd 1-2 à $43, Banque de Montréal 1-4 à $25, Denison Mines 1-4 à $19, Imperial Oil A 1-4 à $38, Banque nationale 1-4 à $11 7-8 et Placer 1-4 à $22 5-8. Noranda gagne 3-8 à $24 3-8, Alcan 1-8 à $43, Echo Bay Mines 1-8 à $11 1-2 et Imasco 1-8 à $35 1-8.

Dans les valeurs de deuxième ordre, Brosnan baisse de trois cents à 80 cents, Cartier Resources monte d'un demi-cent à 25.5 cents, et Lynx Canada Exploration progresse de cinq cents à $1.10.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Aberford	1000	$7¾	7¾	7¾	
Agnico E	200	$18	18	18	— 1/8
Aiguebelle	1950	$7⅝	7⅝	7⅝	
Alfa energ	500	$20	20	20	+ 1/8
Alta N Gs	265	$31½	31½	31½	
Alcan Alu	11539	$43¾	43¾	43½ +	1/8
Alcan Wt	1700	$17	16¾	17	+ 1/8
Algoma St	800	$25	24⅞	25	
Alum 2.312	600	$25¼	25¼	25¼ —	1/8
fAstral A	150	$5¾	5¾	5¾	
fAstral B	150	$6	6	6 —	1/8
B C Forst	501	$11¾	11¾	11¾	
BGR A	1550	$7⅞	7¾	7⅞ —	1/8
BGRwt	2700	255	251	255	—5
BC Phone	3900	$19¾	19½	19½ —	3/8
BPres Can	400	$22⅛	22⅛	22⅛ +	3/8
Bank NS	15005	$12	11⅞	11⅞	
Baue Cont	1600	$11⅜	11¼	11¼ —	1/8
Ba Mercn	2600	$12¾	12½	12⅝ —	¼
Baue Mtl	19483	$25½	25	25 —	¼
BMO 2.85	650	$32⅛	31⅞	31⅞ —	3/8
BMO Sr3	900	$24⅝	24½	24⅝ +	¼
BMO Wts	2700	450	440	440	—10
Ba Eparg	3165	$20¼	20	20 —	¼
BaEp 2.62	3200	$26⅞	26⅜	26⅜ —	½
Baue Nat	28769	$12⅛	11¾	11⅞ —	¼
BaNat 2.94	1300	$33	32¾	33	
Ba Nat B	400	$29⅛	29	29 —	1/8
Ba Royale	6252	$30	29¾	29¾ —	¼
Ba Ry Wt	1850	460	450	455	+ 10
BaRy 1.45	2100	$16½	16⅜	16⅜ +	1/8
BaRy 1.88	1500	$19⅛	19⅛	19⅛ —	3/8
BaRy 2.75	2150	$31	30¾	31 +	¼
fBomb A	1300	$17⅛	17⅛	17⅛	
fBomb B	4997	$16¾	16¾	16¾ +	3/8
Bow Val	1900	$23⅜	23⅜	23⅜ +	¼
BowVI2.05	700	$32	31⅞	31⅞ —	1/2
Bralorne	500	6	6	6 —	1/8
Brascade	800	$41¼	41	41⅛ —	1/8
Brascan A	5900	$38⅛	37⅞	38⅛ +	¼
Brcan prF	2016	$26¼	26⅛	26¼ —	¼
Brunswick	200	$21⅛	21⅛	21⅛ —	1/8
By—Com	10900	495	480	495	+ 15
CAE Ind	2000	$19	19	19 —	1/8
CIIT Inc	28	445	445	445	—10
CIL	250	$28⅜	28⅜	28⅜ +	1/8
Cad Frvw	4600	$11⅛	11¼	11⅜ —	1/8
Ca f.wt	1800	470	460	460	—10
Cambridge	300	$13⅜	13⅜	13⅜ —	¼
Camp R	1340	$12	12	12 +	¼
Cmpbel Sp	600	$15	15	15 —	1/8
fCampeau	1100	$19⅝	19⅝	19⅝ —	1/8
CmpeauWt	500	$5⅛	5⅛	5⅛ —	1/2
fCDC	4700	$6⅛	6	6 —	¼
CDC Pr B	z50	$93½	93½	93½ —	¾
CDC 1980	3300	$13⅜	13¾	13¾ —	¼
C Imp Bk	5255	$27	26½	26½ —	3/8
CIBa 2.50	1000	$26¾	25¾	25⅞ +	1/8
CIBa 2.05	900	$24	23⅞	23⅞ —	1/8
CIBQ 3.562	400	$29	29	29 —	1/8
CIBa wt	200	425	425	425	—5
CP Ltee	13284	$43⅞	43½	43⅝ —	½
fC Tire A	7000	$12⅛	12⅛	12⅛	
fC Utilit A	100	$14½	14½	14½	
C Util Srl	150	$24½	24½	24½ —	½
Canron A	1450	$13⅜	13¼	13¼	
Carena	5600	$48	48	48	—4
Carl Ok	450	$19½	19⅜	19½	
Cascades	1485	$11⅞	11¾	11¾	
Celanese	1208	$8½	8½	8½ —	¼
Central Tr	300	$11⅛	11⅛	11⅛	
fChateau	345	$11½	11½	11½ +	1/8
CimL PrE	782	$15	14¾	14¾	
Cominco	595	$50½	50¼	50¼	—2¼
ComSat	1960	340	335	335	—5
C Bath A	1200	$26⅛	26	26	— 1/8
CBath 5.75	500	$54	54	54	
Cons Gas	100	$19	19	19	— 3/8
CnsGas914	200	$25¼	25¼	25¼	— ¾
Daon Dvlp	2902	141	140	141	+ 1
Denison A	2100	$19¼	19	19	— ¼
Dofasco A	12225	$20⅛	19⅞	20⅛ +	1/8
Dome Cda	1250	460	450	455	—10
Dome Mns	320	$19¾	19½	19¾ +	½
Dome Pet	9700	400	395	400	+ 5
Dom Store	1000	$19⅞	19⅞	19⅞ +	1/8
Domtex	176	$16¾	16¾	16¾	
Domtar	1060	$32⅛	32⅛	32⅛ +	1/8
Donohue	4970	$28½	28¼	28½	
fDylex Ltd	2900	$20	20	20 +	1/8
Echo Bay	7880	$11⅝	11½	11½ +	1/8
Ent Bell	60832	$29⅞	29⅜	29⅜ —	3/8
EnBell1.80	150	$20¾	20¾	20¾ —	¾
EnBell2.05	400	$29½	29½	29½ —	⅜
EnBell2.70	1700	$32½	32	32 —	½
Entrep CP	6273	$21¼	21	21 —	1/8
Epitek Int	500	70	70	70	
Forex	1100	415	415	415	+ 5
Gaz Metr	7250	$7¼	7⅛	7⅛	
Gaz 15	500	$29½	29⅛	29½	
Genstar	868	$24	24	24 —	1/8
Genstar c	200	$29½	29½	29½ —	½
fGldcrp.A	300	$7¾	7¾	7¾	
Gldcrp.Wt	300	272	272	272	+ 2
Guard. T.	2000	$8¾	8½	8½ —	½
Gulf Can	32346	$18½	18⅜	18⅜	
Helix.Circ	500	$5	5	5	+ 5
Helix.CrWt	330	160	160	160	—15
Hir Walkr	3025	$23½	23⅜	23⅜ —	¼
H Wlkr 9p	300	$31½	31½	31½	—2¾
H Wlkr D	3350	$25⅛	24⅞	24⅞ —	1/8
H Wlkr E	300	$27⅛	27⅛	27⅛ —	1/8
Husky Oil	9300	$10⅞	10¾	10¾	
IU Inter	700	$29¼	29½	29¼ +	1/8
Imasco ltd	47616	$35¼	35	35⅛ +	1/8
Imasco pB	z30	$69¼	69¼	69¼ —	¾
Imp Oil A	9825	$38¼	38	38 —	¼
Inco Ltd	8775	$17¾	17½	17⅝ +	⅜
Inter Pipe	1700	$27¼	27¼	27¼	
Ivaco A	400	$15⅝	15⅝	15⅝ —	1/8
Kiena	100	$25⅝	25⅝	25⅝ +	¼
Labatt	2166	$20½	20¼	20½ +	1/8
Lanpar T.	100	$5	5	5	+ 30
Loblaw	100	$14⅝	14⅝	14⅝	
Louvem	1000	350	350	350	
LouvmWt1	z400	70	70	70	—5
LouvmWt2	z400	40	40	40	—10
C Marconi	6800	$24¾	24⅜	24⅝ +	1/8
Marit El	z25	$24⅜	24⅜	24⅜	—1⅜
fMarit Tel	609	$35½	35½	35½ —	1/8
Mrt pr B	1109	$9	8½	8½ —	1
Mass Fer	700	445	440	440	—10
Min Lac	500	$35¾	35½	35¾ —	1/8
fMitchll A	1000	$17¼	17¼	17¼ +	1
Mitel Corp	1900	$11⅞	11½	11⅝ +	¼
fMolson A	1000	$18⅜	18⅜	18⅜ —	1/8
Moore	2100	$46⅝	46½	46⅜	
NB Tel	1383	$15	14⅞	14⅞ —	¼
NfldL 9p	300	$9½	9½	9½ —	⅜
Nfld Tel	200	$13½	13¼	13¼ —	1/8
NfldT 7.25	100	$15½	15½	15½ —	¼
Noranda	13252	$24½	24⅛	24⅜ +	⅛
Noran pA	24	$101¼	101¼	101¼ —	1¾
Normick	798	$11	11	11	
Nor Tel	5497	$43¾	43	43 —	⅜
fNova Alt	4910	$6⅞	6¾	6¾	
Nova 612	1500	$20¾	20½	20½ —	¼
Nova 12	3450	$31⅜	31½	31⅜ +	⅜
Nova 11.24	400	$27	26⅝	26⅝ —	1/8
NuWest A	2500	78	76	78	+ 8
Oakwood	z28	$7¾	7¾	7¾	
Oak Pr A	200	$20⅛	20⅛	20⅛ —	⅜
fOcelot B	1000	455	455	455	—15
Placer Dv	5525	$22⅞	22⅝	22⅝ —	¼
PlacerDwt	350	480	480	480	—15
fPowr Cr	500	$19¼	19¼	19¼	
Prooptic	1000	220	220	220	
Provigo	4534	$18½	18¼	18¼	
Que Tel	1009	$29½	29½	29½ —	½
QueT p e	275	$13⅞	13⅞	13⅞ —	1/8
Quebecor	2000	$15¾	15¾	15¾	
Rio Algom	8600	$19	19	19	
fRogerC B	200	$9½	9½	9½ +	1/8
fRollnd A	1000	$14⅜	14⅜	14⅜ —	¼
Ry Trco A	430	$25¾	25½	25½ +	¼
RTrstc2.93	200	$27½	27½	27½ —	¼
Sceptre	163	485	485	485	—5
Seagram	3100	$42¾	42⅜	42⅜ —	⅜
Sensormat	100	405	405	405	+ 5
Shell Can	1750	$26½	26⅜	26½ +	½
Sintra	100	$9	9	9	
SEElvld'or	700	350	350	350	
fSpar Aer	500	$20¼	20¼	20¼ —	1/8
fSparCap	45100	58	53	56	—1
fSteinb A	700	$28¾	28½	28¾ +	¼
Stinbg prC	100	$19½	19½	19½ —	½
Stelco A	2150	$26⅜	26¼	26⅜ +	1/8
Stel 1.94	300	$25½	25½	25½	
Sullvn.Min	1200	$5¾	5⅝	5¾	
Systemhse	200	134	134	134	—1
fTeck B	900	$11	10⅞	11	
fTel Mt B	1900	$24½	24½	24½	
Tembec.A	1630	450	450	450	—10
TbecWt	z415	85	85	85	—10
Texaco	200	$38¾	38⅜	38⅜ +	1/8
Thomsn A	1600	$39¼	39¼	39¼ —	1/8
TIE teleco	400	$11¾	11¼	11¼ —	½
Tor Dm Bk	4897	$15⅛	14⅞	14⅞ —	¼
TDm 1.83	100	$19⅜	19⅜	19⅜ —	3/8
fTorstr B	400	$10⅞	10⅞	10⅞	
Total Pete	1000	$15	15	15	+ 1/8
Tot Pet pr	1100	$32¼	32	32¼ +	¼
TrAlta A	3250	$21¼	20¾	20¾ —	⅜
TrCan Pl	7492	$15⅞	15½	15⅝ —	1/8
TrCan 2.8	240	$31	31	31 —	¼
TrCan pre	600	$53	52	52	—1½
TrCan pf	z50	$57⅛	57⅛	57⅛	—2⅛
TCda rs A	300	267	267	267	—3
Trust Gen	1187	$20½	20¼	20¼ —	¼
fUAP InA	500	$27	27	27	
Uniges A	500	225	225	225	+ 15
fUnigs B	500	179	179	179	—1
Union Gas	700	$11¼	11⅛	11¼ +	1/8
Wargton	11800	113	111	111	—1
Wcst Trn	7900	$14⅜	14⅜	14⅜	
Wdwrd St	1000	$13½	13½	13½ —	¾
Wrld wt.B	500	155	155	155	+ 3

Junior Mines Stocks

Americ M	900	26	26	26	
Barexor	6500	57	50	56	+ 7
Belchasse	9500	62	62	62	—1
Brosnan	49250	84	79	80	—3
BrosWt	3000	11	11	11	—1
Cartier Re	22775	25½	24	25½ +	½
Cons I Rs	3050	200	195	195	—5
C.Imp. 10	560	290	290	290	
D'Or Val	9300	250	245	245	—5
Dumagmi	1500	5¾	5⅜	5¾	
DumWt	z300	75	75	75	—25
Dumont	2000	24	24	24	—1
Dyna Mn	500	22	22	22	+ 1
Explo Que	2000	37	37	37	—6½
G Knight	500	235	235	235	—5
Goldex Itd	200	100	100	100	—5
Jamex Expl	2000	120	120	120	
Laduboro	1000	30	30	30	
Lynx Exp	11000	110	106	110	+ 5
Mnra Res	266	28	28	28	—9
Midepsa	3000	50	50	50	—2
Muscocho	9100	207	202	207	+ 3
Musco pr	1425	58⅜	8⅝	8⅝	
OrmicoEx	2000	24	24	24	+ 2
PerronGld	6950	155	145	155	+ 15
Queenstn	1900	275	265	265	—5
Talisman	3000	29½	28	29½ —	½
W Q Mines	1100	110	100	110	+ 5
Wrightbr	2500	140	130	135	+ 5

Precious Metal Certificates

Certificates	Oz	High	Low	Close
Grdn gld	60	388.50	388.00	388.50

L'or et l'argent

■ L'once d'or en devise canadienne était cotée à la clôture des marchés hier à $493.42 (offre) et $501.15 (demande) par la Fiducie Guardian, un courtier de métaux précieux et de devises étrangères. L'once d'argent était cotée quant à elle à $12.05 (offre) et $12.40 (demande).

■ Voici les cours de l'once (Troy) d'or à la fermeture des principaux marchés mondiaux, hier, en dollars US avec, entre parenthèses, les cours de la veille:

Londres: $387.50 ($388.50)
Paris: $393.86 ($387.88)
Francfort: $389.49 ($388.98)
Zurich: $387.85 ($388.00)
Hong Kong: $389.82 ($388.74)

NEW YORK

Marché irrégulier

La tendance a évolué irrégulièrement hier à Wall Street dans un marché assez calme.

En baisse de près de quatre points à l'ouverture, l'indice des valeurs industrielles s'est progressivement raffermi, mais s'est à nouveau affaibli pendant la dernière heure de transactions. Cet indice s'est établi, sur une base préliminaire, à 1,153.36 en baisse de 1.47 point. Quelque 69 millions d'actions ont été échangées.

Le nombre des baisses a dépassé celui des hausses: 812 contre 679. 452 titres ont été inchangés.

Selon les analystes, les investisseurs ont fait montre de prudence dans l'attente de l'issue des réunions que le conseil directeur de la Réserve fédérale tient cette semaine pour définir sa politique à court terme. Certains analystes pensent que la Fed décidera de resserrer le crédit, ce qui exercera une pression supplémentaire sur les taux d'intérêt.

Chrysler a cédé 1 3-8 à 25 3-4. Digital Equipment a perdu 1 1-8 à 89 14. UAL a chuté de 1 1-8 à 30. Reynolds Industries a progressé de un à 56 1-4. City Investing a monté de 1 1-2 à 37. Beatrice Food a gagné 7-8 à 32 1-8.

Dans les valeurs canadiennes, Alcan perd 1-8 à $34, Northern Telecom 5-8 à $33 5-8, Ranger Oil 1-8 à $8 3-8, Canadian Pacific 1-4 à $34 1-4 et Massey-Ferguson 1-4 à $3 3-8. Dome Mining gagne 1-4 à $15 1-2, Inco 1-4 à $13 7-8 et Hiram Walker Resources 1-8 à $18 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	613	290	49	48⅞	49 + 1/8
AMF	89		13½	13⅜	+ 1/8
AMRCp	7	2875	33¼	32¾	33 — ¼
ASA	497		64⅝	63½	64¼ + ¾
Alcan	42	622	34¼	34	34 — 1/8
Alleg Cpb	11	84	65½	65⅛	
Alig Int	39		24¾	24½	24⅝
AlldCp	10	723	51¼	51	51 — ¼
AllisCh	431		12⅝	12⅜	12⅜— ⅛
Alcoa	20	2692	41	40⅜	40⅜— ¾
Amax	714		25¾	25½	25⅝— ⅛
AmHes	12	823	30½	29⅞	30⅛— ⅛
ABrand	8	381	56⅛	55¾	56⅛+ ⅛
A Bdcsl	10	1586	55⅛	54½	55 + ⅛
Am Can	14	355	47¼	46⅞	47 — ⅛
AEI P	7	1127	16¾	16⅜	16⅜
AExp	12	6160	31¼	30¾	30⅞+ ⅛
AGnCp	7	1164	22	21¾	22 + ⅛
AHome	13	1707	52½	52⅛	52⅜+ ¼
Amertch	7	x2862	65⅜	64½	647⅜— ¼
AmMot	1862		5⅝	5½	5⅝+ ⅛
AT&T	8	x25351	157⅜	d15	157⅜+ ⅜
Ametk	13	281	22⅞	22¾	22⅝— ¼
Ampln	22	401	101	99⅞	100½+ ½
Armco	912		19⅜	19	19¼+ ¼
ArmstR	7	22	32¾	32⅜	32½— ⅛
Arm Wln	10	51	26¾	26¼	26⅜— ⅛
Asarco	20	146	31¾	31¼	31½+ ⅛
AtlRich	8	2257	46½	45⅞	46⅛— ⅜
Avco Cp	6	2452	25	24½	24½— ¼
Avcopf	17		55⅛	55	55¼+ ¼
Avnet	21	852	36½	35¼	35¾— ⅛
Avon	10	1776	23½	22¾	23 — ½
Axia	33	24	25¼	25⅛	25⅛— ⅛
Bkrintl	1006		21¼	20⅝	21 + ⅛
baldwU	741		2⅞	2¼	2⅜+ ¼
BaxtTr	11	2433	17	16⅝	17 — ⅛
Bel How	7	350	21⅞	21¾	21¾—
BellAt	7	x2582	70¾	69⅛	70⅛+ ⅜
BellCan	657		23¼	23	23 — ⅜
BellSo	8	x2622	92¾	91½	92⅛+ ⅜
Benfl Cp	7	69	27¼	26½	26¾— ¼
Beth Stl	327		27½	26¾	26⅞— ⅜
Black D	24	684	24¾	23⅝	24⅛— ⅜
Boeing

Les lois de l'environnement

Le CPQ suggère de remplacer les normes par des objectifs négociés avec l'entreprise

par Louis-Gilles Francoeur

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) estime qu'il serait « préférable » que l'État se contente de fixer des « objectifs de qualité de l'environnment » aux entreprises plutôt que « d'édicter des normes nationales d'émissions de polluants ».

Cette recommandation apparaît dans un mémoire adressé récemment par le CPQ au Conseil consultatif de l'Environnement, qui réfléchit présentement sur les meilleurs moyens de « choisir les instruments d'intervention d'une politique environnementale au Québec ». Le CPQ a donc été saisi des différentes hypothèses à l'étude et sans les commenter une par une, fait néanmoins état des principes qui devraient à son avis guider le gouvernement dans ses moyens d'action.

Le Conseil du patronat critique l'approche réglementaire « qui se fonde sur l'application de normes indépendamment des situations ». Il requiert beaucoup plus de « souplesse » de la part des gestionnaires environnementaux, allant jusqu'à réclamer des « négociations » sur les objectifs environnementaux éventuellement impartis aux différentes entreprises. L'État, estime le CPQ, doit « arbitrer » entre les objectifs sociaux et environnementaux des uns et les besoins des entreprises. L'approche réglementaire, qui ne tient pas compte du contexte d'opération, « mène généralement à l'échec », précise le mémoire du Conseil.

Le CPQ estime d'autre part que le gouvernement ne peut hausser ses exigences environnementales sans tenir compte de la « stabilité » dont les entreprises ont besoin. C'est pour cette raison que le CPQ aimerait bien que le Québec s'inspire de la clause « Grand Father » qui, aux États-Unis, soustrait souvent les entreprises existantes des nouvelles normes environnementales malgré leur nombre et l'ampleur des dégâts souvent imputables à leurs méthodes dépassées. Ce « droit acquis de polluer » — c'est ainsi que le désignent les défenseurs de l'environnement — a récemment été retenu par le gouvernement dans son nouveau règlement sur le contrôle de la pollution porcine.

« Si l'on est justifié, écrit le CPQ, de s'attendre à ce que les nouvelles entreprises utilisent une technologie de pointe pour atteindre les objectifs négociés, il serait illusoire de vouloir forcer les entreprises déjà implantées à modifier constamment leurs méthodes et leurs procédés pour rencontrer des exigences hors de leur portée. »

Le Conseil du patronat n'accepte pas, même dans un contexte qui serait aussi libéral, le principe voulant que « les coûts de la dépollution doivent être assumés par les pollueurs ». Une telle thèse, dit-il, ne résiste pas à l'analyse car elle oublie que « l'activité de l'entreprise profite à la collectivité ». Le CPQ accepte toutefois que les « frais inhérents à la protection de l'environnement font partie des coûts de production ». Mais il réclame aussitôt l'aide gouvernementale « dans les cas où les exigences de l'État sont telles que la santé financière de l'entreprise risque d'être compromise ».

Le CPQ accepte que l'entreprise ne puisse disposer des ressources qui lui sont nécessaires « que dans la mesure où la collectivité par ses divers représentants l'y autorise ». Ceci dit, il indique que le gouvernement doit en quelque sorte arbitrer les désirs de la population pour un environnement sain et la création d'emplois.

Le patronat, indique le CPQ, doit au plan des principes « mesurer à titre préventif l'impact de chacun de ses gestes sur la qualité de l'environnement, notamment de ses projets d'expansion ou de création de nouvelles usines ou de l'utilisation de nouveaux produits. Par cette prise de position, le CPQ va beaucoup plus loin que la réglementation actuelle, qui n'exige pas d'étude d'impact pour ce type de projets ou comme préalable au lancement de nouveaux produits. Mais le CPQ en exige autant du gouvernement qui devrait à son avis « procéder à une étude d'impact économique de ses projets de règlement AVANT leur publication dans la Gazette officielle ».

Le CPQ se déclare en outre favorable à l'exploitation des richesses naturelles dans un contexte de conservation, de réemploi ou de recyclage.

Le CP mise sur une reprise en fin d'année

par Michel Nadeau

La reprise prévue pour la fin de 1984 devrait accroître les dépenses en immobilisations ce qui permettra au groupe Canadien Pacifique d'afficher des bénéfices plus élevés, soutient le président du conseil et chef de la direction du conglomérat montréalais, M. F.S. Burbidge, dans son dernier rapport annuel aux actionnaires.

Le document invite les actionnaires à l'assemblée annuelle qui se tiendra à Montréal le 2 mai prochain. Candidat à la chefferie du Parti libéral, M. John Turner, membre du conseil depuis 1976, sera de nouveau candidat au poste d'administrateur de la société de la Gare Windsor. Les actionnaires devront se prononcer sur la prorogation de la charte de la compagnie qui date de 1881. Le siège social demeure à Montréal.

Pour la troisième année consécutive, le CP a connu une baisse importante de ses profits l'an dernier. Les gains sont passés de $486 millions en 1981 à $188 millions en 1982 et $144 millions, l'an dernier.

Plusieurs facteurs expliquent cette détérioration; les pertes de $74 millions de CPO Navigation et de $16 millions dans le cas de CP Air ont été partiellement compensées par une hausse des recettes de CP Rail qui commence à tirer profit de la nouvelle entente sur le financement du transport des céréales de l'Ouest.

La filiale à 70 % Entreprises Canadien Pacifique, a été durement frappée par le déficit de $99 millions dans le domaine forestier (les pertes de CIP furent de $84 millions) et dans le secteur du fer et de l'acier ($94 millions).

Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'actif des Entreprises CP a baissé reculant de près de $100 millions à $11.9 milliards.

Les principaux détenteurs des droits de vote du Canadien Pacifique sont Power Corp. (11.72 %) et la Caisse de dépôt et placement du Québec (9.92 %).

Le $ baisse à 78.14 cents US

Avril sera peut-être un meilleur mois pour le dollar canadien, disaient les cambistes hier, alors que notre billet venait encore de perdre 19-100 en clôturant à 78.14 cents US.

Notre dollar poursuivra sa descente jusqu'à la fin de ce mois. Mais en avril, la plupart des filiales auront fini de changer des dollars canadiens contre des devises US en paiements pour le premier trimestre aux maisons mères américaines.

Le fait d'acheter la monnaie américaine accroît la valeur de celle-ci, ce qui exerce une pression sur le dollar canadien et d'autres devises.

Notre dollar a perdu près de deux cents US depuis le 29 février, date à laquelle il s'est mis à descendre de son niveau de 80.03 cents. Mais il est tout de même encore loin de son record bas (76.80 cents) établi en juin 1982.

La Banque du Canada est intervenue ces dernière semaines pour soutenir notre monnaie, en relevant les taux d'intérêt et en puisant dans ses réserves de devises pour les vendre contre des dollars canadiens.

Cette mesure a eu peu d'effet sur notre dollar, en plus de soulever la crainte que la montée des taux d'intérêt risque de rallumer l'inflation.

Ajoutons à cela l'avertissement d'analystes américains, que la reprise économique aux États-Unis au dernier trimestre a peut-être été trop rapide et pourrait alimenter l'inflation à un taux suffisamment élevé pour nous précipiter dans une nouvelle récession.

Malgré une légère amélioration en 1983

L'agriculture soviétique est toujours en difficulté

MOSCOU (AFP) — Malgré des changements encourageants dans l'agriculture soviétique, la situation générale ne peut pas être considérée satisfaisante, a estimé hier à Moscou M. Mikhail Gorbatchev, membre du Bureau politique et secrétaire du Comité central du PCUS.

Dans un rapport présenté devant une conférence économique nationale sur les problèmes du secteur agro-industriel, M. Gorbatchev a ainsi annoncé que pour la première fois en neuf ans, aucune des républiques d'URSS n'a eu en 1983 de retard sur le plan dans l'élevage.

Sans citer de chiffres, le grand patron de l'économie soviétique a indiqué, selon l'agence officielle Tass, que pendant les trois dernières années l'agriculture n'a pas réussi et dans une proportion non mineure, à réaliser les objectifs du Plan pour la fourniture de céréales, de bétail, de volaille, de lait et d'autres produits. Ainsi, notent les spécialistes, les résultats satisfaisants de 1983 n'ont pas réussi à combler les retards de 1981 et 1982.

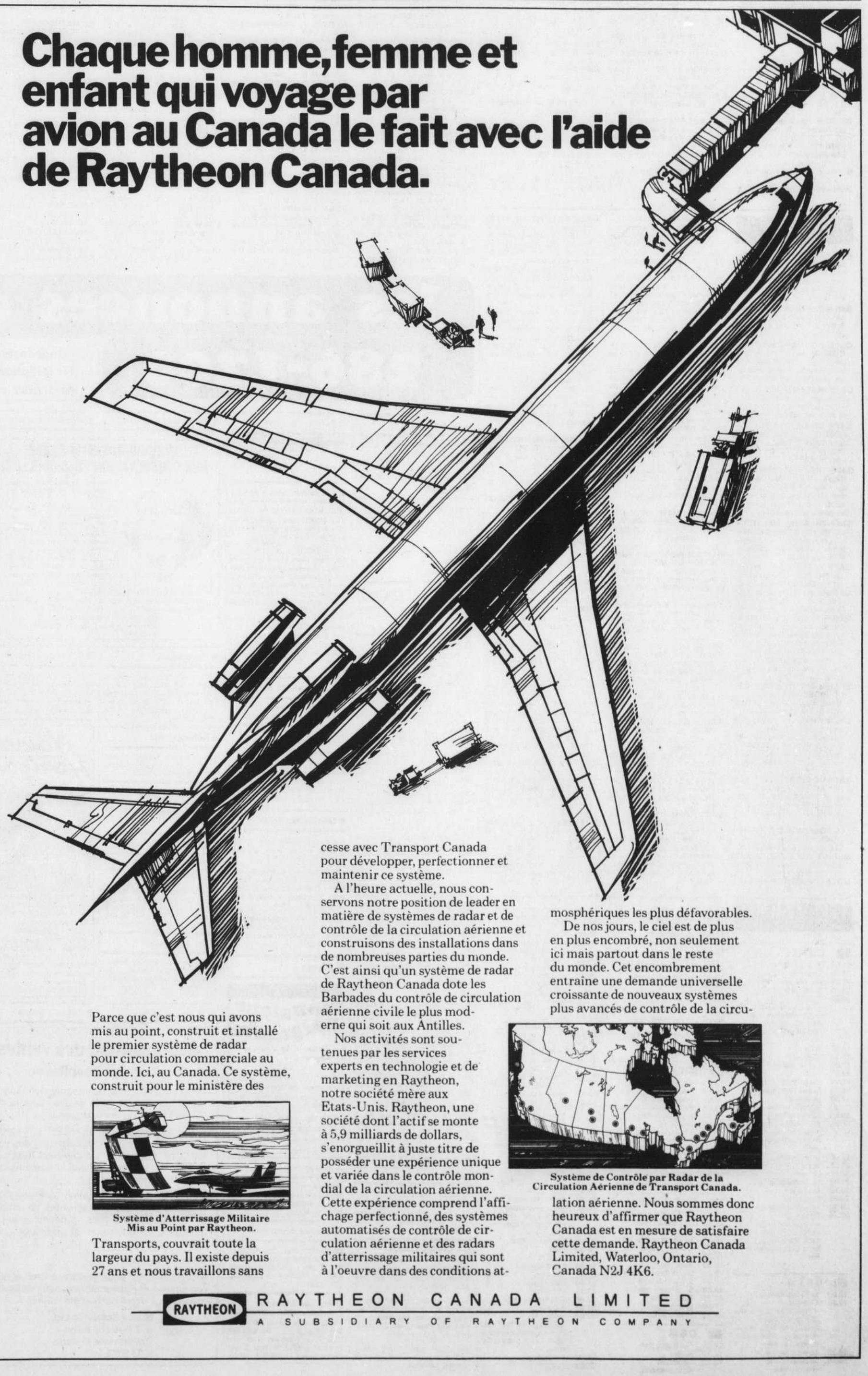
À propos de la valeur de la production agricole, M. Gorbatchev a parlé d'une augmentation de 5% en 1983, ce qui la porterait selon les calculs des spécialistes à près de 134 milliards de roubles (environ $100 milliards). M. Gorbatchev n'a toutefois pas répété le chiffre de plus de 190 millions de tonnes de céréales qu'avait dévoilé il y a trois semaines le numéro un soviétique Constantin Tchernenko, à propos de la récolte 1983.

Le secrétaire général du PC, qui avait ouvert dans la matinée cette conférence, avait insisté pour sa part sur la nécessité d'accroître l'efficacité de l'agriculture. Dans cette brève intervention, M. Tchernenko avait connu, selon l'enregistrement diffusé dans la soirée à la télévision, des difficultés déjà traditionnelles d'élocution.

La conférence de Moscou a pour principal objet l'examen du programme alimentaire de l'URSS, adopté en mai 1982 sous Leonid Brejnev, dans le but d'approvisionner la population de manière satisfaisante et autarcique en 1990.

Selon des rumeurs persistantes M. Tikhonov, qui est âgé de 79 ans, pourrait donner sa démission lorsque sera formé le nouveau gouvernement, en avril à l'occasion d'une réunion du Soviet suprême (Parlement). La publication, samedi dernier dans la *Pravda*, d'un long article consacré au dernier livre de M. Tikhonov a toutefois été interprétée dans les milieux diplomatiques comme le signe que, malgré son âge, le chef du gouvernement pourrait être reconduit dans ses fonctions.

Chaque homme, femme et enfant qui voyage par avion au Canada le fait avec l'aide de Raytheon Canada.



Parce que c'est nous qui avons mis au point, construit et installé le premier système de radar pour circulation commerciale au monde. Ici, au Canada. Ce système, construit pour le ministère des Transports, couvrait toute la largeur du pays. Il existe depuis 27 ans et nous travaillons sans cesse avec Transport Canada pour développer, perfectionner et maintenir ce système.

Système d'Atterrissage Militaire Mis au Point par Raytheon.

A l'heure actuelle, nous conservons notre position de leader en matière de systèmes de radar et de contrôle de la circulation aérienne et construisons des installations dans de nombreuses parties du monde. C'est ainsi qu'un système de radar de Raytheon Canada dote les Barbades du contrôle de circulation aérienne civile le plus moderne qui soit aux Antilles.

Nos activités sont soutenues par les services experts en technologie et de marketing en Raytheon, notre société mère aux Etats-Unis. Raytheon, une société dont l'actif se monte à 5,9 milliards de dollars, s'enorgueillit à juste titre de posséder une expérience unique et variée dans le contrôle mondial de la circulation aérienne. Cette expérience comprend l'affichage perfectionné, des systèmes automatisés de contrôle de circulation aérienne et des radars d'atterrissage militaires qui sont à l'oeuvre dans des conditions atmosphériques les plus défavorables.

De nos jours, le ciel est de plus en plus encombré, non seulement ici mais partout dans le reste du monde. Cet encombrement entraîne une demande universelle croissante de nouveaux systèmes plus avancés de contrôle de la circulation aérienne. Nous sommes donc heureux d'affirmer que Raytheon Canada est en mesure de satisfaire cette demande. Raytheon Canada Limited, Waterloo, Ontario, Canada N2J 4K6.

Système de Contrôle par Radar de la Circulation Aérienne de Transport Canada.

RAYTHEON CANADA LIMITED
A SUBSIDIARY OF RAYTHEON COMPANY

Solange Chaput-Rolland renonce à percer l'énigme du Québec

par Marie Laurier

★ Solange Chaput-Rolland, **Le Mystère Québec**, Regards 1983-84, chez Pierre Tisseyre, 186 pages.

Il appartient maintenant à Geneviève, une frêle enfant d'un an et petite-fille de Solange Chaput-Rolland, de percer l'énigme du destin du Québec, sa grand-mère lui laissant cette mission impossible qu'elle a tenté pendant vingt ans d'accomplir. Cette journaliste, observatrice, critique, mémorialiste et participante de la scène politique rend les armes et veut maintenant jeter ses *regards* vers d'autres horizons moins décevants.

Sans pleurer, rassurez-vous. Mais avec une profonde tristesse, un désenchantement certain de ne pas avoir pu réconcilier ses deux patries, le Canada et le Québec: pire, de ne pas savoir au juste dans quelle direction nos dirigeants conduiront la petite Geneviève à qui elle dédie son dernier et dixième ouvrage d'analyse politique.

Solange Chaput-Rolland se livre toute entière dans cet ultime épisode de son journal qu'elle lançait officiellement, hier soir, sous le titre *Le Mystère Québec* et dans lequel elle avoue, avec le recul du temps, avoir été «naïve et bernée» d'avoir cru en l'unité canadienne. Elle était entourée, pour l'occasion, de sa famille, de ses amis de tous les mondes qu'elle fréquente: des journalistes, des hommes et femmes politiques, des comédiens de son téléroman où elle invente un premier ministre. Il y avait M. Claude Ryan, le sénateur Arthur Tremblay, le ministre Gérald Godin, le député Reed Scowen, le constitionnaliste Gérald Beaudoin, un bouquet de fleurs de Maureen McTeer et de Joe Clark . . . pour ne nommer que ces personnes qui affluaient dans le salon bleu du Ritz-Carlton.

Mais c'est le livre, qui risque d'être son chant du cygne politique, qui intéressait les invités. Car on reconnaît dans ces pages la Solange que l'on aime ou que l'on conteste. Celle qui a le courage de ses convictions au point de décocher des flèches à Radio-Canada qui diffuse, chaque semaine, la vie imaginée de son homme politique idéal et déchiré par la vie quotidienne.

On reconnaît bien là celle qui, après avoir travaillé, milité, lutté dans l'espoir d'abolir les barricades qui séparent encore les deux solitudes et plus que jamais à son avis, constate lucidement l'échec de ses efforts qui est aussi celui de tous nos politiciens pourtant si instruits et talentueux de l'Assemblée nationale et de la Chambre des communes. À Pierre Trudeau qu'elle continue d'admirer, elle ne pardonne pas d'avoir mis au rancart le rapport de la Commission Pépin-Robarts sur l'unité canadienne auquel elle a consacré trois ans de sa vie, non plus que de ne ne pas avoir tenu ses promesses de renouveler le fédéralisme au lendemain de la victoire du NON au référendum de 1980; à René Lévesque, qu'elle ne comprend plus, elle reproche d'avoir négocié maladroitement pour renoncer au droit de veto du Québec au moment de la fameuse rencontre du rapatriement de la constitution en 1982. Le premier chapitre de son livre explique longuement ses désillusions sur «les deux plus grands Québécois de notre temps (qui) ont failli lamentablement aux mandats que chacun d'entre eux s'était mis sur les épaules». Tant qu'ils seront là, pense-t-elle dans des pages écrites avant d'apprendre la démission de M. Trudeau le 29 février — un événement qu'elle traite cependant brièvement en avant-propos — le «mystère du Québec» demeurera entier.

Ancien député libéral sous le règne éphémère de Claude Ryan qu'elle continue d'estimer et d'admirer au plus haut point, Solande Chaput-Rolland n'est pas tendre pour les fédéraux Chrétien, Lalonde, Fox, Pépin, Bégin, Sauvé: «Ce qu'ils ont dit, répété et promis, n'est pas tout à fait ce qu'ils ont admis, toléré, encouragé au lendemain du référendum. Aujourd'hui, un fossé nous sépare.» Et elle dit adieu à la politique en affirmant qu'aucun poste ne l'attire, ni au Québec ni à Ottawa. Elle glisse cependant cette phrase peut-être prémonitoire: «Si John Turner revenait, il ne pourra renvoyer chez eux les soixante-treize députés et ministres de M. Trudeau qui se sont distingués, les uns par leur silence, les autres par leur servilité, et plusieurs par leurs talents, depuis des années. (...) Repartir avec des gens qui ont applaudi à la défaite de Claude Ryan, non jamais.»

Que fera cette femme encore active qui aura 65 ans le 14 mai prochain? Beaucoup de choses, car ce ne sont pas les intérêts ni l'énergie qui lui manquent. D'abord, elle signera encore des articles dans les journaux, continuera d'écrire son téléroman *Monsieur le ministre* et, à en juger par les pages qu'elle consacre aux écrivains qu'elle aime et qui l'ont influencée — Raymond Aron, Montaigne, François Mauriac, Rilke, Colette, Ann Lindbergh —, on peut être assurés qu'elle ne s'ennuiera pas de la politique! Aussi, elle se souvient avec tendresse de ses amis, Judith Jasmin, Thérèse Casgrain, André Laurendeau, des hommes politiques qu'elle a connus et côtoyés, les Jean Lesage, Gérard Pelletier, Claude Ryan: chacun reçoit de l'auteur un témoignage d'estime, selon un registre différent d'appréciation pour chacun d'eux. C'est toute une galerie de personnalités vivantes ou disparues qu'elle interpelle pour mieux faire sentir son désarroi et sa solitude.

Solange Chaput-Rolland nous a habitués à un style vivant, clair et limpide que l'on retrouve dans *Le Mystère Québec*. Ce livre est vibrant d'émotion et de générosité, une façon qui lui est bien personnelle d'exprimer sa ou ses vérités. Son ambivalence aussi, car elle avoue qu'il existe un «mystère Chaput-Rolland» . . .

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "Quatrième dimension" 8 h 40, "Cujo" 7 h.
ASTRE II: — "Krull" 8 h 50. — "Les rescapés" 7 h
ASTRE III: — "Coup de foudre" 9 h. — "Papy fait de la resistance" 7 h 10.
ASTRE IV: — Monsieur ma... — "Avis de ... 7 h 10.
BERRI I: (288-2115) — "Les dieux tombés sur la tête" 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.
BERRI II: — "Carmen" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
BERRI III: "Un homme parmi les loups" 1 h, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30.
BERRI IV: — "Alexandre le bienheureux" 1 h 1, 3 h 15, 5 h 10, 7 h 05, 9 h.
BERRI V: — "L'été meurtrier" 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h.
BONAVENTURE I: (861-2725) — "Emmanuelle 4 en 3-D" 8 h.
BONAVENTURE II: — "Nana" 8 h.
BROSSARD I: (465-3851) — "L'éducation de Rita" 8 h.
BROSSARD II: (465-3851) — "Chez Porky" 7 h 30, "Chez Porky, le lendemain" 9 h 20.
BROSSARD III: "Etre ou ne pas être" 7 h 30, "L'homme de la rivière d'argent" 9 h 30.
CINÉMA CHÂTEAUGUAY: (698-0141): Salle 1: "Emmanuelle 4 en 3-D" et "Contes pervers" 1 h, 7 h 30, "Gorky Park" 1 h, 8 h.
CARTIER-LAVAL: (663-5124) — "L'été meurtrier" 7 h, 9 h 30.
CHAMPLAIN I: (271-1103) — "Être ou ne pas être" 7 h 35, "Les évadés du triangle d'or" 9 h 30.
CHAMPLAIN II: — "L'éducation de Rita" 8 h.
CINÉMA DE PARIS: (875-1882) — "Tank" 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40.
CINÉMA DU VILLAGE: (523-3239) — "Ernesto" 7 h 30, 9 h 30.
CINÉMATHÈQUE: (842-9763) — "En dernière page" 18 h 35, "Le Rebelle" 20 h 35.
CINÉPLEX I: (849-4518) — "The wild style" 1 h 30, 3 h 05, 4 h 40, 6 h 20, 7 h 55, 9 h 30.
CINÉPLEX II: — "Experience preferred, but not essential" 1 h 15, 2 h 40, 4 h 05, 5 h 30, 7 h, 8 h 25, 9 h 55.
CINÉPLEX III: — "Never cry wolf" 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40.
CINÉPLEX IV: — "Can she bake a cherry pie" 1 h 10, 2 h 55, 4 h 35, 6 h 15, 8 h, 9 h 40.
CINÉPLEX V: — "Streamers" 1 h 05, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40.
CINÉPLEX VI: — "The big chill" 1 h 20, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
CINÉPLEX VII: — "Tomorrow" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.
CINÉPLEX VIII: — "Ruben, Ruben" 1 h 30, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25.
CINÉPLEX IX: — "Educating Rita" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 35.
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "Emmanuelle 4 en 3-D" 1 h, 2 h 40, 4 h 25, 6 h 10, 8 h, 9 h 45.
CINÉMA MONTRÉAL II: — "Le feu de la danse" 1 h, 5 h 20, 9 h 35, "Un officier et un gentleman" 2 h 50, 7 h 10.
CLAREMONT: (486-7395) — Fermé.
COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — "Putain d'histoire d'amour" 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.
COMPLEXE DESJARDINS II: — "La quatrième dimension" 12 h 10, 16 h 30, 20 h 50, "L'arme absolue" 14 h 15, 18 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS III: — "Plaisirs d'été" 12 h 05, 14 h 30, 16 h 55, 19 h 20, 21 h 45, "Secrétaires expertes en langues" 13 h 15, 15 h 40, 18 h 05, 20 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — "L'ultime passion" 12 h 15, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 25.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — "In the King of Prussia" 20 h 30.
CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — "Against all odds" 8 h.
CÔTE-DES-NEIGES II: — "The dresser" 8 h.
CRÉMAZIE: (388-4210) — "L'africain" 7 h 30, 9 h 30.
DAUPHIN I: (721-6060) — "Hanna K." 8 h.
DAUPHIN II: "Fanny et Alexandre" 8 h.
DORVAL I: (631-8587) — "Ice pirates" 7 h, 9 h.
DORVAL II: "Footloose" 7 h 30, 9 h 30.
DORVAL III: "Unfaithfully yours" 7 h 15, 9 h 15.
DÉCARIE I: (341-3190) — "Tank" 8 h.
DÉCARIE II: — "Nana" 8 h.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — "La ballade de Narayama" 6 h 30, 9 h.
ÉLYSÉE II: — "Mi-figue mi-raisin" 7 h 20, 9 h 25.
ESPACE 9: (272-1080) — "Bamby" 7 h, "La folie escapade" 8 h 15.
FAIRVIEW I: (697-8095) — "Blame it on Rio" 7 h 30, 9 h 30.
FAIRVIEW II: — "Police academy" 7 h 20, 9 h 10.
IMPÉRIAL: (288-7102) — "Footloose" 7 h 10, 9 h 10.
JEAN-TALON: (725-7000) — "Etre ou ne pas être" 7 h 30, "L'homme de la rivière d'argent" 9 h 30.
KENT I: (489-9707) — "Hotel New-Hamphire" 7 h 15, 9 h 15.
KENT II: — "Unfaithfully yours" 7 h 45, 9 h 30.
LA CITÉ I: (844-2829) — "Police academy" 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
LA CITÉ II: — "Blame it on Rio" 7 h 30, 9 h 30.
LA CITÉ III: — "Ice pirates" 6 h, 7 h 45, 9 h 30.
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — "La cage aux folles II" 6 h 30, "Barry Lyndon" 7 h 30, "Orange mécanique" 9 h, "Dans la ville blanche" 9 h 30.
LAVAL I: (688-7778) — "Mesrine" 7 h 10, 9 h 25.
LAVAL II: — "Un collège de classe" 7 h, 9 h.
LAVAL III: — "L'amie" 7 h, 9 h.
LAVAL IV: — "La ballade de Narayama" 6 h 30, 9 h.
LAVAL V: — "Le bon plaisir" 7 h 30, 9 h 35.
LAVAL-ODÉON I: (687-5207-)—"L'éducation de Rita" 8 h.
LAVAL-ODÉON II: — "Les anges du mal" 7 h 40, "Descente aux enfers" 9 h 20.
LOEW'S I: (861-7437) — "Blame it on Rio" 12 h, 1 h 55, 3 h 55, 5 h 55, 7 h 55, 10 h.
LOEW'S II: — "Racing with the moom" 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 35, 9 h 50.
LOEW'S III: — "Splash" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25.
LOEW'S IV: — "Terms of endearment" 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 40.
LOEW'S V: — "Reckless" 12 h 30, 2 h 15, 4 h, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 30.
MERCIER: (255-6224)— "Les anges du mal" 9 h 45, "Descentes aux enfers" 8 h.
OUIMETOSCOPE: (525-8600) — "La symphonie pathétique" 7 h, 9 h 30, "Manhattan" 7 h 15, 9 h 15.
OUTREMONT: — "Vie d'ange ou le rapt d'une Star" 6 h 45, "Gandhi" 8 h 30.
PALACE I: (866-6991) — "Ice pirate" 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50.
PALACE II: — "Unfaithfully yours", 12 h 25, 2 h 10, 3 h 55, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20.
PALACE III: — "Hot dog the movie" 12 h 05, 1 h 50, 3 h 35, 5 h 20, 7 h 10, 9 h.
PALACE IV: — "Right stuff" 1 h, 4 h 30, 8 h.
PALACE V: — "Sudden impact" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25.
PALACE VI: — "Lassiter" 12 h 10, 2 h 05, 4 h, 5 h 55, 7 h 50, 9 h 45.
PARALLÈLE: (843-4725) — "Un homme, un vrai", , "Plus qu'imparfait" 19 h, 20 h 50.
PARADIS I: (866-6991) — "Emmanuelle 4 en 3-D" 9 h, "Comme un papillon" 7 h 10,
PARADIS II: — "Quand faut y aller, faut y aller" 8 h 55, "200,000 dollars en cavale" 7 h 20.
PARADIS III: — "Chez Porky" 7 h, "Chez Porky II, le lendemain" 8 h 45.
PARISIEN I: (866-3856) — "Mesrine" 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 15, 9 h 25.
PARISIEN II: — "Garçon" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10.
PARISIEN III: — "Un collège de classe" 12 h 20, 2 h 15, 4 h 05, 6 h , 7 h 55, 9 h 50.
PARISIEN IV: — "Le bon plaisir" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 35, 9 h 45.
PARISIEN V: — "Les compères" 12 h 35, 2 h 20, 4 h 05, 5 h 55, 7 h 45, 9 h 30.
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — "Les anges du mal" 7 h 30, "Descente aux enfers" 9 h 10.
PLACE LONGUEUIL II: — "Les Dieux sont tombés sur la tête" 8 h.
PLACE VILLE-MARIE I: (866-0689) — "Hotel New-Hamphire" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25.
PLACE VILLE-MARIE II: — "Hanna K" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15.
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "The Dresser" 7 h, 9 h 20.
PLACE ALEXIS NIHON II: — "Silkwood" 6 h 45, 9 h 15.
PLACE ALEXIS NIHON III: — "Carmen" 8 h.
PLACE DU CANADA: (861-4595) — "Against all odds" 8 h.
SAINT-DENIS I: (845-3222) — "La quatrième dimension" 17 h 20, 21 h 20, "L'arme absolue" 19 h.
SAINT-DENIS III: — "Les dents de la mer 3D" 17 h 55, 21 h 30, "Halloween 3, le sang du sorcier" 19 h 00.
VERDUN: (768-2092)— "Chez Porky" 7 h 40, "Chez Porky, le lendemain" 9 h 35.
VERSAILLES I: (353-7880) — "Mesrine" 7 h 10, 9 h 10.
VERSAILLES II: — "Le bon plaisir" 7 h 15, 9 h 15.
VERSAILLES III: — "Un collège de classe" 7 h 30, 9 h 15.
VILLERAY: (388-5577) — "Les anges du mal" 7 h 30, "Descente aux enfers" 9 h 10.
WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — "Racing with the moon" 7 h 15, 9 h 15.
YORK: (937-8978) — "Police academy" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 45.

SUR SCÈNE

ATELIER CONTINU: 1200 est Laurier, (270-1178) — "Pâté chinois" de Paule Marier et Michèle Poirier, m. en s. Yves Desgagnés du 20 mars au 15 avril, du mar. au dim. 20h.30
BAR MOBY DICK'S: Maison Alcan, 2121 Drummond — "Nelson Symonds Trio" mar. et mer. de 20h. à 00h.30
CAFÉ CONCERT LA CHACONNE: 342 est rue Ontario (843-8620) — Tous les mercredis soirs "Place aux Poètes" avec Janou Saint-Denis, animatrice à 21h.
CAFÉ INSTANTANÉ: 102 rue St-Georges, LaPrairie (659-4822) — Les jeu. ven. et sam. "Le rêve du diable" musique folklorique
CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112) — "Mademoiselle Julie" d'August Strindberg, m. en s. Jean Salvy, lun. au sam. 20h ? jusqu'au 14 avril.
CAFÉ-THÉÂTRE JONAS EN HAUT: 209 Boul. des Laurentides, Laval (667-8975) — "Le ... teur" et "Le triple saut" deux comédies m. en s. Marcel Cabay du jeu. au dim. jusqu'au 20 avril
CAFE-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (843-4384) — "Les improvisations" production du studio-théâtre Da Silva les 27-28 mars 21h.30
CAFÉ THELEME: 311 est Ontario (845-7932) — Danses africaines avec Bill Koné 29 mars 20h.30
CARGO: 4177 St-Denis, 3e étage (849-4698) — Groupe Wondeur Brass, rock du 28 au 31 mars 21h.
DÎNER-THÉÂTRE LES MASQUES: Hotel Regence Hyatt, 777 Université (879-1370) — "Meurtre au Regence Hyatt" traduction et adaptation de François Tassé, il en assure également la m. en s. mer. jeu. ven. 19h., sam. 18h.30 et 23h.30, dim. 18h.30
ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LOURDES: 4949 ave Verdun — Récital d'orgue, classe de Raymond Daveluy 28 mars 20h.
L'ESKABEL: 1235 Sanguinet (849-7164) — Les Productions Germaine Larose présentent "William (Bill) Brighton" de René-Daniel Dubois, m. en s. Alain Fournier du 2 au 31 mars, mar. au sam. 20h.30, dim. 15h.
ESPACE LIBRE: 1945 Fullum (521-4191) — Carbone 14 présente "Marat-sade" de Peter Weiss, dirigé par Lorne Brass du 25 mars au 1 avril tous les soirs 21h.
LES FOUFOUNES ÉLECTRIQUES: 97 est Ste-Catherine — Radical Revox 27-28 mars 20h.30
GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis (849-6955) — Karen Young sextet les 27-28-29 mars 21h.30
HOTEL REGENCE HYATT: 777 Université (879-1370) — Bar tour de ville: trio Eli Krantzberg mar. au dim. de 20h. à 03h. — Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19h.00 à 00.00— Dîner-dansant avec pianiste Gerry Pucci
JAZZ BAR 169: 169 est Ontario (843-3477) — Happy hour avec "Southside" quartet, jazz, tous les mer. jeu. ven. de 17h. à 20h.
LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000) — Lambert au piano dim. à ven. de 19h.00 à 22h.00
L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) — J.R. Montrose quartette 26 au 29 mars
L'ENTRE-TEMPS: Niveau A centre Sheraton, Mtl — Le groupe Shahara-Zod du mar. au dim. de 21h.00 à 03h.00 jusqu'au 31 mars.
LE POURQUOI PAS: 500 est Rachel (523-8708) — Indigo trio, blues rock 28 au 31 mars 21h.30
LA LICORNE: 2075 St-Laurent (843-4166) — "Addolorata" de Marco Micone, m. en s. Lorraine Pintal à compter du 17 fév. du mar. au dim. 20h.30
LIGUE NATIONALE D'IMPROVISATION: Salle Laliberté, UQAM, (282-3456) — Improvisation lun. 21h., ven. 24h., dim. 15h.
L'IMPROMPTU: 1201 o. Dorchester (878-2000) — Lambert au piano de 17h.00 à 19h.00, Eddie Prophete de 21h.00 à 02h.00 du lun. au sam.
MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 6052 Boul. Monk (872-2044) — Le groupe Michaud en spectacle 28 mars 20h.
PLANETARIUM DOW: 1000 St-Jacques (872-4530) — "Des dieux, des astres et des hommes" du 7 mars au 6 mai, mar. au ven. 14h.15, 20h.30, sam. 14h.15, 16h.30, 20h.30., dim. 13h., 15h.30, 16h.30 et 20h.30
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine (861-0657) — Archie Sheep quartet du 27 au 31 mars
SALLE ANDRÉ MATHIEU: 475 Boul. de l'Avenir, Laval (667-1610) — Les Grands Explorateurs: Aventure en Océanie chez les Papous 28-29 mars 20h.,30 mars 19h.30 et 21h.30
SALLE GERMAINE MALÉPART: 100 est Notre-Dame — Diane Caplette, flûtiste, classe de Jean-Paul Major 28 mars 12h.
SALLE WILFRID PELLETIER: PDA (842-2112) — Comédie musicale "Evita" 26 au 28 mars 20h.
SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke — McGill University Chorus, dir. Winston Purdy 28 mars 20h.
SPECTRUM: 318 ouest Ste-Catherine (861-5851) — Broadbeat 28 mars 21h.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau (523-1211) — L'inconception de Robert Marinier, m. en s. Michelle Rossignol du mar. au sam. 20h.30, dim. 15h. du 8 au 31 mars
THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-3161) — "The seagull" de David French, m. en s. Maurice Podbrey mar. au ven. 20h., sam. 14h., dim. 19h. du 15 mars au 8 avril
THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE: 200 ouest Sherbrooke (282-4871) — "Enigmes et secrets" écrit par l'atelier théâtral du Sphynx, dans une m. en s. de Bernard Martineau du mer. au sam. 20h.30 du 15 au 31 mars
THÉÂTRE MERIDIEN: basilaire 2, Complexe Desjardins — "Mad in Canada" création de M. Smith, A. Katz et T. DeSantis jusqu'au 5 mai
THÉÂTRE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins (845-7277) — "Ça pourrait être la fin du monde" ou "Les sept descentes de Murielle" de Tennessee Williams, m. en s. Sébastien Dhavernas du 21 mars au 21 avril, du mer. au dim. 20h.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis (844-1793) — "Les feux follets" de S. Cooper et H. Cronyn, adaptation de René Dionne, m. en s. Guillermo De Andrea du 1 au 31 mars, mar. au sam. 20h. dim. 19h.
UNIVERSITÉ CONCORDIA: Campus Center, 7141 ouest Sherbrooke— Big Bands 1-11-111 28 mars 21h.
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 200 ave Vincent d'Indy — Salle B-421: Classe de piano de Natalie Pepin 28 mars 17h. — Salle B 484: L'Atelier de jeu scenique, dir. Marthe Forget, présente "La Bohème" en 4 actes de P...cini 28 mars 20h.

QUÉBEC OTTAWA

GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Salle Louis-Fréchette: Jennifer Muller and the Works 28 mars 20h.
THÉÂTRE DU PERCE-RÊVE: 9 rang Anctil, Victoriaville (752-5070) — La Troupe du Doux-Délire présente "Black Comedy", adaptation Barillet et Gredy, m. en s. Jean-Marc Roy du jeu. au sam. 20h.30
THÉÂTRE DE L'ÎLE: 1 rue Wellington, Hull (771-6669) — "Une partie de gin" de D.L. Coburn, adaptation Albert Millaire, m. en s. Mado Sanscartier, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h. du 29 fév. au 31 mars
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa — Salle Opéra: Orchestre du CNA série B, chef invité Uri Segal 28 mars 20h.30— Salle Studio: Le NCA présente "Sprung Rhythm" de Paul Gross 28 mars 20h.
THÉÂTRE DU P'TIT BONHEUR: 57 Adelaide Court est, Toronto (416-363-4977) — "Strip" en anglais, pièce écrite par Catherine Caron, Brigitte Haentjens et Sylvie Trudel, m. en s. Gilles Provost à compter du 1 mars, mar. au ven. 20h., sam. 19h. et 21h.30

TÉLÉVISION

2 CBFT
12.00 Première édition
12.22 Télex Arts
12.30 Allô Bou Bou
13.30 Au jour le jour
14.30 Cinéma:
« Les quatre charlots mousquetaires » fr. 74 avec Gérard Rinaldi, Gérard Filippeli et Jean Sarrus
16.00 Bobino
16.30 Micropuce
17.00 L'incroyable Hulk
18.00 Ce soir
18.25 Les nouvelles du sport
18.30 Avis de recherche
19.00 Le vagabond
19.30 Monsieur le ministre
20.00 Télé-Sélection
« Alcatraz » amér. 80 2e partie avec John Amos, James McArthur et Art Carney
22.00 Le téléjournal
22.25 Le point
22.55 La météo
23.00 Les nouvelles du sport
23.10 Télex Arts
23.20 Rencontres
23.50 Patrimoine Religieux
00.15 Cinéma:
« Corruption au palais de justice » it. 74 avec Franco Nero, Mara Danaus, Umberto Orsini et Fernando Rey

10 CFTM
12.00 Le 10 vous informe
12.30 Ciné-quiz:
« Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine » fr. 77 avec Michel Coluche, Gérard Lanvin, Anémone Dominique Lavanant
14.25 Souvenir Olympique
14.30 La petite maison dans la prairie
15.30 Gronigo et Cie
16.00 L'animathèque
16.30 Daniel Boone
17.00 N'ajustez pas votre appareil
18.00 Le 18 heures
19.00 Galaxie
19.29 La Quotidienne-tirage
19.30 La croisière s'amuse
20.30 Une vie
21.00 Belle-rive
21.30 Michel Jasmin
22.30 Les nouvelles TVA
22.50 Le dix vous informe
23.00 Les sports
23.15 Souvenir Olympique
23.20 La couleur du temps
23.30 Kojak

17 RADIO-QUÉBEC
18.00 Passe-Partout
18.30 Téléservice
18.57 L'Agence D.D.T
19.00 Pierre Nadeau rencontre
19.30 Nourrir le Québec
20.00 Ciné-Mardi
« Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux » fr. 82 avec R. Bouteille, D. Serreau, A. Martin et A. Gilles
22.00 Octo-puce
22.30 Octo-puce plus
23.00 Pierre Nadeau rencontre

99 TVFQ (Câble)
12.30 Si j'ai bonne mémoire
13.45 Le grand échiquier: Philippe Entremont
15.56 Le théâtre de Bouvard
17.00 L'île aux enfants
17.20 L'académie des neuf
18.00 Atout coeur
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui la vie
20.00 Si j'ai bonne mémoire
21.15 Mardi cinéma
22.30 Droit de réponse
23.52 Théâtre de Bouvard

6 CBMT
12.00 The Midday News
12.10 Midday
12.25 Community Announcements
12.30 All in the family
12.57 Program highlights
13.00 All my Children
14.00 Take Thirty from
14.28 Weather Report
14.30 Coronation Street
15.00 Tales of the Klondike
16.00 Do It Yourself
16.29 Newswatch 6
16.30 The Edison twins
16.59 Newswatch 6
17.00 Happy Days
17.30 Three's Company
18.00 Newswatch
19.00 Remington Steele
20.00 For all good intentions
21.00 Three's company
21.30 Oh Madeline
22.00 The National
22.25 The Journal
23.00 Newswatch Headlines and the National Update
23.05 Newswatch
23.27 Barney Miller
23.57 CBC Late Night
« Casablanca » 1943 avec Ingrid Bergman et Humphrey Bogart

12 CFCF
12.00 The Flintstones
12.30 Pulse 12
13.00 The Don Harron Show
14.00 Another World
15.00 General Hospital
16.00 WKRP in Cincinnati
16.30 Take a break with Matthew Cope
16.37 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 M A S H
19.30 New Wilderness
20.00 The A team
21.00 Matt Houston
22.00 Hart to hart
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
00.00 Cinéma 12
« Exodus » dr. 1960 avec Paul Newman, Eva Marie Saint, Lee J. Cobb et Sal Mineo
04.00 The Waltons
05.00 Rhoda

les annonces classées

286-1200

• Pour insérer votre annonce, 2 façons de le faire:
par téléphone du lundi au vendredi de 9h. à 16h30.
par courrier: c.p. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl H2Y 3S6

■ Ameublement

2 divans modernes, très propres, couleur grège. Largeur 87" hauteur 30", profondeur 36". 768-3353. 02-04-84

■ Antiquités

Armoire française du 19e siècle, d'inspiration flamande. Orme massif, 5' x 3½'. 2 000$. Laisser message 272-2281. 30-03-84

■ Appartement à partager

Désire partager grand appartement avec personne 25-35 ans $250/mois chacun. Plateau Mt-Royal ou Outremont. 1er juillet, 524-2054.

■ Appartements/ logements

ROCKHILL, (C.D.N.) sous-location 3½, 517$/mois. Garage intérieur inclus. Jour: 343-6885 (Poulin). Soir: 337-7427. 31-03-84

OUTREMONT, rue Bernard. Élégant 5½, chauffé, équipé, balcon, 475$. Libre 1er mai. Aussi 4 pièces 425$. Libre 1er juillet. Gérant 273-0687. 30-03-84

Grand 4½, rue Decelles. Entrée privée. Demande personne tranquille. Références demandées, 325$/mois. 737-9053. 30-03-84

Côte des Neiges. Northmount, haut de duplex, 6 pièces , chauffé, balcons. Libre mai, 600$/mois. 738-9703. 29-03-84

N.D.G., métro Villa Maria, 4½, boiseries chêne, cuisinière, réfrigérateur, chauffage, eau chaude, taxe d'eau inclus. Libre 1er juin 360$/mois. 484-0185. 28-03-84

COURT TERME, meublés, superbe app. maison, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances 875-2577 30-03-84

Ville Mont-Royal, 3½, 4½ spacieux, poêle, réfrigérateur, garage intérieur. Près autobus. — Vicky 733-9818. 16-04-84

VIEUX-MONTRÉAL, près métro, 1½ chauffé, rénové, murs brique, poutres, armoires et vanité chêne. Cuisinière, frigo, etc. 400$. Libre. 397-9705. 30-03-84

Boul. St-Joseph est, 3, 4½, 5½ meublé ou non. Libre 325$ - 550$. 522-8497. 11-04-84

Nouveau Rosemont, 3½-305$ - 4½-355$ demi sous-sol triplex. Poêle et réfrigérateur, Métro Cadillac. 256-1371/363-4294. 31-03-84

Nouveau Rosemont 3½-375$, 4½-430$. Métro Cadillac. Haut de triplex. 256-1371/363-4294. 31-03-84

Nouveau Rosemont 8½-840$ - 6½-700$. Métro Cadillac, luxueux bas de triplex, garages 256-1371/363-4294 31-03-84

OUTREMONT, 50 Willowdale, 3½, 4½, ascenseur, épreuve du feu. Occupation maintenant ou plus tard. 849-7061. J.N.O.

■ Autos à vendre

BMW 79, excellente condition. Vente rapide 8400$ après 5h. 274-3912. 29-03-84

■ Bureaux à louer

SHERBROOKE & PEEL. Sous-location, édifice prestigieux, 900 p.c. 849-9484. 02-04-84

Bureaux à louer pour avocats ou notaires. Très bien situés, nombreux services disponibles, salle d'attente, bibliothèque, xérox, espaces pour secrétaires. 527-2391. 02-04-84

Rue Laurier ouest, bureau à louer, 1,600 p.c. environ. Libre 1er juillet. 272-4086. 31-03-84

■ Bureaux à louer

Bureaux neufs aménagés, édifice de style, rue Sherbrooke angle St-Hubert, 400 - 600 ou 1,000 p.c. Prix réduit pour sous-location rapide. 276-5203. J.N.O.

■ Condominiums à vendre

OUTREMONT, rue Bernard, 5½, rénové chauffé, calme, central, boiseries. 69 000$, sans agent. 495-2673 après 18h. 31-03-84

FT. LAUDERDALE, condo. 2 c.c., 2 s.b., étage élevé, situé à une rue de l'Océan et quelques minutes en autobus des boutiques. Vue superbe sur la mer et le canal. Frais de maintenance peu élevés, bien décoré. Disponible immédiatement. 115 000$ U.S. Appelez (305) 462-5680. 02-04-84

Drummond 3455, luxueux, 2 c.c., 2 s.b., air climatisé central, bain tourbillon, sauna, garage, portier, sécurité 24 heures. Vente privée 140 000$ ou location 1er mai 1 050$/mois. 487-7181. 02-04-84

■ Copropriétés à vendre

Face au Parc Lafontaine, 2e étage, 5½, style Victorien, 1 chambre, mur en brique, salon exceptionnel, garage, 12 000$ comptant, 60 500$. 526-8975 28-03-84

■ Cours

Annonceurs à la radio "La Relève". Nouveau cours en relation publique. C.F.C. 842-0050. 11-04-84

■ Déménagements

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

■ Divers

Monsieur Baignoire®
Faites ré-émailler vos baignoires sur place ou en atelier.
Bidets, tuiles, etc. Procédé européen d'origine. Toutes teintes. Fini grand lustre.
Estimation: **336-1133**
Si occupé: **336-4945**
28-3-84

■ Entrepreneurs

Rénovation et construction C.G. Enrg. Nous rénovons tout et nous construisons, et installons des foyers. 352-1366. 02-04-83

■ Espace commercial

Espace commercial pour professionnels, situé 850 Sherbrooke près St-

Il y a aussi l'autre «nouvelle musique»

par Carol Bergeron

Tuyaux et anches, troisième festival de musique contemporaine de la Faculté de musique de l'Université McGill.

★

Concert du 22 mars, salle Pollack: Alain Thibault (1956-), *E.L.V.I.S.* (1984); Roberto Gerhard (1896-1970), *Libra* (1968); John Burke (1951-), *Near rhymes* (1984); John Rea (1944-), *Treppenmusik* (1982).

★

Concert du 23 mars, salle Pollack: Michel-Georges Brégent (1948-), *Melorythmharmundi* (1983); Richard Lloyd (1952-), Breath baby (1084); Torbjörn Lundoquist (1920-), *Duell* (1966); Mauriccio Kagel (1932-), *Pandoras box* (1960-61); Mariano Etkin (1943-), *Dividido dos* (1971); Richard Romiti (1949-), *Sonic eclipse* (1980). Interprètes: l'ensemble GEMS et l'accordéoniste Joseph Petric.

★

Concert du 24 mars, Recital Hall: Susan Frykberg, *Saxarba* (1982) pour bande; Francisco Kröpfl (1928-), *Nocturno* (1977) pour bande; Dante Grela (1941-), *Composicion* (1983) pour flûte, clarinette, saxophone et bande; Ariel Martinez (1840-), *Cabotaje IIIa (1971) pour bande; Francis Dhomont (1929-), Mais laisserons-nous mourir, Arianna ?* (1979) pour bande; Gilberto Mendes (1922-), *Saudades do parque balneario hotel* (1980) pour saxophone et piano.

Aujourd'hui, parler de « nouvelle musique », c'est parler de musique « pop », c'est s'interroger sur le pseudo-her maphrodisme des superstars de l'heure, c'est s'offrir, à travers Michael Jackson ou Boy George, le miroir de ses propres fantasmes androgynes, c'est parler d'un phénomène culturel important.

Face à ce phénomène de culture populaire, l'autre « nouvelle musique », celle de la culture savante, devient, au premier coup d'oeil, un phénomène marginal, élitaire qui n'a rien de provoquant, de dérangeant ou même de scandaleux.

Qu'elle flirt avec le rock ou le jazz, qu'elle fouille le passé, qu'elle reflète le présent ou qu'elle scrute l'avenir, la musique savante contemporaine n'attire pas plus les foules qu'elle ne déclenche l'enthousiasme unanime des auditoires restreints qu'elle attire.

Ce sont, bien entendu, les trois concerts de musique de chambre et de musique électroacoustique du troisième festival de musique contemporaine de McGill qui m'inspirent ces réflexions. Il est évident, par ailleurs, que la complexité apparente ou sous-jacente des musiques entendues incite à la prudence. L'écriture qui varie d'un compositeur à l'autre, la qualité de l'interprétation, l'acoustique de la salle, l'équilibre du programme, tous ces facteurs et d'autres encore orientent ou déterminent la perception d'une oeuvre.

Entre *E.L.V.I.S.* et *Saudades do parque balneario hotel* qui flirtaient l'une avec le rock, l'autre avec le jazz, il était sans doute assez facile d'aller un peu plus loin. C'est en effet par une oeuvre spectaculaire du bouillant compositeur Alain Thibault que s'ouvrait le festival. Mais *E.L.V.I.S.* n'est pas une oeuvre qui pousse assez loin l'exploitation de ses composantes: les éléments visuels (diapositives, laser, costumes, etc.) se laissent regarder quand on a l'impression qu'ils devraient envahir tout l'espace et les nombreux décibels de la trame sonore n'amplifient hélas que trop peu de substance musicale. Mais dans le domaine du multi-média, il est certain que Alain Thibault, à son âge, n'a pas dit son dernier mot.

C'est avec John Rea, Michel-Georges Brégent, Francis Dhomont, Roberto Gerhard et Mauricio Kagel que sont venues les oeuvres musicales achevées. Les nombreuses qualités de ces musiques ont jeté dans l'ombre pour ne pas dire dans l'indifférence toutes les autres.

Des deux commandes officielles du festival McGill 1984, c'est incontestablement Melorythmharmundi du compositeur québécois Michel-Georges Brégent qui fut la plus impressionnante. Fort bien construite et dans son début, sans doute très difficile à jouer, l'oeuvre nous fait passer d'un effet d'anarchie frénétique à une succession de soli instrumentaux d'un lyrisme saisissant.

Le concert de musique électroacoustique n'aurait sans doute laissé aucune trace n'eut été de la pièce du compositeur français Francis Dhomont. Diffusée pour la circonstance en quadraphonie, Mais laisserons-nou s mourir, Arianna ?, par une écoute acoustique, nous ouvre les portes d'un imaginaire aussi merveilleux qu'émouvant.

Sophie Rolland et Carmen Picard

Artistes complètes, musiciennes douées

par Gilles Potvin

Sophie Rolland, violoncelliste. Vingtième de la série des Grands concerts de CBF-FM/110,7 avec le concours de Carmen Picard, pianiste. Programme: Sonate en sol mineur, op. 5, no 2 (Beethoven), Sonate en mi mineur, op 38 (Brahms). Sonate en ré mineur, op. 40 (Chostakovich). Polonaise brillante en do majeur, op. 3 (Chopin). À la salle Claude-Champagne, Université de Montréal, vendredi soir. Retransmission à CBF-FM le mercredi 4 avril à 20 heures. Réalisation: Gilles Poirier.

Il y a maintenant deux ans que Sophie Rolland donnait ici son premier récital dans la série *Début* à la salle Pollack. Ce fut alors la révélation d'une jeune artiste au talent exceptionnel sur qui on pouvait fonder tous les espoirs. Sa maîtrise peu commune de l'instrument se doublait d'une véritable nature de musicienne, capable non seulement de saisir l'essentiel des oeuvres à son programme mais aussi de les transmettre à son auditoire. C'était là une réalisation remarquable pour une artiste qui avait tout juste 20 ans.

Sophie Rolland a depuis récolté d'autres prix et a rempli quelques engagements en récital et avec orchestre. Fort sagement cependant, les études ont encore occupé une place prioritaire dans son activité avec le résultat qu'elle nous arrive aujourd'hui avec un métier encore plus affermi et une maturité davantage épanouie.

Les quatre oeuvres qui composaient son programme offraient la particularité d'avoir été écrites par leurs compositeurs alors qu'ils étaient dans la vingtaine. De plus, tous les quatre étaient des virtuoses du piano et ils ont confié à cet instrument un rôle qui dépasse de loin celui du simple accompagnement. À cet égard, il convient de signaler tout de suite la collaboration magnifique de Carmen Picard, elle aussi une musicienne hors-pair, toujours soucieuse de maintenir l'équilibre du jeu d'ensemble mais aussi capable d'affirmer sa présence de façon plus marquée lorsque la musique le demande. De telles occasions foisonnent dans les trois sonates qui figuraient au programme et Mlle Picard n'a pas manqué d'en tirer le maximum.

Quant au jeu de Sophie Rolland, il continue de séduire par sa beauté sonore, la netteté de l'articulation et la justesse de l'attaque dans tous les registres. À ces qualités s'ajoutent un phrasé qui sait tour à tour être élégant ou incisif, grâce à un vibrato serré et à un archet de la plus grande souplesse.

À la suite d'un récital d'une qualité aussi soutenue, la tentation est forte de parler d'artistes complètes pour désigner deux musiciennes aussi douées. Évitons ce terme abusif car elles sont sans doute persuadées toutes deux qu'il est toujours possible de faire mieux et qu'il faut poursuivre sans relâche la recherche de l'idéal. L'absence d'une telle conviction serait chez tout artiste le commencement du déclin.

LA BOÎTE À ÉCHOS

Il y aura reprise du spectacle *Les retrouvailles* au café-théâtre Quartier-Latin ce soir à 20 h à la Maison de la culture Marie-Uguay à l'occasion de la Journée mondiale du théâtre et le lendemain mercredi à la Maison de la culture Côte-des-Neiges dans le cadre de la Semaine de la poésie.

■

Le Club Soda accueille ce soir en avant-première et vendredi et samedi 30 et 31 mars le comique français Roland Magdane.

■

La claveciniste Catherine Perrin, élève de Mireille Lagacé, sera l'artiste invitée au concert de ce midi à la salle Gabriel-Cusson, 100 est Notre-Dame. Entrée gratuite.

■

James Reaney, poète et dramaturge canadien, prononcera la conférence McDonald-Currie de l'Université McGill à 18 h aujourd'hui à l'amphithéâtre du pavillon Frank Dawson Adams, 3450 University.

C.C. Club et Mike Wilson

Sosies d'un phénomène culturel

par Nathalie Petrowski

Perchée sur un tabouret comme un perroquet à qui on a coupé la parole, perdue dans les spasmes du jeudi soir institutionnel de la Marina de Repentigny parmi les secrétaires du coin qui cherchent le John Travolta motorisé de leur vie, poussée à consommer plus que mon esprit ne peut absorber, j'attends depuis deux heures que le show commence. Un show nouveau genre qui donne dans le style sac d'épicerie sinon sac de vidanges d'où s'échappent entre deux tirages et trois défilés de mode, deux sosies québécois qui ont renoncé à leur identité pour enfiler comme un gant celle de Boy George et de Michael Jackson.

Johnny Farago a intérêt à surveiller ses affaires s'il ne veut pas être bien vite balayé par les rafales du vidéo qui soufflent et grugent l'âme québécoise. Car Johnny Farago a désormais de la sérieuse compétition au royaume de la doublure et du clonage.

C.C. Club et Mike Wilson n'ont pas de nom, pas de visage, pas de voix, à peine une ombre. Mais leur mutisme docile que l'on voudrait enrober de mystère s'avère des plus profitables. Les deux clones sont en effet la sensation de l'heure dans tous les trous respectables de la province. Ils déclenchent à l'occasion une petite hystérie organisée chez les secrétaires et leurs mamans comblées par les apparences du trompe-oeil où s'évanouissent définitivement toutes les barrières entre la fiction et la réalité, entre la singularité des individus et la pluralité de leurs clones.

L'impresario des clones m'a prévenue. Je ne pourrai les rencontrer ni les questionner. Je devrai me contenter de les regarder faire et défaire les images d'authenticité que j'ai pu manufacturées dans mon cerveau à l'endroit des deux idoles qu'ils imitent. C.C Club et Mike Wilson ont été plus vite sur leurs patins que moi. Ils n'ont rien imaginé et se sont plutôt contenté d'incarner en chair, en os et en trois dimensions les images fuyantes projetées par les médias, sans croire une seconde qu'il y avait quelque chose derrière ces images que le vent et le vide d'un signe pur. Un grand vide imbus de sa forme et sans fond.....



Mike Wilson et C.C. Club. (Photo Pierre Dionne)

C.C. Club, les cheveux dégoulinant sur ses épaules, le dos courbé sous le poids d'un sourire malsain, arrive en scène sur la pointe des pieds. Il tient son micro en faisant presque craquer ses jointures. Il attend les premiers signaux sonores du disque avant de commencer à singer avec conviction l'idole qui lui sert d'alibi dans la vie. L'illusion est parfaite mais pas vraiment saisissante car personne d'entre nous n'a jamais vu Boy George vraiment en action. Nous manquons de points de repères et de références visuelles. Nous connaissons bien les chansons de Boy George mais que savons-nous d'autre de lui sinon qu'il s'habille en fille et qu'il est tombé très jeune dans le rouge-à-lèvres de sa mère. Il faudra sans doute attendre sa venue au Forum pour vérifier si C.C. Club fait bien sa job de clone.

L'illusion sera autrement plus troublante avec Mike Wilson. Les lumières s'éteignent dans les râlements du tambour. La foule sursaute. Quelque chose au fond des coulisses brille dans la noirceur. Ce sont les épaulettes pailletées de Mike Wilson ainsi que sa grande rangée de dents blanches brossées au bicarbonate. Il porte le symbolique gant étoilé et s'avance en donnant de furieux coups de hanches comme celui qu'on a surnommé le Fred Astaire de l'ère vidéo. Le disque démarre et Mike danse et le mime à la perfection. La scène se transforme sous nos yeux et devient un gigantesque écran de télévision ou encore l'étagère d'une discothèque d'où surgit un disque vivant, affranchi de son vinyl, traversé par les ondes magnétiques de notre mémoire. Illusions d'optique, ai-je beau me répéter, je reste fascinée, sidérée, par ce jeu malhonnête des apparences. Mike Wilson est plus corpulent que son sosie, moins gracieux aussi. Mais il a tellement bien digéré ses mouvements, ses frémisssements, ses effets spéciaux, il a tellement bien acéré ses pommettes et réglé la dureté de ses regards que je me laisse complètement envahir par le mensonge.

Des petits cris perçants viennent agrémenter la mise en scène et ajouter une touche d'authenticité au tableau du faussaire. J'ai beau essayer de me convaincre que Michael Jackson n'est pas là ce soir, que c'est rien qu'un autre jeudi soir de cruise à Repentigny, que la colonisation culturelle n'a pas fini de faire des petits, que la musique québécoise est en voie de devenir une vaste imposture, je reste béatement immobile, abrutie, intoxiquée au dernier degré par ce beat qui me traque toute la journée et qui m'assomme définitivement ce soir. Rien n'est pire que ce qui est plus vrai que le vrai disait un sociologue. Lorsque le supplice se termine enfin avec la finale extatique de Thriller, lorsque le clone disparaît au pays des ombres, je me sens tout à coup atteinte d'un mal incurable. J'ai tellement regardé le clone, j'ai tellement voyagé loin dans la projection et le transfert que je suis maintenant incapable de faire la différence entre le vrai et le faux, entre le modèle original et la copie conforme. Je sais maintenant que si Michael Jackson a le malheur de venir au Forum, je ne me déplacerai pas. C'est inutile, je l'ai déjà vu. Je ne veux plus jamais le revoir...

La Turlute primé

La Turlute des années dures, documentaire lyrique sur la grande crise des années 30 réalisé par Richard Boutet et Pascal Gélinas, a remporté hier le Prix L.-E. Ouimet-Molson décerné par l'Association québécoise des critiques de cinéma au meilleur long métrage québécois lancé au cours de 1983. Le prix est d'une valeur de $5,000.

Richard Gay, président de l'Association a indiqué que plusieurs aspects de *La Turlute des années dures* avaient particulierement retenu l'attention des membres de l'Association. « Avec ses images d'archive, ses témoignages, ses chansons, a précisé Richard Gay, la Turlute, rappelle avec acuité la crise des années 30 au Québec et au Canada, et questionne aussi avec pertinence la crise économique des dernières années. De plus, les réalisateurs ont réussi un documentaire musical qui, par son originalité même, a su renouveler le documentaire québécois si longtemps représentatif du cinéma d'ici.

Enfin, a-t-il ajouté, *La Turlute des années dures* a été realisé sans beaucoup d'encouragement, avec d'énormes difficultés, à coup de courage et de volonté. Nous voulons par ce prix récompenser non seulement la qualité indéniable du résultat final, un film à la hauteur de toutes ses ambitions, mais aussi l'effort et la persévérance soutenus qu'il a exigé de la part de ses auteurs ».

La Turlute des années dures fera l'objet d'une représentation spéciale à la Cinémathèque québécoise, le 26 avril à 20 h 35, au 335 boul. de Maisonneuve est. Le public y est le bienvenu.

Un chef-d'oeuvre. Simone de Beauvoir
LA BALLADE DE NARAYAMA 14 ANS
un film de SHOHEI IMAMURA
ÉLYSÉE: Japonais avec sous-titres français
LAVAL: Version française
SEMAINE: 6:30 & 9:00
ÉLYSÉE 1 — 35 MILTON 842-6053
LAVAL 4 — CENTRE LAVAL 688-7776

"mi-figue, mi-raisin" POUR TOUS
un film de Srdan Karanovic
CARIS CORFMAN, PREDRAG MANOJLOVIC, DRAGAN NIKOLIC
PRIX SPÉCIAL DU JURY FESTIVAL DE BASTIA 83
V.O. AVEC S.T. EN FRANÇAIS
ÉLYSÉE 2 — 35 MILTON 842-6053
SEMAINE: 7:20 & 9:25

CINÉMAS UNIS
CATHERINE DENEUVE
LE BON PLAISIR
POUR TOUS
PARISIEN: 1:15, 3:20, 5:25, 7:35, 9:45.
LAVAL: Sem. 7:30, 9:35. VERSAILLES: Sem. 7:15, 9:15.
Le PARISIEN 4 — 480 ST-CATHERINE O. 866-3856
AUX 3 CINÉS
VERSAILLES 2 — PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON
LAVAL 5 — CENTRE LAVAL 688-7776

L'ENNEMI PUBLIC #1 14 ANS
MESRINE le film
PARISIEN: 12:40, 2:50, 5:00, 7:15, 9:25.
GREENFIELD: Sem.: 7:25, 9:25. LAVAL: Sem.: 7:10, 9:25. VERSAILLES: Sem.: 7:10, 9:10.
Le PARISIEN 1 — 480 ST-CATHERINE O. 866-3856
GREENFIELD PARK 1 — PL. GREENFIELD PARK 671-6129
LAVAL 1 — CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 1 — PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON

Les Films du Crépuscule présentent
LA TURLUTE DES ANNÉES DURES
Exceptionnellement au Cinéma Parallèle à partir d'aujourd'hui. *Récipiendaire du PRIX de la critique Québécoise 1984.*
3682 St-Laurent, Mtl.
En nomination pour un Génie à Toronto. En nomination pour le prix de la critique québécoise. Gagnant d'un Sesterce d'Argent et du prix oécuménique du festival de Nyon 1983.

RISINGSON
Dir.: Roué-Doudou Boicel
Le Maître Saxophoniste Révolutionnaire de JAZZ
ARCHIE SHEPP
Quartet
Ce soir au 31 mars
286 Ste-Catherine O.
Métro Place des Arts 861-0657

Samuel Gesser et Columbia Artist Theatricals Corp. présentent
«L'UNE DES PLUS ÉCLATANTES COMÉDIES MUSICALES DE TOUS LES TEMPS»
— Glenne Currie, United Press International
GAGNANT! MEILLEUR MUSICAL!
7 trophées TONY — 1980
CE SOIR et DEMAIN
EVITA
LA COMÉDIE MUSICALE AU SUCCÈS INTERNATIONAL!
23, 24, 25, 26, 27, 28 MARS
Ven., lun., mar., mer. 20 h
Sam. 17 h et 21 h
Dim. 14 h 30 et 20 h
BILLETS: 15$, 20$, 25$, 30$
Aussi en vente à tous les comptoirs MONTREAL TRUST. Place Ville Marie, Place Bonaventure, Fairview et Alexis Nihon
Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts
Guichets: 514 842 2112
Redevance de 0.75 $ sur tout billet de plus de 6 $

La Chine Populaire présente
LA MAGIE DE SHANDONG
tournée nord-américaine
UNE PREMIÈRE CULTURELLE
Acrobatie • magie • trapèze • mime • jonglerie
Spectacle unique et amusant pour toute la famille
28, 29, 30 et 31 mars, 20h00
28, 30, 31 mars: *prix:* 17,50 $ - 13,50 $ - 9,50 $
29 mars, soirée familiale: 12,50 $ - 9,50 $ - 6,50 $
Escompte de 20% pour groupes de 20 et plus
Théâtre St-Denis
1594 rue St-Denis
Informations 849-4211
Billets en vente TICKETRON
Théâtre St-Denis 12h. to 21h.

LE DEVOIR
en collaboration avec
LES FILMS RENE MALO
vous invitent
à la première du film
d'ALAIN RESNAIS
LA VIE EST UN ROMAN
AVEC
FANNY ARDANT · RUGGERO RAIMONDI
GERALDINE CHAPLIN · VITTORIO GASSMAN
Jeudi le 12 avril à 20 h au cinéma Le Dauphin

■ Le concours débute le 26 mars pour se terminer le 31 mars incl.
■ Le texte des règlements relatifs à ce concours est disponible aux bureaux des Films René Malo.
■ La valeur des prix offerts est d'environ $2,724.00

"LA VIE EST UN ROMAN"
A/S Les Films René Malo
440 Place Jacques Cartier
suite 3 : Mtl. Qué.
H2Y 3B3
Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Code postal _____ Tél. _____

Sélection du Festival International du Nouveau Cinéma 1983
LES FILMS DU CRÉPUSCULE
présente
UN HOMME, UN VRAI
(un hombre, de verdad)
V.O. espagnole s.t. français
Un film de Valéria Sarmiento
« ...un film qui laisse le machisme parler pour lui-même et parler, il n'en a pas peur, au point d'apparaître sous son jour le plus ridicule. »
Joyce Rock
La Vie en Rose, numéro mars 84
Au Cinéma Parallèle
du 26 mars au 8 avril

AVIS PUBLICS

Avis est donné que: LES TRANSPORTS RONALD CARON ENR. (Ronald Caron), 57, rue Dumas, Matagami, Qué. demande à la CTQ de transférer son permis M504966-01, région 08, à: TRANSPORT S.S.T.P. INC. 474, Laliberté, Rouyn, Qué.

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL

COUR MUNICIPALE
VILLE DE BOUCHERVILLE

ORDONNANCE DE SIGNIFICATION SPÉCIALE

ATTENDU qu'une signification par la poste et/ou par huissier n'a pu être exécutée, j'autorise en conséquence, le présent mode de signification pour toutes les personnes ci-dessous énumérées.
VILLE DE BOUCHERVILLE
-vs-
ALARY Yvon 18.01.57 — AUBRY Daniel 27.04.57 — BARRIEAU Pierre 28.10.58 — BEAUCHEMIN Gilles 26.03.59 — BEAULIEU Régis Lucien 31.05.56 — BÉLIVEAU Maurice 24.04.54 — BÉNARD Michel 13.03.55 — BERNIER Jean-Claude 16.12.53 — BERTHIAUME Bernard 10.04.50 — BLONDEAU Emmanuel Réal 12.02.39 — BOUCHARD Alain 05.03.57 — BOUCHER Jacques 25.02.54 — BOURDEAU Paul 01.02.46 — BOURQUE Benoit 05.03.40 — BRISSON Doris 13.11.48 — BUSUTTIL Lise 10.02.43 — CARDINAL Robert 20.08.41 — CATY Roland 30.01.25 — CHABOT Daniel 01.10.60 — CHARETTE BOISVERT Nicole 20.12.47 — C.I.M. RÉFRIGÉRATION AIR CONDITIONING LTD — COLLIN Adrien 25.08.43 — COLLIN Lionel 08.08.49 — CYR Pierre 09.11.64 — DANIEL Gilles 15.02.35 — DE HONTHEIM Philippe 20.08.41 — DESJARDINS Raymond 12.05.53 — DESLAURIERS Peter 23.12.53 — DESROSIERS Raynald 26.10.54 — DICAMPS Danielle 23.09.56 — D.J. LEASING LTD — DUBOIS Renée 27.08.55 — ECKSTEIN Rynie 24.01.51 — FAVREAU Normand 19.09.47 — FERRON Michel 01.07.54 — FIORE Michel 06.12.54 — FLYNN Georges 30.01.46 — FORGET Réjean 11.12.63 — FOSS NATIONAL LEASING — FONTAINE Marcel 06.12.60 — FRÉCHETTE Philippe 13.11.52 — GAGNON Michel 27.09.64 — GALARNEAU Roger 16.02.59 — GALIPEAU Luc 11.05.57 — GALY Jean Georges 01.07.27 — GAUTHIER Michel 31.10.56 — GAUVIN Ronald 25.10.52 — GERMAIN Pierre 27.02.65 — GERVAIS Yvon 22.10.45 — GIGUÈRE Claude 24.09.44 — GODERE Yves 18.05.57 — GOODIN Marc 17.12.55 — GOSSELIN François 13.05.53 — GRAND CHAMPS Laurier 25.10.40 — GRENIER Hélène 12.05.59 — GROULX Éric 28.03.54 — GUERTIN Linda 17.04.60 — HAMEL Robert 31-10-56 — JOLY André 18.05.59 — JONES Robert 18.06.59 — JOYCE William 15.03.57 — LABRECQUE Yves 19.09.57 — LAMBERT Denis 09.09.62 — LANDRY Raymond 16.06.53 — LAPRISE Fernand 02.05.55 — LAROUCHE Émilien 15.04.37 — LAVIOLETTE Fernand 22.04.18 — LEBARBE François 25.11.54 — LEBLANC Yves 02.06.41 — LECLERE René 03.12.48 — LEFEBVRE BERTHIAUME Darquise 26.05.45 — LEMIEUX Roger 17.09.59 — LÉPINE Rémi 08.09.35 — LÉONARD Claude 05.11.43 — LÉVESQUE André 25.11.55 — LOCATHÈQUE INC. — LOPES Luis F. 24.05.62 — MALLETTE Mario 16.10.63 — MARIER Fernand 25.01.53 — MARTIN Bernard 05.06.56 — MARTIN Gilles 04.02.47 — McGOWAN Thomas 09.06.58 — MÉNARD Normand 14.03.43 — MÉNARD Réal 09.09.32 — MÉNARD Rodolphe 27.11.48 — MERCIER Claude 18.01.38 — MICHAUD Léonard 10.10.41 — MICHAUD Richard 27.05.57 — MILOT Réjean 08.04.54 — MITRON Bernard 19.07.59 — MOUTOS Constantinos 14.07.47 — NOËL Jean-Claude 22.01.59 — NOMICOS Evangelos 06.08.53 — NORMAND Clément 17.11.52 — NORMAND Roch 26.02.55 — PAQUET Daniel 07.06.56 — PAQUET Louis 17.02.54 — PARADIS Richard 16.12.52 — PERRON Rémi 11.03.49 — PICARD Gaétan 09.07.57 — PLANTE Richard 18.05.59 — POISSON Lionel B. 13.01.41 — POMERLEAU Aimé 23.09.19 — POTHIER Francine 14.06.58 — POULIN Paul 30.11.40 — POULIN Robert 25.08.55 — PRÉFONTAINE Pierre 31.03.56 — PRIMEAU Gilles G. 29.10.41 — PROULX Daniel 09.06.59 — PRUNEAU Jean-Marc 27.08.58 — RACINE Robert 21.02.43 — RENÉ André 30.09.46 — ROULEAU Daniel 22.12.57 — ROY Richard 15.05.63 — SABOURIN Michel 20.08.58 — SAINTIL Pierre Gregory 06.06.58 — SALOIS Robert 09.03.40 — SAVOIE René 15.08.62 — TALBOT Roger 04.07.48 — TREMBLAY DUMAS Maria 23.05.17 — TREMBLAY Roger 16.08.56 — TURGEON Réal 13.08.60 — VINET Serge 13.04.57 —
VILLE DE VARENNES
-vs-
ARCHAMBAULT Robert 19.05.59 — AYOTTE Rolland 03.09.46 — BÉDARD Mario 14.06.57 — BOUCHARD Daniel 27.07.58 — CANTIN Rémi 29.03.53 — CARON Ghislain 04.08.59 — CLAVET André 30.03.54 — COUTURE Jean-Guy 17.01.55 — COUTURE Pierre 08.09.47 — DESLAURIERS Richard 25.06.44 — FORTIN Jean 31.08.64 — FOURNIER Sylvain 24.12.61 — GRÉGOIRE Alain 15.01.57 — HAMEL Pierre-André 04.07.54 — HAMILTON Robert 05.04.52 — HENRY Jocelyn 27.11.54 — JACOB Alain 19.05.59 — JAMES Gérald 14.08.50 — KAUFFMANN Mme André 11.02.34 — LAFRANCE Joseph 28.05.39 — LAGARDE Claude 29.09.52 — LANGLOIS Jean-Claude 07.11.34 — LAVIGNE Jean 10.10.49 — LEBLANC André 12.10.40 — LEGAULT Robert 29.07.53 — LE PRÉVOST Gérard 07.02.45 — LÉVESQUE André 25.11.55 — LUSSIER Fernand 09.09.31 — MALO Yves 22.08.56 — MORIN Jacques 22.06.45 — MORIN Yvon 11.05.41 — PARENT Serge 03.02.54 — PELLETIER Benoit 28.08.45 — PERREAULT Yves 06.08.54 — PERERIA DA SILVA Raoul 17.08.50 — PROULX Daniel 09.06.59 — RODRIGUE Mario 15.08.59 — ROSSIGNOL André 16.11.54 — ROY Gilles 11.07.50 — ST-JACQUES Michel 04.09.53 — VACHON Henri 18.10.56 — WARD Yvon 08.11.52.
VILLE DE STE-JULIE
-vs-
BLONDEAU Jacques roger 13.01.54 — PAREDES Fernando 14.07.51.

PAR ORDRE DE LA COUR

Les intimés sont, par les présentes, requis de comparaître le 9 avril 1984, à 18:00 hres, à la Cour Municipale de Boucherville située au 500 Rivière-aux-Pins, Boucherville.
Une copie de la sommation et de la dénonciation est déposée au greffe de la cour.
Prenez de plus avis, qu'à défaut de comparaître, un jugement sera prononcé contre les intimés. L'avis de jugement indiquant que l'amende et les frais sont payables dans les 10 jours est également déposé au greffe de la cour. À défaut de paiement dans les délais requis, un mandat d'emprisonnement sera émis.
JACQUELINE MONETTE,
Greffier et Juge de paix.

conformément à l'article 30 des règles de pratique et se prévaloir de l'article 85.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions: les 27 et 28 mars 1984
S.P.T.Q. LTÉE

Province de Québec, District de Terrebonne. GREFFE DE LA PAIX. No.: 700-27-004744-825. LA REINE, demanderesse —VS— MARC BERNIQUER, défendeur. Le 5 avril 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 1110 route 158, en la cité de Lachute, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Plymouth Fury lic 3671,681. Conditions: ARGENT COMPTANT. GAÉTAN GUÉNETTE, huissier, ROGER WHITFORD ASS. 432-3848. St-Jérôme, le 20 mars 1984.

RECTIFICATIF

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE, No.: 1319-CSRV, VILLE DE STE-ADELE, partie demanderesse, — VS — SYLVAIN COUSINEAU, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 mars 1984 à 1:00 heures au: 7350 Joseph Renaud #104, à Anjou, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SYLVAIN COUSINEAU, saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture de marque Honda (Prelude) 1980, de couleur blanche, 2 portes, toit ouvrant, plaque #909M564. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 13 mars 1984.

RECTIFICATIF

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 500-27-007122-833. LA REINE, partie demanderesse, — VS — GÉANT DU MATELAS, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 29 mars 1984 à 11:00 heures, au 7212 St-Hubert, à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LE GÉANT DU MATELAS, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois beige 6 tiroirs avec étagère au-dessus, 1 classeur en métal beige 4 tiroirs, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 13 mars 1984.

RECTIFICATIF

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-054448-829. BUREAU D'ADMINISTRATION SERVITAXE INC., partie demanderesse, — VS — CLAUDE TESSIER ET AUTRES, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 27 mars 1984 à 10:00 heures au 6145, 38e Avenue #3, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CLAUDE TESSIER ET ALS, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Oldsmobile Cutlass 1979 de couleur brune avec toit de vinyle beige, plaque 932M818. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 12 mars 1984

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné que LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi amendant sa charte en lui accordant des pouvoirs spéciaux sur les matières suivantes:

1 — pour autoriser le conseil à accorder, par règlement, un droit exclusif à des groupes ou personnes de stationner leurs véhicules sur certaines rues;
2 — pour réglementer ou prohiber le stationnement de véhicules sur tout terrain ou dans tout bâtiment, après entente avec le propriétaire;
3 — pour obliger tout propriétaire de bicyclette à obtenir de la municipalité un permis permanent n'excédant pas 5 $, pour prescrire l'obligation de tenir ce permis attaché au véhicule et pour permettre à la municipalité de conclure une entente avec un tiers pour la délivrance du permis;
4 — pour réglementer et autoriser ou prohiber la vente d'articles autrès que des aliments à l'extérieur d'un bâtiment permanent;
5 — pour obliger toute personne qui souille le domaine public à effectuer le nettoyage à ses frais;
6 — pour autoriser le greffier de la cour municipale, en l'absence du juge, à procéder à l'ajournement des causes et autoriser que les signatures du greffier ou de l'assistant-greffier de la cour soient gravées, lithographiées ou imprimées;
7 — pour autoriser le conseil à décréter la destruction des dossiers terminés depuis plus de cinq (5) ans relativement à des infractions aux lois du Québec, aux règlements municipaux ou autre législation;
8 — pour décréter que malgré toute loi à ce contraire toutes les amendes réclamées et recouvrées par la Cour municipale appartiennent à la ville;
9 — pour autoriser le conseil à créer un fonds de réserve d'auto-assurance n'excédant pas 500 000 $ et pour préciser les modalités de l'administration de ce fonds;
10 — pour décréter que les règlements adoptés par le conseil de la ville avant le 1er janvier 1982, qui devaient être publiés conformément à la loi et qui ne l'ont pas été, sont réputés être en vigueur et avoir force de loi depuis la date de leur adoption ou approbation, et que les règlements adoptés par le conseil avant le 1er janvier 1982 qui n'ont pas reçu les signatures du maire et du greffier, conformément à la loi, entrent en vigueur depuis la date de leur publication;
11 — pour abroger les articles 1 et 4 à 15 inclusivement de même que le deuxième paragraphe de l'article 3 du chapitre 157 des lois de 1960.

et pour toute autre fin.
Montréal, ce 15 mars 1984
VIAU, HÉBERT, DENAULT
Procureurs de la Ville de
Saint-Bruno-de-Montarville.

PRENEZ AVIS que WAIKAN LTÉE, SOFTWARE ANALYST, domicilié au 7709 rue Juliette, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de ROGER WAIKAN LEE.
LaSalle, le 23 mars, 1984
LE REQUÉRANT
WAIKAN LEE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 février, 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LA CIE NATIONALE DE VÊTEMENTS SPORTIFS LTÉE / NATIONAL SPORTSWEAR LTD a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le neuvième jour de mars 1984, sous le numéro 3451731.
Ce treizième jour de mars, 1984
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE

NO: 705-05-000171-846
LA BANQUE TORONTO-DOMINION
Créancière
-vs-
YVON MONTPETIT,
Débiteur

Le débiteur, est par la présente avisé que l'avis de soixante jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Joliette à son intention, vu qu'il est d'adresse inconnue. Ledit avis de soixante jours concerne un emplacement...

DÉSIGNATION

Un emplacement sis à Lavaltrie (Paroisse), Comté de Berthier, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent quatre (104 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de St-Antoine de Lavaltrie, division d'enregistrement de Berthier, étant tout le terrain compris entre les bornes suivantes, savoir: — en front, soit vers le nord-ouest borné par la route 138, en arrière, soit vers le sud-est borné par le fleuve St-Laurent; d'un côté, soit vers le nord-est borné par le lot P-103; de l'autre côté, soit vers le sud-ouest borné par le lot P-105; tous du cadastre susdit.
Avec la maison y érigée, laquelle porte le numéro civique 250 rue Notre-Dame, Lavaltrie (Paroisse), Comté de Berthier.
Avec circonstances et dépendances.
Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve, mais principalement sujet aux servitudes d'utilité publiques qui existent ou pourraient exister sur ledit immeuble.
Selon cet avis si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours à compter de la présente insertion la créancière deviendra propriétaire de l'immeuble décrit ci-haut.
Montréal, ce 23 mars, 1984
P.P. Beaulieu,
Protonotaire-adjoint
Me Lucien Lachapelle
5971 rue St-Hubert
Montréal

EDGEHILL HOLDINGS INC.
GESTION EDGEHILL INC.

Avis est, par les présentes donné que la compagnie "Edgehill Holdings Inc. — Gestion Edgehill Inc." demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.
Montréal, le 22 mars 1984.
Les procureurs de la compagie
BERNSTEIN & SCHNITZER

PRENEZ-AVIS que 130508 Canada Inc. s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de se faire transférer tous les droits et privilèges rattachés aux certificats de permis M-601493-013-014-017-018 détenus par 115379 Canada Inc., pour opérer dorénavant au 915 rue Notre-Dame, à Lanoraie, P.Q.
Toute personne intéressée peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la C.T.Q. dans les cinq (5) jours suivant la dernière publication.
PARENTEAU BOUCHER & ASS.
1ère publication: lundi
le 26 mars 1984
2ème publication: mardi
le 27 mars 1984.

Prenez avis que M. Conrad Larrivée, 375 rue Notre-Dame est, Trois-Pistoles, Cté Rivière du Loup, G0L 4K0, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin de transférer son permis de camionnage en vrac Q-502799-003 qu'il détient pour la région 03, en faveur de M. Raynald April, 573 rue Jean Rioux, Trois-Pistoles, Cté Rivière du Loup, G0L 4K0. Les requérants demandent l'application de l'article 85 du R.P.R.I.
Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande dans les 5 jours suivant la date de la deuxième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boul. Charest est, Québec.
Première parution: 26 mars 1984
Deuxième parution: 27 mars 1984

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

GILLES BASTIEN,
requérant

PRENEZ AVIS que, GILLES BASTIEN, entrepreneur de services sanitaires, domicilié à Chandler, comté de Gaspé, détenteur du permis de transport de déchets numéro Q-710805-001, pour la Région 01, s'adressera à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer ledit permis à CENTRE DE RÉCUPÉRATION DE REBUTS DE CHANDLER INC.
De plus, PRENEZ AVIS que le requérant demande l'application de l'article 85 des règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec.
Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans les cinq (5) jours de la date de la deuxième publciation de cet avis dans le Devoir.
Première publication: 27 mars 1984
Deuxième publication: 28 mars 1984
RAYMOND ARSENAULT
procureur du requérant

DANGIL INVESTMENT CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie "Dangil Investment Corporation" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.
Montréal, le 22 mars 1984.
Les procureurs de la compagnie
BERNSTEIN & SCHNITZER

Prenez avis que TRANSPORT HETU INC. du 1935 rue Raymond à Chomedey s'adresse à la C.T.Q. afin d'obtenir le permis suivant: Transport restreint, longue distance, route restreinte. De Montréal à St-Jérôme et retour pour le transport de sacs et rouleaux de plastique pour le compte de Les Emballages IntroFlex Inc. St-Jérôme.
Tout intéressé peut s'opposer dans les cinq jours de la deuxième publication.
première publication: lundi, 26 mars 1984
deuxième publication: mardi, 27 mars 1984

Avis est donné que M. Lorenzo Robert, 142 rang St-Ours, St-Césaire, J01 1T0; détenteur du permis M-503112-001-00 région 6; s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transferer son permis en faveur de Le Domaine de Rouville Inc., 1675 rue Rouville, St-Jean-Baptiste de Rouville, J0L 2B0, région 6; conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout personne intéressée peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
Première parution: lundi
26 mars 1984.
Seconde parution: mardi
27 mars 1984.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-127630-832
NICOLE CLOUTIER, 7055, rue Vannes, App. 105, St-Léonard,
Requérante
-vs-
JÉRÔME LÉPINE, adresse inconnue,
Intimé

AVIS À L'INTIME

AVIS est donné à JÉRÔME LÉPINE qu'un jugement conditionnel de divorce a été prononcé entre la requérante Nicole Cloutier et lui-même, le 13 février 1984 par l'Honorable Juge Jean Marquis et que ledit jugement deviendra irrévocable dans les 90 jours de la date du jugement ou dans les 30 jours au présent avis à moins d'une contestation dudit jugement de la part de l'intimé.
Une copie du jugement conditionnel de divorce a été laissée aux greffes de la Cour Supérieure de Montréal à l'intention de l'intimé.
ME PIERRE TREMBLAY
7042, boul. Pie IX,
Montréal, H2A 2G4
Tél: 725-2411

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-003220-843
FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE,
Requérante
-vs-
ROBERT LIMOGES et DAME JEANNE CHABOT-LIMOGES, tous deux autrefois du 5145 Dalhousie, à Pierrefonds, District de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
Intimés
-et-
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT,
-et-
Me ANDRÉ LAFRENIÈRE,
-et-
LE RÉGISTRATEUR de la division d'entregistrement de Montréal,
Mis-en-cause

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ auxdits intimés, ROBERT LIMOGES et DAME JEANNE CHABOT-LIMOGES, qu'une requête pour jugement déclaratoire sera présentée devant cette Honorable Cour, Salle 2.16, le 10 aril, 1984, à 9:30 heures de l'avant-midi, concernant un immeuble désigné comme étant le lot 101-20 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Geneviève, (adresse civique: 5145 rue Dalhousie, Pierrefonds, Qué.).
Copies de ladite requête ont été laissée au Greffe de cette Cour à votre intention.
Montréal, le 21 mars, 1984.
(S) Ronald Chassé,
Protonotaire-Adjoint
Mes Jarry Greene & Parkin,
345 Avenue Victoria, Suite 4 10,
Montréal, Qué. H3Z 2N2
Procureurs de la Requérante

Avis est donné que Mario Cyr, 150 Désormeaux # 3 St-Jérôme, dist. Terrebonne, détenteur du permis M-509 06500 région 6 pour le transport en vrac s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: Pierre Séguin Transport Inc., 5855 Auclair, Brossard, P.Q. région 6 conformément aux dispositions de l'article 30 des règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution 27 mars 1984
2ème parution 28 mars 1984

Avis est donné que: Pierre Séguin 2715 terrasse Alfred Brossard détenteur des permis M-510-011-001-00 et 510-011-002-00 région 6 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autoristion de transférer son permis en faveur de: Pierre Séguin Transport Inc., 5855 Auclair, Brossard, région 6 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 27 mars 84
2ième parution: 28 mars 84

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-001275-842
DANS L'AFFAIRE DE:
MARIE NATHALIE BARIL,
Mineure
-et-
ANTOINETTE THIBAULT,
Requérante

AVIS

PRENEZ AVIS qu'une copie conforme d'une requête pour changement de nom (Art. 56.3 et 56.4 du C.C.) a été déposée à l'intention de Monsieur FERAND BARIL au Greffe de cette Honorable Cour, 1 est, rue Notre-Dame, dans les cité et district de Montréal, et que ledit FERNAND BARIL a une délai de trente (30) jours suivant cette publication pour comparaître, à défaut de quoi jugement ser prononcé.
Montréal, ce 22 mars 1984.
Procureurs de la requérante

AVIS

PRENEZ AVIS QUE le requérant, LEON MONTREUIL, détenteur du permis M-504420-001 pour la région 08, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin que cette dernière approuve le transfert en faveur de TRANSPORT OVILA LABRECQUE INC., de tous les droits, titres, intérêts et privilèges détenus dans ledit permis, et qu'à cette occasion elle maintienne en vigueur.
Elle invoque au surplus l'article 85 des règles de pratique afin que la décision devienne en exécutoire immédiatement.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal (Québec), H2L 1K2.
1ère parution: Le 27 mars 1984.
2ème parution: Le 28 mars 1984.
PAQUETTE PERREAULT RIVET TRUDEAU & ASS.
Par: Me Céline Trudeau
200 ouest, rue St-Jacques, suite 900
Montréal (Québec)
H2Y 1M1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces

NO: 500-12-132783-740
SYBIL LEMYRE,
Requérante
-c-
RICARDO PALERO,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé RICARDO PALERO est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procèdera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagnée de toute ordonnance acceuillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 20 mars 1984.
Dominique Dibernardo, P.A.
WEIGEL, DUONG & KLIGER
5126 avenue du Parc
Montréal, Qué.
H2V 4G5

Avis est donné que: Normand Hébert, 802, Principale, St-Blaise, Qué. demande à la CTQ de transférer son permis M507289-01 région 06, à: Robert Lasonde, 365 Chemin Grand Pré, l'Acadie, Qué. conformément à l'article 30 des règles de pratique et se prévaloir de l'article 85.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions: les 27 et 28 mars 1984
S.P.T.Q. LTÉE

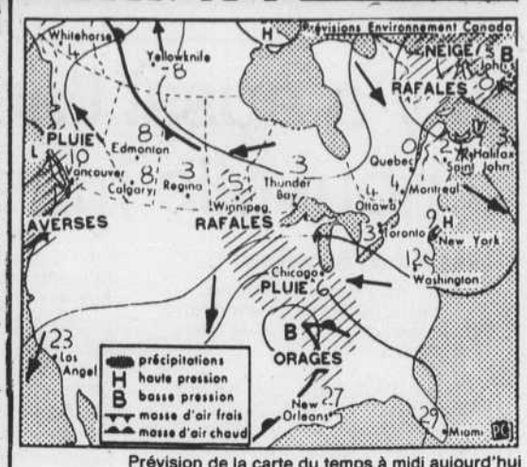
AVIS DE DEMANDE
DE CHANGEMENT DE NOM

Il est donné avis que MARIE JOANNE SYLVIE ALLARS à l'intention de transmettre au Ministre de la Justice une requête afin de changer son nom en celui de MARIE JOANNE SYLVIE LECHAT. Ladite requérante demeure présentement au 1806 de la rue Marie-Anne, appartement 1 à Montréal, district de Montréal.
MONTRÉAL, ce 21 mars 1984.
CHOUINARD, DOUCET, CÔTÉ,
Procureurs de la requérante
Chouinard, Doucet, Côté,
Avocats
4116, rue St-Hubert
Montréal, Québec
H2J 2W7
598-8306

Prenez avis que JOSEPH RAYMOND 1859 Rue de la Colline, Kénogami, Cté Chicoutimi, (Qué.) titulaire du permis de camionnage en vrac numéro Q-504490 pour la région 02 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de DANIEL LABERGE, 4990 Bl. du Royaume, Jonquière, Cté Jonquière, (Qué.)
Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest Est, Québec G1K 7W5
BEAUDET PIUZE, Avocats
2030 Père Lelièbre,
suite 374,
Duberger, Qué.
G1P 2X1

Prenez avis que Thetford Transport Ltée, détentrice du permis Q-300168, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le permis spécial suivant: Permis de transport par contrat pour le manufacturier La Métallurgie Frontenac Ltée, sise à 500 N. Boul. Smith, Thetford-Mines, P.Q. La présente demande est faite en conformité avec l'article 47.1 de l'Ordonnance générale sur le Camionnage.
La requérante désigne comme Terminus: Thetford-Mines.
Durée: 364 jours.
Toute personne intéressée peut intervenir ou s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication, en s'adressant à la C.T.Q.
Parenteau, Boucher & Associés,
Procureurs.
1ère publication: lundi,
le 26 mars 1984.
2ème publication: mardi,
le 27 mars 1984.

LA MÉTÉO



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: une faible perturbation en provenance du nord du Québec se déplaçait lentement vers le sud-est et apportera des conditions variables sur la plupart des régions avec quelques flocons de neige par endroits. Les régions du sud-ouest de la province seront cependant épargnées et connaitront une belle journée. Le beau temps se poursuivra mercredi sur le sud-ouest tandis que les conditions s'amélioreront sur les autres régions. Les températures demeureront près ou légèrement sous les normales saisonnières dans toutes les régions.

MONTRÉAL

Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 4. Mercredi: beau.
LEVER DU SOLEIL: 5 h 44
COUCHER: 18 h 14

QUÉBEC

Région d'Abitibi-Témiscamingue: passages nuageux. Max.: 0. Aperçu pour mercredi: ensoleillé.
Réservoirs Cabonga et Gouin, Lac-St-Jean: ciel variable avec quelques flocons de neige. Max.: 0. Mercredi: ensoleillé.
Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides, Trois-Rivières et Drummondville: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: près de 0. Mercredi: ensoleillé.
Québec, Beauce: ciel variable et quelques flocons de neige. Max.: près de 0. Probabilité de précipitations: 20 %. Mercredi: passages nuageux.
Estrie: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: près de 2. Mercredi: beau.
Saguenay, Mauricie, Réserve des Laurentides: ciel variable et quelques flocons de neige. Max.: −2. Précipitations: 20 %. Mercredi: beau.
Rivière-du-Loup et La Malbaie, Rimouski-Matapédia: ciel variable avec quelques flocons de neige et vents modérés. Max.: −2. Précipitations: 30 %. Mercredi: passages nuageux.
Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé-Parc Forillon: ciel variable et quelques flocons de neige. Vents modérés par moments. Max.: −2. Précipitations: 30 %. Mercredi: passages nuageux.
Baie-Comeau, Sept-Iles: ciel variable et quelques flocons de neige. Vents modérés par moments. Max.: près de −4. Précipitations: 30 %. Mercredi: passages nuageux.
Basse côte nord-Anticosti, secteur de Natashquan et à l'ouest: nuageux avec éclaircies et possibilité de neige. Vents modérés par moments. Max.: −3. Précipitations: 30 %. Mercredi: passages nuageux.
Secteur à l'est de Natashquan: nuageux avec éclaircies et quelques flocons de neige. Vents modérés par moments. Max.: −3. Précipitations: 60 %. Mercredi: ciel variable.

Décès

LESAGE, Mme Henri.—À Val-Morin, le 24 mars 1984, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Henri Lesage, née Rose Pilon. Elle laisse dans le deuil ses enfants Jacques (époux de Monique Courville), Marielle, Maurice (O.M.I.), Lise,(époux de Morton Haberman), ses quatre petites-filles Sylvie, Isabelle, Geneviève et Chantal, ses beaux-frères et belles-soeurs, ainsi que plusieurs neveux et nièces.
La dépouille est exposée à la Résidence funéraire J.H. Vanier et fils Inc., 41, rue Ste-Agathe, à Ste-Agathe-des-Monts. Les funérailles auront lieu mardi, le 27 mars à 13h15 à l'Église paroissiale de Val-Morin. L'inhumation aura lieu au cimetière de Ste-Thérèse.
Le salon est fermé de 17 heures à 19 heures.

CONDOLÉANCES

L'Association Canadienne d'Éducation de Langue Française déplore le décès de M. Raymond Beauchemin, secrétaire général et trésorier de l'association depuis 1972. L'association offre à son épouse, à ses fils et à sa famille ses plus vives condoléances.

Ghislaine Roquet,
Présidente générale.

APPEL D'OFFRES

P55-84 Contrat d'entretien pour 417 radios mobiles.

Toute soumission doit, pour être validement reçue, se trouver physiquement, sous pli cacheté, entre les mains du Secrétaire, au 2 Complexe Desjardins, 21e étage, Montréal, avant 12:00 heures le 10 avril 1984, pour y être ouverte à 12:00 heures, le même jour.

On obtiendra sans frais le dossier de soumission à la Section Approvisionnement du Service de Police, 30 Avenue Manseau, Outremont.. (Tél.: 934-2403).

Les soumissions pour être valables, devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé en dollars canadiens équivalent à 5% du montant de la soumission.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

Le Secrétaire,
Gérard Duhamel
Montréal, Québec
Le 27 mars 1984.

APPEL D'OFFRES

P54-84 Achat de pièces « R.C.A. » pour la réparation de radios portatives.

Toute soumission doit, pour être validement reçue, se trouver physiquement, sous pli cacheté, entre les mains du Secrétaire, au 2 Complexe Desjardins, 21e étage, Montréal, avant 12:00 heures le 17 avril 1984, pour y être ouverte à 12:00 heures, le même jour.

On obtiendra sans frais le dossier de soumission à la Section Approvisionnement du Service de Police, 30 avenue Manseau, Outremont. (tél.: 934-2403).

Les soumissions pour être valables, devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé équivalent à 5% du montant de la soumission.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

Le Secrétaire,
Gérard Duhamel
Montréal, Québec
Le 27 mars 1984

VILLE DE MONTRÉAL-NORD

APPEL D'OFFRES
PAVAGES ET TROTTOIRS

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant inscription: "SOUMISSION — PAVAGES ET TROTTOIRS — CONTRAT NO 361", adressées à la soussignée, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Nord seront reçues jusqu'à dix-sept heures (17 h 30), MARDI LE 10 AVRIL 1984 pour les travaux suivants:

CONTRAT NO 361: Réfection du pavage et reconstruction de sections de trottoirs sur le boulevard GOUIN, entre le boulev

Au lendemain des victoires des frères Hilton

La boxe montréalaise voit grand

par Bernard Cyr

(PC) — Il semble que la boxe montréalaise soit destinée à faire, très bientôt, son entrée sur la scène internationale. Hier au Centre Paul-Sauvé, au lendemain du gala de boxe présenté au Forum de Montréal, la salle de conférence de presse ne reflètait pas encore ce que la boxe locale s'apprête à vivre, mais les gens sur place donnaient un certain prestige à la petite réunion précédant la remise des bourses.

Hier, Mark Madel, champion super-léger de l'International Boxing Federation, était sur place accompagné de son gérant Eddie Allan et de son entraîneur Jimmy Collata. Madel, dit-on, pourrait livrer son prochain combat à Montréal.

Il y avait aussi MM. Marty Cohen et Ignacio Amador, du Conseil mondial de la boxe, qui avaient assisté au combat de la veille. M. Cohen, qui est âgé de 86 ans, a situé dans son contexte le titre (celui de la conférence continentale des Amériques) remporté par Alex Hilton dimanche soir, face à Deano Clavet.

« Lorsqu'un jeune homme devient champion de la conférence continentale des Amériques, il devient champion de presque la moitié du monde », a précisé M. Cohen.

«Alex Hilton possède maintenant un titre de la WBC, ce qui le classera peut-être au 15e rang chez les aspirants poids moyen. Pour lui, c'est le meilleur moyen de se faire connaître parce que le problème des boxeurs canadiens est qu'ils sont inconnus des Américains ».

Ce remue-ménage au sein de la boxe locale est évidemment causé par l'arrivée aux plus hauts sommets nationaux des frères Alex et Dave Hilton, champions moyen et mi-moyen du Canada.

Il est aussi possible que malgré sa défaite aux mains de Dave Hilton, Mario Cusson soit obligé lui aussi de se tourner vers la scène internationale, s'il décide, par exemple, de faire carrière chez les super-légers.

« Je ne sais pas encore ce que je ferai, a dit Cusson, mais je serais peut-être plus à l'aise chez les 140 livres (super-légers) ».

Quant aux frères Hilton, ils ont indiqué qu'ils se fieraient au bon jugement de leur père.

« La chose la plus importante pour moi est de penser en fonction d'une carrière internationale, mais je dois d'abord en parler avec mon père, Georges (Cherry, du club de boxe des champions), M. Shoofey (son agent d'affaires) et M. Spitzer (le promoteur) », a déclaré Dave Hilton. Son frère Alex a sensiblement tenu les mêmes propos.

Dans un premier temps, Dave Hilton fils pourrait se voir offrir le titre vacant des mi-moyens de la conférence continentale, comme l'a expliqué M. Cohen: « Le tenant de cette catégorie, un dénommé Danny Ferris, a refusé de mettre son titre en jeu contre Dave Hilton dans un délai de six mois, comme le prévoient les règlements de la CMB. Le titre est maintenant vacant. Nous avons reçu hier un télégramme de Ferris qui se dit maintenant prêt à affronter Dave Hilton ».

Pourrait-il y avoir un combat Hilton-Ferris? « La logique le dicte, mais ça, c'est l'affaire des promoteurs », a dit M. Cohen en se tournant vers Henri Spitzer.

Quant à Alex Hilton, M. Cohen a indiqué qu'il devrait défendre son nouveau titre dans les six prochains mois et que l'aspirant numéro 1 à sa ceinture était Juan Roldan.

Par ailleurs, maintenant qu'il possède deux titres, Alex Hilton risque d'être fort occupé. « J'ai l'intention de les garder tous les deux, a dit le boxeur de 19 ans, à moins que Matthew (son jeune frère) continue à travailler aussi fort ».

ÉCHOS — Denis Sigouin, vainqueur de Ghyslain Deroy dimanche, a rappelé hier à Dave Hilton fils que son père lui avait promis un combat de championnat. « Je suis d'accord pour t'affronter, a répliqué Hilton. Nous devons arrêter de parler et prouver qui est le meilleur ».

Gaétan Hart et son gérant Andy Nadon ont souligné hier qu'en allongeant son bras gauche devant la figure de Hart, dimanche soir, Remo DiCarlo agissait illégalement. « En anglais, on appele cela du « measuring », a noté Nadon.

Les huées du public ont incité Cusson à changer de tactique

(PC) — La stratégie élaborée par l'entraîneur Chuck Talhami et son protégé Mario Cusson ne prévoyait pas que le boxeur s'attaque aussi rapidement à Dave Hilton.

Mais Cusson, qui a été dépossédé de son titre en seulement 29 secondes, dit avoir changé de tactique lorsque certains spectateurs l'ont accueilli avec des huées.

« Je ne devais pas commencer aussi rapidement, mais il y a beaucoup de facteurs qui m'ont forcés à changer de stratégie, comme l'accueil de la foule », a expliqué Cusson.

Ça ressemble étrangement à ce qui c'était produit lors de l'affrontement Leonard-Duran, au Stade olympique, en 1980. En constatant que le public favorisait Duran, Leonard avait voulu montrer qu'il était non seulement capable d'éviter les coups de Duran, mais aussi de les encaisser. Ce qui avait causé sa perte.

« J'ai oublié ce que je devais faire. Je voulais peut-être prouver que je pouvais moi aussi cogner, a souligné Cusson. J'aurais du commencer moins fort. C'est la première fois que je me faisais accueillir avec autant de huées. Je ne peux pas m'expliquer l'attitude des gens.

« J'ai commencé avec deux jabs et j'ai tout de suite constaté que mon jab ne sortait pas comme d'habitude, a poursuivi Cusson dans l'explication de sa défaite. J'ai donc décidé de me battre à l'intérieur en me disant que je prendrais une minute ou une minute et demie pour me réchauffer ».

Dave Hilton fils qui, la veille, s'était dit étonné de la stratégie de Cusson, a quant à lui fait l'éloge de son opposant hier.

« Je tiens à dire que Mario Cusson sera un excellent boxeur chez les légers ou les super-légers. En ce qui me concerne, Mario Cusson n'a rien perdu, puisqu'il me concédait de sept à huit livres », a dit le nouveau champion canadien des mi-moyens.

chronique sportive

Le Canadien reste populaire malgré tout

par Richard Milo

Le Canadien a attiré 621,563 personnes la saison dernière. Il devrait enregistrer cette saison une augmentation d'affluence d'environ 3.5 pour cent ...malgré l'insatisfaction générale qu'a suscitée le travail de Bob Berry au cours des cinq premiers mois de la campagne 1983-84.

Et contrairement à ce que l'on pense, ce sont les matchs marginaux, notamment les rencontres de quatre points (!) opposant le Canadien aux Whalers de Hartford qui auront permis au Tricolore d'enregistrer une hausse du volume d'assistance.

Les matchs Canadien-Whalers ont attiré une moyenne de 15,000 personnes en 1982-83. Ils auront attiré une moyenne de 500 personnes de plus cette année. Et le Canadien a déjà enregistré trois salles combles en mars, contre Edmonton, Boston et ...Toronto, le 17, comme quoi les liens qui unissent l'équipe à ses partisans demeurent solides, même en période de reconstruction. L'assistance globale devrait atteindre 650,000 personnes à la suite du dernier match de la saison contre les Nordiques, jeudi soir.

« Ce fut une saison difficile. L'équipe a connu des hauts et des bas », reconnait François-Xavier Seigneur, le directeur du marketing du Canadien.

« Mais l'arrivée de Savard (à la direction générale), puis celle de Lemaire (derrière le banc) le 25 février, ont donné des résultats positifs. Notre image est au moins aussi bonne, sinon un peu meilleure que l'an dernier », soutient-il.

Le Canadien est-il plus populaire que les Nordiques?

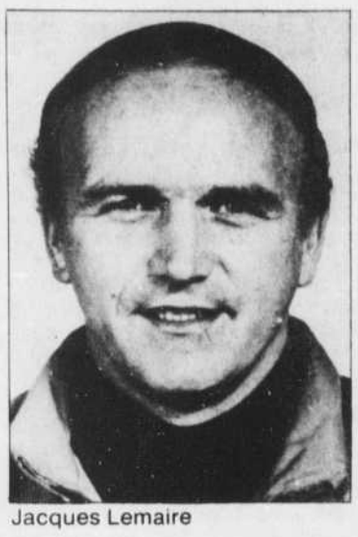
Seigneur laisse parler les chiffres des assistances et il se réfère aux données du sondage que la direction de l'équipe a commandée à la maison Cogem « pour établir le tableau de la situation », l'hiver dernier.

L'attachement des amateurs au Canadien était tel que deux Québécois sur trois s'affichaient aux couleurs du Bleu-Blanc-Rouge dans six des sept grandes agglomérations du Québec à l'exception, bien sûr, de Québec (70 pour cent aux Nordiques, 19 pour cent au Canadien) où les résultats sont inversément proportionnels à ceux obtenus à Montréal (70 pour cent au Canadien, 8 pour cent aux Nordiques).

Réalisé du 21 février au 8 avril 1983, le sondage de Cogem donnait d'ailleurs un net avantage de 56 à 23 pour cent au Canadien dans sa guerre contre les Nordiques. Et aussi étonnant que cela puisse paraître, « surtout que les Nordiques véhiculaient une perception plus jeune et plus aggressive », le groupe des 18 à 24 ans donnait sa préférence au Canadien dans une proportion de 59-19 pour cent.

Le Canadien s'attendait à ce que les 45 ans et plus se rangent de son côté. Et le sondage a confirmé ses espoirs, par 70 à 15 pour cent. Le grand déchirement québécois se vit donc au niveau des 25-44 ans, dans une proportion de 50-25 pour cent ...tel que le révélait déjà la teneur des lignes ouvertes.

« Ailleurs, on organise des *focus group* pour évaluer la perception d'un produit. Au hockey, il suffit d'écouter les lignes ouvertes », devait préciser Seigneur, hier.



Jacques Lemaire

Qu'à cela ne tienne, le sport professionnel n'intéresse que 57 pour cent de la population et le hockey professionnel que 49 pour cent de la population. Compte tenu de la marge d'erreur de 5 pour cent, ces pourcentages obtenus l'hiver dernier confirment les résultats du sondage que Sorecom a effectué du 14 au 28 février et que *Le Soleil* a publié, hier.

Selon ce sondage, 56 pour cent des Québécois disent s'intéresser peu (22 pour cent) ou pas du tout (34 pour cent) au hockey. Des 45 pour cent qui disent aimer le hockey, 57 pour cent sont des hommes, 33 pour cent des femmes. Et le pourcentage d'anglophones s'intéressant au hockey se situe à 55 contre 43 pour les francophones.

De plus, 60 pour cent des professionnels s'intéressent peu ou pas du tout au hockey. Les fanatiques du hockey se retrouvent surtout parmi les hommes (29 pour cent) plutôt que chez les femmes (12 pour cent).

■

Encore Penney

UNIONDALE (PC) — Steve Penney protégera le filet du Canadien pour un deuxième match consécutif contre les puissants Islanders, ce soir à Uniondale. À une semaine des séries éliminatoires, la décision de Jacques Lemaire est fort significative et l'entraîneur du Canadien n'a même pas cherché à cacher que Penney pourrait être son homme pour affronter les Sabres de Buffalo (ou les Bruins de Boston) en première ronde.

Lemaire avait d'abord parlé d'utiliser Rick Wamsley face aux Islanders, mais deux facteurs ont changé ses plans.

D'abord, Wamsley a dû rentrer à Montréal, victime d'une infection au rectum. Mais plus important encore, Penney a impressionné son entraîneur dans la défaite de 3-2 subie à New York.

Pat LaFontaine, le dernier joyau des Islanders de NY

par Guy Robillard

UNIONDALE (PC) — L'arrivée de Pat LaFontaine a bouleversé la vie quotidienne des Islanders. Non seulement l'ancien du Junior de Verdun a-t-il réussi 11 buts en 12 matches depuis la fin des Jeux olympiques, mais son entraîneur, Alger Arbour, n'a pas cessé de jongler avec ses trios pour lui trouver les compagnons idéaux pour les séries éliminatoires. Cela n'est pas sans importuner certains de ses joueurs cependant.

Arbour a 27 joueurs sous sa gouverne, soit sept de trop par match, une autre source de mécontentement.

La situation chez les Islanders ressemble à celle qui prévalait chez le Canadien de Scotty Bowman: des joueurs en surnombre qui forcent chacun à se surpasser, un entraîneur critique malgré ses succès et cette obligation de gagner tout le temps. Les Islanders sont en tête de la division la plus forte de la Ligue nationale, mais Arbour trouve le moyen de reprocher à ses hommes d'être irréguliers.

« Nous jouons un bon match, puis un mauvais, deux bonnes périodes, puis une horrible, dit-il. Il faut croire que mes hommes se ménagent quand ils devraient donner tout ce qu'ils ont à chaque partie ».

« C'est plus difficile de demeurer au sommet que d'y accéder », reconnait à son tour le pdg de l'équipe, Bill Torrey.

Les Islanders peuvent heureusement compter sur un nouveau joyau: Pat LaFontaine.

« Il a encore beaucoup à apprendre, soutient Arbour, mais je ne peux tout lui montrer en même temps, il deviendrait fou ».

Si le jeune Américain a certaines lacunes défensives à améliorer, son jeu offensif et son coup de patin ravissent son entraîneur.

« Je ne suis aucunement surpris de ses succès, je savais qu'il ferait l'affaire, affirme pour sa part Jacques Lemaire. Je n'ai pas vu tous les juniors l'an dernier, ajoute-t-il, mais lui, c'était mon meilleur ».

L'instructeur du Canadien avoue même que contrairement au sentiment qui semblait prévaloir au sein de la direction du Canadien à l'époque et nonobstant la petite taille de LaFontaine, il aurait préféré ce dernier à Sylvain Turgeon s'il avait eu le choix. Il les a vu jouer régulièrement tous les deux alors qu'il dirigeait les Chevaliers de Longueuil.

« C'est parce que je suis du genre à construire une équipe en commençant par les défenseurs, puis les joueurs de centre », dit-il.

De sorte qu'il recommandera l'acquisition d'un Mario Lemieux...si possible, un autre produit de la Ligue junior majeure du Québec qui pourrait devenir le rival de LaFontaine au sommet.

Le phénomène Hilton

Qu'importe que Dave Hilton n'ait fait durer le suspense que ...29 secondes. Que Mario Cusson soit tombé sans avoir donné un seul coup de poing. Qu'importe qu'il s'en trouve pour douter de l'honnêteté du combat.

La boxe locale se cherchait un héros. Meilleur que Robert Cléroux, le « boeuf » de Chomedey, encore mieux que Johnny Greco, le « slugger » de la belle époque. Elle a trouvé un véritable champion mi-moyen en Dave Hilton par un soir de grand happening, au surplus.

Il y avait 19,807 personnes au Forum, dimanche. Et un réseau américain s'était même déplacé pour *voir* le spectacle du promoteur Henri Spitzer.

Dave Hilton n'aurait pu trouver meilleur moment pour foudroyer son adversaire au début ...d'une brillante carrière internationale. En revanche, la boxe a de ces mystères que la raison ignore.

Cusson est reconnu comme un excellent technicien. C'est sa force. La raison de ses succès. Mais il boxait dans une catégorie supérieure, et il a choisi l'affrontement direct, une stratégie suicidaire aux yeux de la majorité des spécialistes, surtout qu'il concédait six livres à Hilton, 146.2 livres.

Tout compte fait, Cusson aura gagné de ne plus affronter Dave Hilton ...pour $ 120,000, cependant.

HOCKEY

Ligue Nationale

Dimanche
Rangers 3, Montréal 2
Québec 6, Hartford 6
Islanders 5, Buffalo 3
Philad'phie 4, New Jersey 1
Washington 4, Pittsburgh 3
Chicago 5, Toronto 4
Edmonton 3, Winnipeg 2
Calgary 4, Vancouver 4

Hier
St-Louis au Minnesota

Ce soir
Montréal à Islanders
Boston à Québec
Buffalo à Hartford
Edmonton à Calgary
Winnipeg à Los Angeles

Mercredi
New Jersey à Washington
Philadelphie à Pittsburgh
Toronto à Detroit
Minnesota à Chicago
Winnipeg à Vancouver

Les meneurs
(Partie d'hier non comprise)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	85	113	198
Coffey, Edm	38	84	122
Goulet, Qué	54	64	118
P. Stastny, Qué.	46	72	118
Bossy, Isl	48	67	115
Kurri, Edm	51	59	110
Trottier, Isl	39	69	108
Pederson, Bos	33	75	108
Federko, St. L	41	65	106
Anderson, Edm.	54	45	99
Messier, Edm	35	64	99
Middleton, Bos.	46	52	98
Hawerchuk, Wi.	35	63	98
Vaive, Tor	52	41	93
D. Savard, Chi	37	55	92
Kerr, Phi	53	38	91
Nicholls, LA	40	51	91
Propp, Phi	38	52	90
Perreault, Buf	31	59	90
Bourque, Bos	30	60	90
Sundstrom, Van	37	51	88
Bullard, Pit	50	37	87
Simmer, LA	41	46	87
Dionne, LA	36	51	87
Broten, Min	27	59	86
Tanti, Van	44	41	85
Johnson, Har	35	49	84

Ligue Majeure du Québec
(Quarts-de-finale 4 de 7)
Dimanche
Verdun 8, St-Jean 3
(Verdun mène 3-0)
Drum'ville 4, Shawinigan 2
(Drummondville mène 2-0)
Longueuil 4, Québec 2
(Longueuil mène 3-0)
Hier
Granby à Laval
(Laval mène 2-0)
Mercredi
Longueuil à Québec
Drum'ville à Shawinigan

Les meneurs
(Partie d'hier non comprise)

	b	a	pts
Lemieux, Ver	5	4	9
Lemieux, Lav	6	2	8
Carrier, Ver	1	7	8
Courteau, Lav	3	4	7
Rouleau, Lon	3	4	7
Cool, Ver	3	3	6
Filion, Ver	3	3	6
Hamilton, Ver	3	3	6
Muttart, Ver	2	4	6

Ligue Collégiale AAA
(Demi-finale 4 de 7)
Vendredi
St-Hyacinthe à Thetford
(St-Hyacinthe mène 2-1)
St-Jérôme à St-Georges
(La série est égale 2-2)

Les meneurs

	b	a	pts
Bobby Smith	29	43	72
Guy Lafleur	30	40	70
Mats Naslund	29	35	64
G. Carbonneau	24	30	54
Ryan Walter	20	29	49
Larry Robinson	9	34	43
John Chabot	17	24	41
Bob Gainey	17	22	39
Mario Tremblay	14	25	39
Pierre Mondou	15	22	37
Steve Shutt	14	23	37
Perry Turnbull	20	15	35
Chris Nilan	16	10	26
Craig Ludwig	6	16	22
Bill Root	4	13	17
Alfie Turcotte	7	7	14
Jean Hamel	1	12	13
Rick Nattress	0	12	12
Kent Carlson	3	8	11
Mark Hunter	6	3	9
Mike McPhee	4	0	4
Rick Wamsley	0	3	3
Rick Green	0	1	1
Chris Chelios	0	1	1

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
Sévigny	2,143	122	1	3.41
Wamsley	2,333	144	2	3.70
Holden	52	4	0	4.62
Penney	120	7	0	3.50

(Quatre buts dans un filet désert)

en bref...

■ *Olivier contre Kuhn*

OTTAWA (PC) — Le ministre du Sport amateur, M. Jacques Olivier a renvoyé la balle au commissaire du baseball Bowie Kuhn, qui menace de traîner le gouvernement devant les tribunaux au sujet de son projet de paris sportifs. « Je trouve cela très prématuré. Comment peut-il vouloir nous traîner devant les tribunaux pour un produit qu'il n'a encore jamais vu. Qu'il attende de voir et il s'apercevra qu'il n'y a pas matière à poursuites », a soutenu le ministre à sa sortie des Communes, hier. Lors d'une entrevue télévisée, ce week-end, M. Kuhn a soutenu qu'il irait devant les tribunaux contre la Corporation des paris sportifs pour violation du copyright et des marques déposées du baseball. Le calendrier du baseball est également protégé par un copyright, ce qui rend sa reproduction impossible sans la permission du bureau du commissaire. M. Kuhn a également indiqué qu'il était prêt à soulever la question constitutionnelle quant au droit du gouvernement fédéral de se lancer dans le domaine des loteries qu'il avait abandonné au profit des provinces en 1979.

■ *Tim Kerr à l'honneur*

(CP) — L'ailier droit Tim Kerr, des Flyers de Philadelphie, auteur de cinq buts et 11 passes en quatres parties, a été désigné le joueur de la semaine dans la Ligue nationale de hockey. Il a été préféré à ses coéquipiers Dave Poulin et Brian Propp, ainsi qu'à Ivan Boldirev des Red Wings de Detroit et Glenn Anderson des Oilers d'Edmonton. Kerr est devenu le premier joueur des Flyers à marquer 50 buts en une saison depuis Reggie Leach en 1979-80.

■ *Asile politique*

CAEN (AP) — Trois joueurs de l'équipe junior de hockey sur glace de Pologne, qui participaient aux championnats du monde du groupe B, à Caen, ont demandé l'asile politique à la France dans la nuit de dimanche à lundi, a confirmé, hier, le club caennais. Toutefois, on affirmait à la préfecture du Calvados ne pas être au courant d'une telle démarche.

■ *Edberg 17e mondial*

PARIS (AFP) — Le jeune Suédois Stefan Edberg (18 ans), qui vient de remporter le tournoi de Milan, affectué un bond impressionnant au classement de l'Association des joueurs professionnels (ATP), où il a progressé de la 35e à la 17e place. L'Américain John McEnroe conserve le premier rang devant le Tchécoslovaque Ivan Lendl. Le jeune Suédois occupe également le quatrième rang au classement du Grand Prix Volvo derrière McEnroe, l'Américain Jimmy Connors, et Lendl.

■ *Feu vert à Leonard*

BANGKOK, Thailande (AP) — L'Américain Sugar Ray Leonard va pouvoir reprendre la compétition: le World Boxing Council (WBC) lui en a donné l'autorisation après examen des certificats médicaux fournis par des ophtalmologistes réputés. C'est le journal thaïlandais Bangkok Post qui a rendu publique cette nouvelle dimanche. « Comme Leonard a produit des certificats prouvant qu'il est totalement guéri, la WBC ne peut pas s'opposer pas à son retour », a dit M. Jose Suleiman, président de la WBC, cité par le quotidien en langue anglaise de Bangkok. Leonard, ancien champion du monde des super mi-moyens et des welters, avait dû arrêter la boxe à cause d'un décollement de la rétine. Pour définir un politique concernant les boxeurs ayant souffert d'un décollement de la rétine, le WBC va d'ailleurs inviter une quinzaine d'ophtalmolgistes à sa convention qui aura lieu en octobre à Montréal. Ils feront part de leurs plus récentes découvertes dans ce domaine et diront s'il faut, ou non, autoriser ces boxeurs à reprendre la compétition.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE
Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BUFFALO	77	47	23	7	309	247	101
BOSTON	76	45	25	6	321	252	96
QUÉBEC	77	40	27	10	347	269	90
MONTRÉAL	**77**	**35**	**37**	**5**	**283**	**281**	**75**
HARTFORD	76	26	40	10	276	309	62

Section Lester Patrick

ISLANDERS NY	77	47	26	4	345	267	98
WASHINGTON	77	46	26	5	297	220	97
PHILADELPHIE	77	42	25	10	338	281	94
RANGERS NY	77	40	28	9	303	295	89
NEW JERSEY	77	17	53	7	226	335	41
PITTSBURGH	77	16	55	6	246	377	38

Division Clarence Campbell

Section James Norris

MINNESOTA	76	37	30	9	329	327	83
ST-LOUIS	77	32	38	7	285	304	71
DETROIT	77	30	40	7	289	313	67
CHICAGO	77	28	41	8	266	300	64
TORONTO	77	25	43	9	293	375	59

Section Connie Smythe

EDMONTON	78	55	18	5	433	309	115
CALGARY	76	33	29	14	294	293	80
VANCOUVER	78	31	39	8	298	324	70
WINNIPEG	76	29	37	10	331	363	68
LOS ANGELES	77	22	42	12	298	366	56

Bryn Smith connaît une manche difficile

WEST PALM BEACH, Floride (PC) — Les Red Sox de Boston ont martelé le lanceur Bryn Smith avec neuf coups sûrs et huit points mérités à la quatrième manche, pour remporter une victoire facile de 8-3 sur les Expos, hier après-midi. Mais si Smith a connu sa pire sortie du camp d'entraînement, accusant en tout 11 coups sûrs et deux buts sur balles, les releveurs Greg Harris, Jeff Reardon et Bob James ont continué de s'affirmer, même si ce dernier a légèrement manqué de contrôle.

Les Red Sox n'ont pas réussi un seul coup sûr à leurs dépends au cours des quatre dernières reprises.

Harris a commis seulement une passe gratuite en deux manches. Il a de plus retiré deux frappeurs sur des prises. Reardon a été parfait, incrivant un retrait sur des prises à la septième manche. Quant à James, il s'est bien sorti d'impasse à la huitième, même s'il a donné trois buts sur balles.

Terry Francona a encore une fois dominé l'attaque des Expos avec deux coups sûrs en quatre présences. Son double, réussi avec les buts remplis à la reprise initiale contre le gagnant Mike Brown, a produit deux points.

Assuré de commencer l'année au premier coussin, Francona semble plus à l'aise au bâton. Il a haussé sa moyenne à .283, ayant obtenu neuf coups sûrs en 14 présences au cours de ses quatre derniers matches.

Jim Wohlford a produit l'autre point des Expos, à la septième manche, grâce à un ballon-sacrifice qui a permis à Pete Rose de croiser le marbre.

Le joueur de deuxième but Bryan Little a également secoué la torpeur qui l'affectait depuis quelque temps, en connaissant une journée parfaite au bâton. Little a obtenu deux simples, dont un sur un amorti, en plus de réaliser un sacrifice. Il a aussi volé un but.

Les Expos jouaient sans les services d'Andre Dawson, de Gary Carter et de Tim Wallach.

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
286-1200

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272, Télex: 05-268656, Cable: MARION

Mais le fabricant mettra sur le marché un autre produit qui coûtera davantage

Les «Tums» sont moins chers que les suppléments de calcium

par Renée Rowan

Les suppléments de calcium vendus en pharmacie coûtent cher. Des consommateurs astucieux se sont rendu compte que les comprimés anti-acide pour l'estomac *Tums* contiennent du calcium et qu'ils coûtent bon marché: cinq cents pour 500 mg ou l'équivalent de deux comprimés et demi. Ils les utilisent donc pour des fins autres que celles prévues par le fabricant.

La compagnie Louis Howe, de Windsor (Ontario), une filiale de Revlon, fabricant de *Tums*, a découvert le pot aux roses. Elle mettra en vente, d'ici la fin de l'année ou au début de 1985, un supplément de calcium qui sera vendu sous le nom de *Calcimax* et qui coûtera vraisemblablement plus cher. Il nous a été impossible d'obtenir plus de précision sur le prix. Interrogé au téléphone à ce propos, un employé de Louis Howe s'est contenté de dire: «Oui, je crois bien que ça coûtera plus cher», sans se compromettre plus.

Calcimax est en vente aux États-Unis depuis un an déjà. Il sera disponible ici sous deux formats: en comprimés de 325 mg ou 650 mg, alors qu'un comprimé de *Tums* renferme 200 mg de calcium élémentaire.

C'est à l'occasion d'un cours qu'elle donne au service de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, sous le titre de «Vivre la ménopause dans une optique de croissance», que Mme Louise Lambert-Lagacé, diététiste-conseil, a été amenée à explorer plus à fond toute cette question du calcium et a pu constater que l'anti-acide *Tums* constitue, à l'heure actuelle, la source la moins chère de calcium disponible en pharmacie.

Elle s'est associée dans cette recherche le Dr Diane Corbeil, du CLSC du Marigot, qui participe également à ce cours, et le Dr Pierre Biron, pharmacologue à l'Université de Montréal et professeur à la faculté de Médecine.

Le Dr Biron n'hésite pas à affirmer que l'anti-acide *Tums* constitue une bonne source de calcium comme palliatif et pour compléter une consommation inadéquate d'aliments riches en calcium.

En Amérique du Nord, une femme sur quatre souffre d'ostéoporose suite à une ménopause normale et une femme sur deux en souffre suite à une ménopause chirurgicale et sans hormonothérapie. L'alimentation de la femme manque souvent de calcium, a rappelé, hier, en conférence de presse, Mme Lambert-Lagacé. Cette lacune, a-t-elle précisé, peut contribuer au développement de l'ostéoporose et ce problème s'aggrave à la ménopause.

Entre 20 et 39 ans, la Québécoise consomme environ 600 mg de calcium par jour alors que les apports recommandés se situent à 700 mg par jour. Entre 40 et 64 ans, elle ne consomme plus que que 550 mg par jour, ce qui représente moins de 50 % de ses besoins, selon des études récentes faites auprès de femmes à la ménaupose. «D'où l'importance, pour toutes celles qui veulent prévenir l'ostéoporose, de se bâtir un bon capital osseux», affirme la diététiste.

Parmi les moyens à la portée de toutes les femmes désireuses de prévenir, voire ralentir, le processus de cette maladie silencieuse, mentionnons, entre autres, la consommation d'aliments riches en calcium afin d'atteindre 1,500 mg par jour sans hormonothérapie ou 1,100 mg par jour avec hormonothérapie; une activité physique régulière comportant un minimum de trois heures de marche par semaine, ou un exercice équivalent.

Une femme peut atteindre 1,500 mg de calcium en consommant chaque jour 1,250 ml (cinq verres) de lait, ou deux litres de crème glacée, ou 420 ml (une tasse et trois quarts) de poudre de lait, ou un kg (45 onces) de saumon en conserve, ou d'autres aliments riches en calcium.

Pour diminuer la quantité de gras, le lait peut être écrémé ou utilisé dans la préparation des aliments, mais ce n'est pas chacune qui en aime le goût et, en plus, le lait coûte cher. Ce qui revient à dire que toutes les femmes ne sont pas prêtes à consommer tout le calcium nécessaire sous forme d'aliments.

Comme palliatif et pour compléter une consommation inadéquate d'aliments riches en calcium, on trouve sur le marché une gamme impressionnante de suppléments de calcium, note Mme Louise Lambert-Lagacé. Parmi ces composés, le carbonate de calcium libère 4 % de calcium élémentaire et est très bien absorbé par l'organisme. Le carbonate de calcium se retrouve dans des suppléments de calcium proprement dits, dans la plupart des suppléments prénatals pour femmes enceintes et aussi dans certains anti-acides comme les *Tums*.

Après une étude de tous ces produits, Mme Lambert-Lagacé en est arrivée à la conclusion que les *Tums* constituent, à l'heure actuelle, le supplément le moins cher. Parmi les suppléments de calcium disponibles, *Tums* (carbonate de calcium) revient à cinq cents pour 500 mg (2.5 comprimés); *Cumberland* (lactate de calcium) à 11 cents pour 504 mg de calcium (six comprimés); *Os.Cal* (carbonate de calcium) à 23 cents pour 500 mg de calcium (un comprimé); *Trophic* (lactate de calcium), 23 cents pour 468 mg de calcium (six comprimés); *Sandoz* (comprimé effervescent), 30 cents pour 500 mg de calcium (un comprimé); *Sandoz* (calcium liquide), 60 cents pour 550 mg de calcium (25 mL), et *Trophic* (acides aminés chelatés), $1.41 pour 510 mg de calcium (17 comprimés).

Pour éviter le rare rebond d'acidité, on conseille de ne pas prendre plus de sept comprimés et demi de *Tums* par jour et de ne pas les prendre tous à la fois. Pour ne pas nuire à l'absorption de certains éléments nutritifs consommés à un repas, on conseille de prendre le carbonate de calcium entre les repas ou au coucher. Par exemple, l'antibiotique tétracycline ne peut être absorbé correctement en présence de calcium, qu'il provienne du lait ou des *Tums*. Pour contourner l'effet constipant possible, on recommande de manger régulièrement des aliments riches en fibres alimentaires: céréales de son, pain de blé entier, crudités.

Mentionnons, enfin, que tous les anti-acides ne contiennent pas de calcium.

Protection de la jeunesse: les péquistes Charbonneau et Baril ne sont plus sur la même longueur d'ondes

par Rudy Le Cours

QUÉBEC (PC) — Le péquiste Jean-Pierre Charbonneau a la dent de plus en plus longue contre son collègue de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, le jeune Gilles Baril, qu'il accuse de faire de beaux discours à saveur «progressiste» sans prendre ses responsabilités de député.

Le représentant de Verchères n'apprécie aucunement que M. Baril ne soit jamais venu défendre ses thèses devant la commission parlementaire sur le projet de loi 60 qui modifie la loi sur la protection de la jeunesse (loi 24).

Il y a deux semaines, le député de l'Abitibi avait prononcé un virulent discours en Chambre où il accusait les auteurs du projet de loi 60 de prendre prétexte «des difficultés créées par un nombre extrêmement réduit de jeunes pour augmenter l'arsenal répressif» avant d'annoncer son abstention sur l'adoption du principe de la loi.

M. Charbonneau s'est activement intéressé, depuis 1981, au processus de révision de la loi 24 qui a abouti à la présentation du projet de loi 60 dont l'étude détaillée a été complétée la semaine dernière en commission parlementaire.

«Quand tu as une responsabilité de législateur et de député, l'important n'est pas juste d'avoir une image de héros, a-t-il expliqué, hier, à la Presse canadienne. C'est d'avoir un système qui aide les jeunes. T'as beau être député à 26 ans, il faut que tu sois responsable.»

M. Charbonneau reconnaît le droit à la dissidence de son collègue de parti, mais réfute ses critiques sur le projet de loi 60 qu'il juge non fondées. Ainsi, il ne croit pas qu'en abaissant de 14 à 12 ans l'âge de la responsabilisation criminelle, on engorgera le tribunal de la jeunesse et les centres d'accueil.

Il soutient plutôt que la loi actuelle limite les interventions auprès de jeunes en difficulté. Attendre que le jeune délinquant atteigne 14 ans, c'est souvent lui laisser le temps de s'enraciner dans la criminalité, plaide-t-il.

Il rejette aussi la thèse voulant que le directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) perdra du pouvoir aux dépens du procureur. Celui-ci devra, si le jeune a moins de 14 ans, consulter le DPJ avant de décider de le traduire devant le tribunal.

Il ne sera plus nécessaire, en vertu du projet de loi actuellement à l'étude, de soumettre les cas de délinquance au DPJ pour que ce dernier les réfère au tribunal, ce qui évitera des délais inutiles, de six mois parfois. De plus, des dispositions ont été prises pour que soit respectée la présomption d'innocence.

«Baril oublie que l'important n'est pas la sévérité mais la rapidité de la réponse apportée à un acte délinquant», explique M. Charbonneau, qui soutient que plus un jeune apprend rapidement que son geste est inacceptable socialement, meilleures sont ses chances qu'il en comprenne la portée.

M. Charbonneau demeure convaincu que le projet de loi 60 améliorera la protection du jeune et de ses droits. C'est, dit-il, une loi qui exigeait un certain courage politique. «Je ne veux pas prendre la responsabilité de mettre un place un système, en sachant qu'il ne viendra pas en aide aux jeunes aussi efficacement qu'il faudrait, simplement pour avoir l'air 'smatte'», conclut le député de Verchères.



Le caporal Bernard Farley, qui purge une sentence de 30 jours pour une offense de drogue, attend l'inspection à la seule prison militaire du Canada, à Edmonton. (Photolaser CP)

La vie est dure dans la seule prison militaire du Canada

EDMONTON (PC) — C'est à Edmonton que se trouve la seule prison militaire du Canada, où 42 détenus purgent actuellement des peines de moins de deux ans. Les sentences plus sévères conduisent dans les établissements carcéraux civils.

«Ici, la discipline est extrêmement sévère», reconnaît le major Joseph Haché, commandant de la prison. À son arrivée, le prisonnier est placé dans l'aile «A», où il a droit à trois cigarettes par jour, ne peut pas parler aux autres détenus, subit six inspections par semaine et un entraînement rigoureux neuf fois par semaine.

«J'espère que je ne reviendrai jamais plus ici», a commenté le caporal Bernard Farley, 23 ans, condamné à 30 jours pour une affaire de drogue.

Après deux semaines dans l'aile «A», le prisonnier qui a eu une bonne conduite est transféré dans l'aile «B», où il peut avoir six cigarettes par jour, un livre de la bibliothèque et où certaines périodes d'entraînement sont remplacées par des cours de premiers soins, de survie, de lecture de cartes géographiques ou autres.

Le major Haché dit que la moyenne d'âge des détenus est de 22 ans et qu'ils purgent une peine moyenne de 64 jours. Ils viennent de toutes les bases au pays, des postes outre-mer ou des septs navires en mer.

«Nous sommes durs à leur endroit, a déclaré le major Haché, mais le but est d'en faire de meilleurs membres des forces armées à leur sortie d'ici.»

Roger Demers, président-fondateur des Gens de l'air, est décédé

QUEBEC (PC) — Le président-fondateur de l'Association des gens de l'air (AGAQ), M. J.-Roger Demers, est décédé, hier, à son domicile de Saint-Augustin, en banlieue de Québec, à l'âge de 60 ans.

Mieux connu pour son rôle de leader lors de la bataille en faveur du français dans l'air au Québec, M. Demers avait aussi été l'un des pionniers du syndicalisme dans le domaine du transport aérien au Québec.



Roger Demers

Il est décédé des suites d'une maladie incurable qui l'avait frappé il y a quelques années.

Les funérailles auront lieu demain à 14 heures à l'église de la paroisse Saint-Denis, à Sainte-Foy.

Né à Charlesbourg le 22 décembre 1924, M. Demers était à l'emploi du service aérien du gouvernement du Québec depuis 1961 et, à ce titre, il a été appelé à piloter les appareils utilisés dans leurs déplacements par plusieurs premiers ministres québécois, dont MM. Jean Lesage, Daniel Johnson, Robert Bourassa et René Lévesque.

«Roger Demers a été, de par ses activités et son militantisme même en dehors de l'aviation, un participant dans l'ombre à la Révolution tranquille au moment où est arrivée au pouvoir l'équipe du tonnerre», a déclaré, hier, le secrétaire général de l'AGAQ, M. Michel Deschamps.

Sa carrière de plus de 40 ans dans le domaine de l'aviation a débuté en 1942 quand il s'est enrolé dans l'aviation canadienne comme technicien en moteurs.

Après la Seconde Guerre mondiale, il devient technicien en électronique chez Rimouski Airlines et obtient ensuite ses brevets de pilote privé puis professionnel.

De 1951 à 1960, il est successivement pilote pour Les Ailes du Nord, Maritime Central Airways, puis Quebecair où il fut président-fondateur du syndicat des pilotes.

Fondateur de l'Aéro-Club du Bas-Saint-Laurent, M. Demers a aussi participé aux discussions qui ont conduit à la création du Centre de formation aéronautique de Chicoutimi.

Au milieu des années '60, il collabore à la création du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec et, en 1975, devient le premier président des Gens de l'air du Québec, poste qu'il occupe jusqu'à la fin de 1980 et où il a «piloté» le dossier du français dans les communications aériennes.

Un million d'emplois au Canada.

LE TOURISME, C'EST TOUTE UNE ENTREPRISE!

Le tourisme, une énorme affaire de près de 17 milliards de revenus par an. Un million de Canadiens en vivent directement. Toutes ces recettes et ces salaires s'infiltrent dans l'économie, créent de nouveaux emplois et suscitent des revenus dépassant les 31 milliards.

Pas étonnant! Le tourisme est une des industries qui connaît la plus forte croissance au monde. Il pourrait bien devenir d'ici à l'an 2 000 l'activité économique la plus importante du pays.

Grâce au tourisme, 100 000 entrepreneurs canadiens ont accès à un marché mondial en pleine expansion! Avec 300 000 chambres d'hôtel et de motel, 45 000 restaurants, des parcs, des installations récréatives et un réseau de transport de premier ordre partout au pays.

Le tourisme nous concerne tous, directement ou indirectement! Les dépenses touristiques représentent au moins 700 $ par an pour chaque citoyen du Canada, homme, femme ou enfant. Vraiment, pour nous tous, le tourisme, c'est toute une entreprise.

Tourisme Canada / Tourism Canada
David Smith, Ministre d'État / David Smith, Minister of State



L'AVENIR EST AU CANADA

Je me renseigne.

Retournez le coupon à:
Publications Canada
Case postale 1986
Succursale «B»
Ottawa, Ontario K1P 6G6

J'aimerais recevoir le document «Le tourisme est une grande entreprise».

En lettres carrées S.V.P.

Nom_____

Adresse_____

Ville_____ Province_____

Code postal_____

196-TO-1

Canada